Les problèmes de main-d'œuvre dans la Communauté 1971

COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

Les problèmes de main-d'œuvre dans la Communauté 1971

Table des matières

INT	RODUC'.	ΓΙΟΝ.			•	•						
PRE	MIERE I	PARTIE										
L'év	olution g	lobale du n	narch	bé de	e l'en	nploi	•	•				•
A —	- Tendano	es générale	s en	197	0				•			
	1. Com	munauté			•							•
	2. Etats	s membres			•		•			•		. 1
В —	Perspect	ives d'évol	ution	n glo	bale	en 1	971					. 1.
	1. Com	munauté									•	. 1.
	2. Etats	membres				•	•					. 1
DEU	XIEME	PARTIE										
L'év	olution se	ectorielle et	régi	onale	e du i	marc	hé de	l'en	ıploi			. 2.
A —	Tendano fessions	es d'évolui 		•			bran			té ei	t pro)- . 24
	1. Agri	iculture										. 2
	b) c) d)	Industrie Industrie Mines de Constructi Production Textile et	fer on n et	tran	sform	natio	n de:	s mé	taux	· · · · · ·		. 23 . 23 . 34 . 4
	3. Serv	rices .				•			•			. 5
В —	Tendanc	es d'évolui	ion	par	régio	ons			•	•	•	. 5
TRO	ISIEME	PARTIE										
Prob	lèmes et	mesures										. 7
A —	Disposit	ions d'ordr	e int	terne	: .							. 7
В —	Mouvem	ents intern	atio	naux	de	main	-d'œı	ıvre				. 9
C —	Collabor	ation comm	nuna	utai	re			•		•		. 9

ANNEXES

I — Liste des principales sources statistiques	•	101
II — Remarques concernant les données statistiques		104
III — Emploi et chômage dans la Communauté		107
IV — Quelques résultats préliminaires de l'enquête par sondage forces de travail 1970		112
RAPPORT DE SYNTHESE SUR LA SITUATION DU MARCH L'EMPLOI EN 1971-1972 (OCTOBRE 1971)		119
Introduction		121
I — La situation économique actuelle et ses répercussions		122
II — Le marché de l'emploi en 1971	•	122
III — Les mesures prises par les Etats membres		140
IV — Les perspectives pour 1972		144

Introduction

Pour l'établissement du présent rapport, douzième de la série, la Commission des Communautés européennes a fait appel, comme d'habitude, à la collaboration étroite des experts des ministères du travail, des experts en conjoncture des Etats membres et de la Commission et, en outre, des représentants des organisations professionnelles de travailleurs et d'employeurs. Le rapport tient compte des données et observations recueillies au cours de ces différentes consultations.

Dans sa première partie consacrée à l'évolution globale du marché de l'emploi, il s'attache notamment à dégager les facteurs déterminants et les tendances majeures d'évolution observées au niveau de la Communauté et dans chacun des Etats membres ; il contient, en outre, certaines estimations chiffrées pour les mois à venir de la production, de la population active occupée, totale et salariée, et de la production par personne occupée pour l'ensemble de l'économie.

La deuxième partie s'efforce d'approfondir l'analyse sectorielle et régionale du marché de l'emploi afin de localiser, au niveau des différentes branches d'activité et des régions, les pénuries et les excédents de travailleurs, et de mettre en lumière les problèmes concrets de l'emploi résultant de ces déséquilibres.

Enfin, la troisième partie du rapport, qui traite des initiatives et des actions relevant de la politique de l'emploi, contient une analyse des principales mesures prises ou envisagées par les Etats membres et au niveau communautaire en vue d'améliorer la situation de l'emploi sous le double aspect qualitatif et quantitatif, favorisant ainsi la poursuite d'une expansion plus régulière et mieux équilibrée.

Les informations recueillies montrent que l'année 1970 a été marquée par un regain d'intérêt à l'égard des problèmes et de la politique de l'emploi, tant dans les pays membres que dans le cadre communautaire, comme en témoignent notamment diverses réunions et décisions du Conseil, la tenue d'une conférence sur les problèmes de l'emploi et la création d'un Comité permanent de l'emploi destiné à favoriser la coopération en cette matière.

Remarque:

La rédaction du présent rapport a été achevée à la fin du mois d'avril 1971. Les données statistiques figurant dans le texte sont tirées, soit des publications de l'Office statistique des Communautés européennes, soit des sources nationales. Dans ce dernier cas, leur globalisation au niveau de la Communauté appelle les réserves d'usage.

PREMIERE PARTIE

L'évolution globale du marché de l'emploi

A — TENDANCES GENERALES EN 1970

Le marché de l'emploi de la Communauté a connu une inflexion de tendance dans le courant de l'année 1970 : accentuation des tensions au début de l'année du fait de besoins accrus de main-d'œuvre, face à un niveau souvent incompressible de chômage et face à une offre inadaptée du point de vue des qualifications, mais apparition d'une très légère détente dans le cours ultérieur de l'année en liaison avec le ralentissement de l'expansion générale.

1. COMMUNAUTE

Le développement très rapide de l'activité économique observé dans la Communauté depuis le milieu de l'année 1967 s'est poursuivi en 1970. En dépit de la faiblesse conjoncturelle qui a caractérisé l'économie des Etats-Unis et celle du Royaume-Uni, la croissance des exportations de marchandises de la Communauté vers les pays non membres a été en moyenne annuelle plus vive qu'en 1969 (15,5 % en valeur de 1969 à 1970 contre 11 % de 1968 à 1969). Au quatrième trimestre toutefois, une stagnation a été enregistrée du fait du ralentissement de la hausse des prix à l'exportation et de l'affaiblissement progressif du développement économique dans un nombre croissant de pays acheteurs, notamment les pays industrialisés d'Europe.

La demande intérieure dans la Communauté, elle aussi, a contribué au maintien d'un climat de haute conjoncture, son développement étant demeuré aussi rapide qu'en 1969. Sans doute la croissance de la formation brute de capital fixe, en particulier les dépenses consacrées à l'achat de biens d'équipement et la formation des stocks, s'est-elle ralentie au cours des derniers mois de l'année. Mais les dépenses de consommation des ménages ont continué d'augmenter à un rythme rapide. En liaison avec les fortes augmentations des revenus, notamment salariaux, elles se sont même encore accélérées au quatrième trimestre, dans la Communauté tout entière.

Au début de l'année, les impulsions de la demande globale n'ont guère déterminé l'expansion de l'offre intérieure, qui était devenue relativement peu élastique et, de ce fait, ne progressait que dans la mesure où le permettaient les capacités disponibles. Dans la seconde moitié de l'année, par contre, l'évolution plus modérée de la demande d'investissement et d'exportation a provoqué une différenciation des tendances d'un secteur à l'autre, la réduction des stocks engendrant même un recul de la production sidérurgique. Pour l'ensemble de l'année 1970, la production industrielle (d'après l'indice

de l'Office statistique des Communautés européennes, qui exclut le bâtiment et l'industrie des denrées alimentaires, boissons et tabacs) a ainsi progressé, par rapport à l'année précédente, de 6,5 %, contre 11,6 % en 1969. L'expansion de l'activité ayant été très forte dans le secteur des services et la production agricole n'ayant pas été affectée par des conditions climatiques défavorables, le produit brut de la Communauté, en termes réels, a progressé au total, d'une année à l'autre, de 5,5 % environ en 1970, contre 7,1 % en 1969.

Ce développement de l'offre intérieure n'a pas permis de combler entièrement l'écart très grand qui existait, au début de l'année surtout, par rapport à l'expansion de la demande globale et qui se traduisait par des carnets de commandes fortement gonflés, des délais de livraison très longs et des tendances très prononcées à la hausse des prix. Ainsi les importations de marchandises de la Communauté ont-elles, en valeur, encore été accrues de 16,5 % en 1970, après une augmentation de 17 % l'année précédente (¹).

Même à la fin de l'année, le climat était encore nettement inflationniste, la faible élasticité de l'offre ayant fait place à la hausse des coûts salariaux comme facteur déterminant de la hausse des prix.

Les pénuries de main-d'œuvre qui étaient déjà apparues dans la Communauté en 1969, ont persisté pendant la majeure partie de l'année 1970. Au cours du premier semestre, les pénuries se sont mêmes aggravées sensiblement dans la plupart des pays membres, surtout en Allemagne et dans les pays du Benelux. En effet, les progrès de la productivité s'étant réduits, du fait notamment de l'utilisation très élevée des capacités techniques et de l'insuffisance d'effectifs suffisamment qualifiés, les efforts des entrepreneurs pour accroître la production ou compenser les réductions de la durée hebdomadaire du travail se traduisaient surtout par des besoins accrus de main-d'œuvre.

C'est pourquoi le chomage, en moyenne annuelle, s'est encore réduit dans la plupart des pays membres, se situant même le plus souvent à des niveaux difficilement compressibles. Cependant, en France, on constate que le nombre de demandeurs d'emploi a été plus élevé en 1970 qu'en 1969 du fait, notamment, de l'amélioration des méthodes de recensement. En cours d'année, une certaine tendance à l'augmentation du nombre de chômeurs — sinon un arrêt de la tendance à la diminution — s'est également manifestée dans d'autres pays membres, en liaison avec l'évolution moins dynamique de la production dans divers secteurs d'activité. Néanmoins, pour l'ensemble de la Communauté, le chômage a diminué de 5 % environ de 1969 à 1970, tombant ainsi à son niveau le plus bas depuis de nombreuses années.

La progression de l'emploi a été presque aussi forte qu'en 1969. Elle tient davantage à l'immigration de travailleurs étrangers et à l'augmentation natu-

⁽¹) Pour plus de détails, voir Rapport 3-4-1970 de la Commission sur « La situation économique de la Communauté ».

relle de la population active plutôt qu'à la diminution du nombre des chômeurs. Le nombre de salariés s'est accru de 2,1 % contre 2,3 % en 1969, les migrations en provenance de l'agriculture et, d'une manière générale, la migration du secteur indépendant vers le secteur dépendant avant complété l'apport découlant de l'accroissement de la population active qui, comme les années précédentes, peut être estimé à un peu plus de 1 %. Les entrées de travailleurs en provenance des pays tiers se sont, pour la Communauté dans son ensemble, sensiblement accélérées. A cet égard, dans la mesure où l'origine de la majorité des immigrants dans certains Etats membres est extra-communautaire et où il persiste dans d'autres pays partenaires un chômage déjà relativement important par rapport à la population active, il apparaît que le fonctionnement du marché commun de l'emploi présente encore des possibilités d'amélioration. Au total, face à une nouvelle diminution des travailleurs indépendants. l'emploi salarié a augmenté de 2,5 % à 3 % dans l'industrie, contre 3,3 % en 1969; il s'est notablement accru dans les services, sous l'impulsion de la conjoncture de consommation.

2. ETATS MEMBRES

Allemagne

En 1970, l'économie allemande a encore connu une croissance rapide sous l'impulsion principalement d'une forte augmentation de la demande intérieure : depuis le milieu de l'année, une certaine accalmie de la demande s'est manifestée. Les tensions entre l'offre et la demande sont restées assez importantes. Le marché du travail a été caractérisé par un déséquilibre important entre l'offre et la demande d'emploi. C'est seulement dans la seconde moitié de l'année que de légères tendances à la détente se sont manifestées. Les tensions auraient été encore plus graves si le nombre de travailleurs étrangers n'avait augmenté considérablement. Au mois de septembre 1970, les effectifs de travailleurs étrangers représentaient environ 8.5 % des salariés, soit un accroissement de quelque 450 000 unités par rapport au mois correspondant de l'année précédente. La moyenne annuelle des effectifs occupés provenant des pays partenaires n'a progressé que de 13 % contre une augmentation de 32 % environ pour les effectifs immigrés totaux, en dépit de la libre circulation de la main-d'œuvre à l'intérieur de la Communauté. Cette évolution est manifestement due à l'épuisement progressif, dans les pays membres, du potentiel de main-d'œuvre disposée à travailler à l'étranger.

En 1970, le nombre de chômeurs s'élevait en moyenne annuelle à 149 000 unités, niveau très bas qui correspond à un taux de chômage de 0,7 % de la population active salariée. Le nombre des salariés a augmenté de 2,2 % par rapport à l'année précédente. Les offres d'emploi non satisfaites ont atteint 795 000 unités.

Par rapport aux années précédentes, l'accroissement de la production par salarié a diminué en 1970. Il se chiffrait à 2,7 % contre 6,5 % en 1968 et 5,2 % en 1969. La rémunération par salarié a augmenté en 1970 de 14,7 %. Sur le plan global les coûts moyens de main-d'œuvre par unité de production se seraient accrus d'environ 11 %.

France

En 1970, des progrès très appréciables ont été réalisés sur la voie du rétablissement de l'équilibre extérieur ; en revanche, la restauration de l'équilibre intérieur a été plus difficile dans un climat inflationniste largement généralisé dans le monde ; l'essor des exportations et des investissements a déterminé pendant la majeure partie de l'année un degré d'utilisation encore très élevé des capacités de production et des ressources de main-d'œuvre.

L'inadéquation des structures du potentiel de main-d'œuvre par rapport aux besoins de l'économie a continué d'être un problème particulièrement important au cours de l'année 1970.

Du côté de l'offre d'emploi, le fléchissement des progrès de la productivité par rapport aux réalisations de 1969, d'une part, et de la réduction de la durée hebdomadaire du travail de l'ordre de 1,1 %, d'autre part, ont coïncidé avec l'embauche de main-d'œuvre supplémentaire, notamment dans l'industrie des biens d'équipement et dans le secteur des services. Le nombre de salariés a progressé, en moyenne annuelle, de 2,8 %; en cours d'année, l'augmentation a été de 1,6 %. Comme les années précédentes, le marché de l'emploi a été caractérisé par une pénurie de main-d'œuvre qualifiée. A la fin décembre, les offres d'emploi non satisfaites s'élevaient à 92 700 unités, contre 88 700 un an plus tôt (chiffre désaisonnalisé). Par ailleurs, les demandes d'emploi ont également accusé une nette tendance à l'accroissement; à la fin de l'année, le nombre des demandes d'emploi non satisfaites s'élevait à 309 500 unités (chiffre désaisonnalisé). En moyenne annuelle, le nombre des demandes s'est élevé à 262 000 unités. L'augmentation du nombre des demandeurs d'emploi s'explique, non seulement par l'amélioration mentionnée plus haut des méthodes de recensement, mais aussi par le fléchissement de l'activité dans les industries productrices de biens de consommation. Du fait essentiellement des réductions d'horaires opérées dans ces mêmes industries, le chômage partiel indemnisé s'est fortement accru.

Par suite des déséquilibres d'ordre surtout qualitatif, en dépit de l'augmentation des demandes d'emploi, il a fallu, en 1970, recourir dans une mesure exceptionnelle à l'immigration de main-d'œuvre : 174 200 travailleurs étrangers permanents, y compris les travailleurs ressortissants des Etats membres, ont été placés.

Les hausses des salaires ont été encore importantes en 1970 et les coûts salariaux par unité produite ont augmenté de 6,9 %.

Italie

La croissance du produit brut en Italie est demeurée relativement modeste en 1970, du fait aussi de la persistance d'un climat social médiocre, caractérisé par des conflits de travail qui ont touché principalement les grandes entreprises. En outre, il faut noter que l'activité dans le secteur de la construction résidentielle s'est sensiblement affaiblie. La production industrielle, suivant l'indice de l'Office statistique des Communautés européennes, qui ne comprend ni la construction ni les industries alimentaires, des boissons et tabacs, a pu dépasser sensiblement son niveau d'un an auparavant (de quelque 5,2 %), étant donné que celui-ci avait été fortement influencé par les nombreuses grèves enregistrées vers la fin de 1969. Ce résultat implique d'ailleurs, à la différence de ce qui s'est produit dans les autres secteurs de l'économie, une accélération des progrès de la productivité dans l'industrie.

Grâce à la persistance d'une demande soutenue de main-d'œuvre dans le secteur des entreprises, mais surtout en raison d'une forte réduction des horaires de travail, le nombre de salariés s'est accru de 2 % en 1970 contre 1,5 % l'année précédente nonobstant les efforts déployés pour atténuer l'incidence sur les coûts unitaires de la forte augmentation des salaires. Néanmoins, le nombre de chômeurs a suivi une tendance à l'augmentation à partir de la deuxième moitié de l'année. En premier lieu, la population active disponible a augmenté en 1970 alors que les années précédentes elle avait diminué. En outre, la poursuite de l'exode agricole a fait croître le nombre de demandeurs d'emploi dans l'industrie et le secteur des services. Enfin, l'immigration vers les autres pays membres a eu plutôt tendance à se ralentir dans la seconde moitié de l'année.

Pays-Bas

La vive croissance que l'économie néerlandaise a connue en 1970 a tenu aux fortes impulsions émanant de la demande intérieure, tant de consommation que d'investissement. En revanche, les exportations ont marqué une progression un peu moins marquée, parallèlement au ralentissement de la demande sur les marchés mondiaux.

Par suite du renforcement de la pression de la demande sur l'appareil de production, les déséquilibres ont eu tendance à s'accentuer. En ce qui concerne le marché du travail, les pénuries de main-d'œuvre se sont sensiblement aggravées, bien qu'environ un quart de l'augmentation des besoins additionnels, soit environ 55 000 personnes, ait dû être couvert par un appel accru à la main-d'œuvre étrangère. Par ailleurs, si le déséquilibre entre l'offre et la demande sur le marché de l'emploi a augmenté dans les principales régions du pays, une différenciation régionale assez nette n'en a pas moins persisté. Au total, le nombre de chômeurs a diminué, en moyenne annuelle, de 66 000 à 56 000 personnes entre 1969 et 1970. Ce niveau, qui correspond à un taux de chômage de 1,2 %, est d'autant plus bas que le processus structurel d'amé-

lioration de la structure de l'économie néerlandaise semble avoir eu tendance à s'accentuer. En même temps, les offres d'emploi non satisfaites ont augmenté de 106 000 à 127 000 unités.

En dépit d'un renforcement des gains de productivité, résultant notamment d'un net redressement dans le secteur des services, où les résultats de 1969 avaient été inférieurs au rythme tendanciel, la poussée des coûts de maind'œuvre par unité produite s'est maintenue pour l'ensemble de l'économie et s'est même encore renforcée dans l'industrie. Toutefois, dans l'industrie transformatrice, cette hausse, exprimée en dollars, est restée sensiblement inférieure à celle qui a été observée dans les principaux pays concurrents.

Belgique

Après avoir connu une phase de forte croissance conjoncturelle jusqu'en 1969, l'économie belge a montré une expansion plus modérée dans le courant de 1970. Les impulsions moins vives émanant de la demande étrangère et de la formation des stocks ont été des facteurs déterminants de cette évolution. En revanche, la demande intérieure a marqué une progression rapide. Le taux de croissance du produit national brut en volume est estimé à 5,5 % contre 6,5 % en 1969.

Sur le marché de l'emploi, les tensions qui concernent surtout la main-d'œuvre qualifiée ont persisté: toutefois, l'augmentation des effectifs salariés s'est ralentie et a atteint près de 2 % au lieu de 2,6 % en 1969. L'augmentation des besoins supplémentaires de main-d'œuvre a été essentiellement couverte par l'accroissement naturel de la population active et la diminution du chômage. Le nombre de chômeurs est tombé, abstraction faite des variations saisonnières, de 85 000 à 71 600 entre fin 1969 et fin 1970; à cette dernière date, le taux de chômage se chiffrait à 1,9 % des assurés. La hausse du nombre des offres d'emploi non satisfaites s'est arrêtée depuis le milieu de l'année.

En dépit d'une diminution de l'élasticité de l'appareil de production, les gains de productivité sont restés appréciables en 1970.

Luxembourg

En 1970, les tendances à l'affaiblissement de la demande mondiale de produits sidérurgiques ont constitué le trait dominant de la conjoncture luxembourgeoise. Toutefois, comme l'évolution des exportations des industries nouvelles est restée assez soutenue et la progression de la demande intérieure s'est accélérée, l'affaiblissement de la croissance économique a été plus modérée, comme lors de la phase correspondante du cycle économique antérieur. La progression du produit national brut, à prix constants, est évaluée à 3,5 % en 1970, contre 7 % en 1969. La hausse des prix et des coûts unitaires est restée forte.

En dépit du ralentissement de la croissance, la situation de suremploi caractérisé a persisté sur le marché du travail. Les premiers signes d'une détente sont cependant apparus dans le courant de l'année, par suite de la tendance à la stabilisation des effectifs dans la sidérurgie. A la suite des besoins importants de main-d'œuvre dans les industries nouvelles et dans la construction, l'augmentation des effectifs salariés peut être estimée à près de 4 %, soit le taux le plus élevé de ces dernières années.

B — PERSPECTIVES D'EVOLUTION GLOBALE EN 1971

L'économie de la Communauté connaîtra en 1971 une nette progression de la hausse des coûts et des prix en dépit du fait que le rétrécissement de l'écart entre l'offre et la demande de biens et services, amorcé en 1970, se poursuivra en 1971. La détente sera sans doute un peu plus prononcée dans la plupart des pays membres sur le marché de l'emploi où d'importants déséquilibres partiels persisteront. Cette perspective commande notamment dans chacun des pays la prudence quant à la régulation de la demande intérieure et impose la poursuite d'une politique active de l'emploi.

1. COMMUNAUTE

L'évolution de la conjoncture mondiale contrastera nettement, en 1971, avec les conditions économiques qui auront prévalu pendant la majeure partie de l'année précédente. Face à une reprise probable de l'activité économique dans le courant de l'année aux Etats-Unis, il faut prévoir que l'expansion conjoncturelle dans la Communauté se développera à un rythme relativement modéré.

Pour l'ensemble de l'année, la progression en valeur des ventes de marchandises aux pays non membres serait de 9 % en valeur au lieu de 15 % en 1970. En volume, le taux d'accroissement, qui pourrait se situer à 6,5 - 7 %, ne serait toutefois guère inférieur à celui de l'année précédente.

En ce qui concerne la demande intérieure, la croissance d'une année à l'autre sera sensiblement moins forte, surtout en valeur (10 % en 1971 contre 12,7 % en 1970) mais aussi en volume. Ce ralentissement sera le plus marqué pour la formation brute de capital fixe; il sera également perceptible pour les dépenses de consommation privée. Par contre, les dépenses de consommation publique devraient s'accélérer quelque peu tant en valeur qu'en volume. En raison surtout de cette progression moins rapide de la demande, la production intérieure de la Communauté devrait, elle aussi, d'une année à l'autre, croître dans une mesure plus modeste qu'en 1970 et surtout retrouver une plus grande élasticité. La production industrielle, en particulier, pourrait connaître un ralentissement de sa croissance, surtout dans les secteurs produisant des biens d'équipement. Le taux de croissance de la production

industrielle de 1970 à 1971 peut être évalué à 4,5 - 5 %, contre 6,5 % de 1969 à 1970. Pour le produit brut de la Communauté, les services de la Commission estiment actuellement à environ 4 % le taux annuel de croissance en 1971, en termes réels, au lieu de 5,5 % en 1970.

L'atténuation des tensions entre l'offre et la demande à l'intérieur de la Communauté s'accompagnera d'une croissance plus lente des importations de la Communauté en provenance des pays non membres. Cependant, compte tenu du niveau élevé atteint à la fin de l'année et d'achats importants de moyens de transport, le taux d'accroissement en valeur pour l'ensemble de 1971 pourrait être de l'ordre de 9 %; en volume, la progression atteindrait environ 6,5 %.

L'atténuation assez générale des tensions conjoncturelles se traduira également par une marge plus large de capacités inutilisées dans certains secteurs de l'industrie. Cette moindre pression sur les ressources productives de la Communauté sera accompagnée d'une nouvelle réduction des progrès de la productivité : la croissance de la production par personne occupée dans la Communauté, qui avait déjà été moins importante en 1970 qu'en 1969, en comparaison annuelle, accusera un nouvel affaiblissement en 1971. En effet, eu égard aux pénuries persistantes de main-d'œuvre dans de nombreuses régions et dans maints secteurs, les entreprises qui sont confrontées à un affaiblissement de la demande hésiteront à réduire leurs effectifs.

Pour la Communauté considérée dans son ensemble et compte tenu de la réduction prévisible de la durée légale et conventionnelle du travail, le plein emploi sera certainement maintenu dans le contexte de l'expansion économique escomptée. La population totale de la Communauté augmentera en 1971 d'environ 1 % et la population active se développera à peu près au même rythme, le taux d'activité restant sensiblement inchangé. Mais le nombre de salariés s'accroîtra plus lentement en 1971 que durant les deux années précédentes, soit d'un peu plus de 1 % contre plus de 2 % en 1969 et 1970.

D'une manière générale, les migrations de travailleurs étrangers devraient se ralentir, non seulement en provenance des pays tiers, mais aussi en provenance des pays membres. La moindre pression des besoins de travailleurs dans les entreprises industrielles pourrait, en outre, avoir pour conséquence un ralentissement du passage de la catégorie des indépendants vers celle des dépendants. En dépit de ce ralentissement des migrations géographiques et professionnelles, le nombre moyen de chômeurs dans la Communauté devrait dépasser quelque peu son niveau d'un an auparavant. Pour l'essentiel, l'atténuation des déséquilibres globaux sur le marché de l'emploi de la Communauté se traduira moins par une augmentation du chômage que par une réduction des offres d'emploi non satisfaites.

Toutefois, les pénuries de main-d'œuvre qualifiée dans certaines professions subsisteront. Elles détermineront notamment la structure de la demande de travailleurs étrangers. En outre, elles permettront l'occupation de travailleurs

étrangers non qualifiés dans des emplois auparavant tenus par des travailleurs nationaux qui ont entre-temps acquis une qualification professionnelle.

L'adéquation offre-demande dépendra largement de l'efficacité des mesures de promotion et de reclassement professionnel. Il conviendrait en particulier d'insister sur la nécessaire préparation psychologique des travailleurs à des mutations professionnelles plus fréquentes.

Ces mutations s'imposent non seulement dans les entreprises, par la mise en œuvre des nouvelles techniques, mais aussi dans les administrations. Il faut en outre constater que la pénurie de main-d'œuvre qualifiée ne permet pas de résorber certains types de chômage, touchant notamment les jeunes, les travailleurs âgés ou handicapés, ni certaines poches de sous-emploi qui se manifestent toujours dans plusieurs régions de la Communauté et pour lesquelles des solutions adéquates doivent être trouvées.

Il apparaît, en tout cas, qu'une politique active de l'emploi devrait notamment tendre à assurer une plus grande fluidité à l'intérieur de la Communauté et à permettre l'application du principe de la préférence communautaire aux mouvements migratoires. En outre, elle contribuerait dans une mesure importante à l'assainissement du climat inflationniste qui persistera dans la Communauté en cours de 1971. La mise en œuvre d'une telle politique est soumise à plusieurs conditions : la définition des objectifs sociaux à court et à moyen terme, l'accord des autorités et des partenaires sociaux sur ces objectifs et le choix des moyens et instruments pour réaliser une politique ainsi concertée.

Une telle action n'est pas seulement souhaitable pour rétablir les conditions d'une croissance équilibrée et durable dans la Communauté, mais aussi pour la réalisation de l'union économique et monétaire. La Commission vient d'ailleurs de définir les premières orientations de la politique sociale communautaire.

2. ETATS MEMBRES

Allemagne

Bien que la demande soit demeurée en expansion au début de l'année 1971 une évolution plus calme de la demande d'investissement et dans une certaine mesure également de la demande extérieure pourrait conduire en cours d'année à un meilleur équilibre entre l'offre et la demande sur les marchés des biens et des services ; par contre, l'augmentation des dépenses de consommation restera forte à la suite de hausses de salaires toujours considérables. Le lent mouvement de détente qui s'est amorcé sur le marché de l'emploi dans la deuxième moitié de 1970 pourrait se poursuivre en 1971. L'accroissement du nombre des salariés peut être estimé à environ 1 %, taux sensiblement plus faible que pendant les années précédentes ; ce ralentissement

devra principalement se répercuter sur l'entrée des travailleurs étrangers. Par rapport au nombre extrêmement bas de l'année 1970, le nombre de chômeurs recensés ne devra pas varier sensiblement.

Les progrès de la production par personne occupée pourraient atteindre environ 3 %. Ils devraient être considérablement dépassés par l'augmentation de la masse salariale par personne occupée estimée de 12 à 13 % et dont devrait découler encore une forte pression sur les coûts et les prix.

TABLEAU 1 Allemagne Production, emploi, productivité

(Variations en % par rapport à l'année précédente)

	1968 (1)	1969 (1)	1970 (¹)	1971 (²)
Ensemble de l'économie Production Population active occupée (dont: salariés) Production par personne occupée	7,0	8,1	5,0	3,5
	0,2	1,8	1,4	0,5
	(0,7)	(2,8)	(2,3)	(1,0)
	6,8	6,1	3,5	3,0

 ⁽¹⁾ Sources nationales officielles et statistiques de l'OSCE.
 (2) Prévisions des services de la Commission.

France

En 1971, la croissance de la production restera assez vigoureuse sous l'impulsion surtout de l'expansion de la consommation privée. La situation sur le marché de l'emploi en 1971 sera caractérisée à la fois par un nombre encore relativement élevé de demandes d'emploi et, dans certains secteurs, par la persistance de phénomènes de tensions. Une nouvelle augmentation des salariés de 2,2 % est prévue; la production par salarié dans le secteur des entreprises devrait s'accroître de 4 % environ comme en 1970. Par ailleurs, la durée du travail devrait de nouveau présenter une tendance à la réduction; la progression de la population active se ralentira sans doute.

Aussi, en dépit des efforts nettement accrus déployés depuis quelque temps pour améliorer la formation professionnelle et accélérer la reconversion des travailleurs, l'offre de main-d'œuvre ne répondra-t-elle pas encore aux besoins, surtout du point de vue de la qualification professionnelle et de la répartition régionale. Il y a donc lieu de s'attendre à une poursuite de l'immigration de main-d'œuvre, bien que probablement à un rythme ralenti.

Il ne semble pas que les hausses de salaires devraient connaître de ralentissement notable et les coûts salariaux par unité produite dans le secteur des entreprises augmenteront à peine moins qu'en 1970, soit de 6,4 %. De ce fait surtout la hausse des prix ne devrait pas se ralentir considérablement.

TABLEAU 2
France

Production, emploi, productivité

(Variations en % par rapport à l'année précédente)

	1968 (¹)	1969 (¹)	1970 (¹)	1971 (²)
Ensemble de l'économie Production Population active occupée (dont : salariés) Production par personne occupée	+ 4,3	+ 7,7	+ 6,1	+ 5,5
	± 0	+ 1,8	+ 1,6	+ 1,2
	(+ 0,7)	(+ 3,1)	(+ 2,8)	(+ 2,2)
	+ 4,3	+ 5,8	+ 4,4	+ 4,2

⁽¹⁾ Sources nationales officielles et statistiques de l'OSCE.

(2) Prévisions des services de la Commission.

Italie

La croissance de l'activité économique devrait se ralentir en 1971, surtout si l'on en juge d'après l'évolution de la production au cours des premiers mois de l'année. Ce ralentissement sera en grande partie imputable à la demande, à la poursuite du fléchissement des dépenses consacrées à la construction résidentielle et à la prudence dont témoignent les entreprises dans leur politique d'investissement, du fait notamment que les relations sociales au niveau des entreprises ne se normalisent que progressivement. Il convient de souligner que, parmi les divers facteurs de coûts qui ont pesé jusqu'à présent sur les prix, les majorations salariales pourraient se poursuivre au cours des mois à venir.

TABLEAU 3

Italie

Production, emploi, productivité

(Variations en % par rapport à l'année précédente)

	1968 (1)	1969 (¹)	1970 (¹)	1971 (²)
Ensemble de l'économie Production Population active occupée (dont : salariés) Production par personne occupée	6,4	5,9	5,1	3,8
	0,2	— 1,0	0,5	0,5
	(1,1)	(1,5)	(2,0)	(1,0)
	6,6	6,9	4,6	3,3

 ⁽¹) Sources nationales officielles et statistiques de l'OSCE.
 (²) Prévisions des services de la Commission.

Dans ces conditions, le nombre de salariés augmentera sans doute moins rapidement qu'en 1970. Comme la population active disponible devrait encore augmenter en moyenne annuelle, du fait du ralentissement des mouvements d'émigration de travailleurs, en liaison avec le ralentissement de l'ex-

pansion dans les pays partenaires, il serait difficile d'escompter une réduction du chômage, déjà relativement important par rapport à la population active du pays, d'autant que l'exode rural se poursuivra certainement. Dans ces conditions, il n'y a pas lieu d'attendre un relèvement du niveau de taux d'activité dans le courant de l'année 1971. L'élimination de l'important sousemploi qui persiste en Italie constitue certainement une des tâches primordiales que doit s'assigner une politique communautaire de l'emploi.

Pays-Bas

Bien qu'il y ait lieu de s'attendre à un ralentissement de la demande globale nominale, en 1971 les conditions d'équilibre, tant sur le plan des prix qu'en ce qui concerne les transactions courantes avec l'étranger, demeureront précaires. Les pénuries de main-d'œuvre pourraient cependant avoir tendance à diminuer, parallèlement à l'affaiblissement de la progression de la production globale, résultant notamment d'une activité d'investissement moins intense et d'un nouveau ralentissement de la demande mondiale. L'amorce de détente apparue sur le marché de l'emploi vers la fin de 1970 devrait se poursuivre dans le courant de 1971. Au total, les besoins additionnels de main-d'œuvre progresseront, en moyenne annuelle, à un rythme sans doute sensiblement inférieur à celui des années précédentes caractérisées par une conjoncture nettement ascendante. Ce ralentissement devrait engendrer une baisse du taux de participation et une augmentation du nombre des chômeurs qui reviendra vraisemblablement au niveau moyen observé en 1969, soit environ 65 000 personnes. Toutefois, l'extension du chômage sera freinée, à partir de l'été, par les effets de la prolongation de la scolarité.

En dépit de l'augmentation moins vive de l'emploi, il y a lieu de s'attendre à un fort affaiblissement des gains de productivité, dont la progression serà inférieure au taux tendanciel. Compte tenu d'une hausse des salaires par tête comparable à celle de 1970, la poussée des coûts salariaux demeurera très nette et dépassera celle de l'ensemble des pays concurrents.

TABLEAU 4
Pays-Bas
Production, emploi, productivité

(Variations en % par rapport à l'année précédente)

	1968 (1)	1969 (1)	1970 (¹)	1971 (²)
Ensemble de l'économie Production Population active occupée (dont: salariés) Production par personne occupée	7,1	5,1	5,5	4,0
	0,8	1,4	1,0	1,0
	(1,4)	(2,1)	(1,5)	(1,0)
	6,3	3,6	4,5	3,0

⁽¹⁾ Sources nationales officielles et statistiques de l'OSCE.
(2) Prévisions des services de la Commission.

Belgique

Pour 1971, l'expansion économique devrait s'affaiblir étant donné surtout la croissance moins rapide de la demande étrangère. Toutefois, en raison du net renforcement de la poussée des coûts salariaux et de la mise en application de la taxe sur la valeur ajoutée au début de l'année, le climat des prix peut s'en trouver influencé.

TABLEAU 5 **Belgique**Production, emploi, productivité

(Variations en % par rapport à l'année précédente)

	1968 (¹)	1969 (1)	1970 (1)	1971 (²)
Ensemble de l'économie Production Population active occupée (dont : salariés) Production par personne occupée	3,6 -0,1 (0) 3,7	6,5 2,0 (2,6) 4,5	5,5 1,0 (2,0) 4,5	4,0 0,5 (1,0) 3,5

⁽¹⁾ Sources nationales officielles et statistiques de l'OSCE. (2) Prévisions des services de la Commission.

En dépit des tendances à un meilleur équilibre global entre la demande et l'offre, une sérieuse pénurie de main-d'œuvre pourrait persister dans certaines professions et dans certains secteurs, d'autant que la réduction de la durée conventionnelle du travail sera plus importante qu'en 1970. Compte tenu d'un léger ralentissement des besoins de main-d'œuvre salariée, le chômage ne devrait guère varier par rapport au niveau moyen de 1970.

Luxembourg

En 1971, l'évolution conjoncturelle sera déterminée par un léger redressement de la demande mondiale de produits luxembourgeois et par de nettes

TABLEAU 6

Luxembourg

Production, emploi, productivité

(Variations en % par rapport à l'année précédente)

	1968 (1)	1969 (1)	1970 (¹)	1971 (²)
Ensemble de l'économie Production Population active occupée (dont : salariés) Production par personne occupée	4,0	7,0	3,5	1,5
	0,2	1,0	2,5	0,5
	(0,8)	(2,1)	(3,8)	(0,5)
	3,7	6,0	1,0	1,0

⁽¹⁾ Sources nationales officielles et statistiques de l'OSCE. (2) Prévisions des services de la Commission.

tendances à l'affaiblissement de la demande intérieure. En moyenne annuelle, le rythme de croissance économique sera sensiblement inférieur à celui de 1970.

Sur le marché de l'emploi, les tendances à la détente devraient se préciser dans la mesure où les besoins de main-d'œuvre, moins importants qu'en 1970, pourraient être satisfaits par le recrutement de travailleurs étrangers. Alors que les effectifs des industries sidérurgiques pourraient diminuer et ceux du secteur de la construction se stabiliser, les besoins continueront de s'accroître dans les industries nouvelles et les services.

DEUXIEME PARTIE

L'évolution sectorielle et régionale du marché de l'emploi

Comme les problèmes de l'emploi n'apparaissent concrètement qu'au niveau des branches d'activité, professions et régions, les auteurs du rapport se sont attachés, ainsi qu'ils l'ont fait les années précédentes, à utiliser toutes les données disponibles, aux niveaux national et communautaire, à l'effet d'approfondir l'analyse sectorielle et régionale du marché de l'emploi et d'évaluer les déficits et les excédents de main-d'œuvre, actuels et prévisibles, répartis sur ce double plan.

Pour les trois secteurs et pour les branches d'activité les plus importantes, on s'est efforcé de rassembler des données significatives concernant notamment : l'évolution de la production, des effectifs et de la productivité (production par personne occupée) ; les variations des horaires de travail, les offres et les demandes d'emploi non satisfaites ainsi que le chômage (données brutes et désaisonnalisées) ; les apports de main-d'œuvre étrangère ; les créations, les extensions ou réductions d'activité ; les perspectives d'évolution à court et, si possible, à moyen terme.

Cependant, les difficultés auxquelles se heurte cette analyse sectorielle et régionale ont un caractère durable et non négligeable; aussi, convient-il de les rappeler de nouveau succinctement. Les données disponibles concernant l'évolution par branche d'activité et par région varient sensiblement d'un secteur d'activité à l'autre et selon les pays. Cette situation tient à la diversité des enquêtes et des méthodes statistiques. Elle rend malaisé, parfois même impossible, l'établissement d'une vue d'ensemble cohérente de l'évolution sectorielle et régionale de l'emploi et du chômage dans la Communauté.

Jusqu'à ce jour, seuls les trois secteurs relevant de la CECA ont fait l'objet d'enquêtes systématiques menées depuis plusieurs années directement auprès des entreprises concernées dans le but de suivre, à intervalles réguliers et selon une méthode uniforme, l'évolution économique et sociale dans ces secteurs. De plus, l'Office statistique des Communautés européennes a effectué en 1968 et renouvelé en 1969 et 1970 une enquête par sondage sur les forces de travail. Cette enquête doit permettre de suivre convenablement l'évolution de la structure de l'emploi et du chômage et d'améliorer la connaissance en ces deux domaines.

A — TENDANCES D'EVOLUTION PAR SECTEURS, BRANCHES D'ACTIVITE ET PROFESSIONS (1)

1. Agriculture

Il ressort notamment du tableau 7 que la tendance générale d'évolution observée dans les précédents rapports s'est poursuivie en 1970. Les effectifs agricoles qui, pour l'ensemble de la Communauté, atteignaient environ 15 millions de travailleurs en 1960, n'étaient plus que de 11 millions en 1967, 10 millions en 1969 et 9,5 millions en 1970. En moyenne annuelle, la diminution a été de l'ordre de 560 000 unités ou de 5 % par an. Au cours de la même période, le nombre des chefs d'exploitation et des aides familiaux a diminué d'environ 4,5 millions d'unités et celui des salariés d'environ 940 000 unités.

Les causes de la décroissance des effectifs agricoles sont les mêmes que celles qui ont été mentionnées dans les précédents rapports : modifications structurelles, progrès technique et augmentation de la productivité.

Selon toute probabilité, la tendance décroissante des effectifs agricoles va se maintenir encore au cours des prochaines années pour l'ensemble de la Communauté et pour chacun des Etats membres, bien qu'à des degrés divers, compte tenu de leurs situations et structures respectives. En effet, la part de l'agriculture dans le produit intérieur brut de la Communauté et de la plupart des Etats membres diminue constamment; ainsi, pour la Communauté: 6,7 % en 1966; 6,6 % en 1967; 6,1 % en 1968; 5,8 % en 1969. Pour cette dernière année, le pourcentage de la population active agricole par rapport à la population active totale était de 13,8 %, de sorte que la participation des agriculteurs au produit communautaire est nettement inférieure au pourcentage des effectifs agricoles. Il en est de même, à des degrés divers, dans tous les Etats membres. C'est en Belgique et aux Pays-Bas que le pourcentage de l'emploi agricole et le pourcentage du produit national présentent les écarts les plus faibles (²).

En Belgique, les possibilités d'emploi ont continué à décroître dans l'agriculture. D'après le « Boerenbond » (association d'agriculteurs), la main-d'œuvre agricole a diminué de 5 % en 1970. Il est probable que cette tendance subsistera en 1971. Cette diminution est due à la concentration, à la mécanisation et à la diminution structurelle de la superficie agricole utilisée.

Le nombre des demandes d'emploi (agriculture et pêche) (³) a diminué en 1970 (— 336 unités en avril et — 327 unités en octobre) par rapport aux

(2) Rapport de la Commission sur la situation de l'agriculture dans la CEE (1970), adressé au Conseil le 10 février 1971.

⁽¹) Sauf indication contraire, les chiffres des séries nationales disponibles relatifs aux offres et aux demandes d'emploi non satisfaites, concernant chacune des branches d'activité, sont établis à la fin des mois habituellement considérés (en général : fin avril et fin octobre).

⁽³⁾ Pour la Belgique, les demandeurs d'emploi comprennent les chômeurs (à aptitude normale et à aptitude réduite) ainsi que les demandeurs inscrits volontairement.

TABLEAU 7 Evolution de l'emploi dans l'agriculture

(En milliers)

						Variations (%)				
	1960	1967	1968	1969	1970	1968	1969	1970		
						1967	1968	1969		
Belgique Chefs d'exploitation Aides familiaux Salariés	(a) 174 103 23	140 54 15	136 50 15	130 47 14	124 43 12	— 2,9 — 7,4 — 0,0	- 4,4 - 6,0 - 6,7	- 4,6 - 8,5 - 14,3		
Total	300	209	201	191	179	- 3,8	5,0	— 6,3		
Allemagne (RF) Chefs d'exploitation Aides familiaux Salariés	1 159 1 931 533	925 1 491 326	873 1 453 304	854 1 380 299	828 1 294 284	- 5,6 - 2,4 - 6,7	- 2,2 - 5,0 - 1,6	- 3,0 - 6,2 - 5,0		
Total	3 623	2 742	2 630	2 533	2 406	_ 4,1	3,7	_ 5,0		
France Chefs d'exploitation Aides familiaux Salariés	3 240 949	2 554 683	2 457 655	2 385 626	2 301 597	_ 3,8 _ 4,1	2,9 4,4	— 3,5 — 4,6		
Total	4 189	3 237	3 112	3 011	2 898	_ 3,9	_ 3,6	_ 3,8		
Italie Chefs d'exploitation Aides familiaux Salariés	2 419 2 415 1 733	1 852 1 280 1 424	1 755 1 145 1 357	1 653 1 030 1 339	1 566 885 1 232	- 5,2 - 10,5 - 4,7	- 5,8 - 10,0 - 1,3	- 5,3 - 14,1 - 8,0		
Total	6 567	4 556	4 257	4 022	3 693	— 6,6	_ 5,5	- 8,4		
Luxembourg Chefs d'exploitation Aides familiaux Salariés	8,3 11,8 1,8	6,0 10,4 1,1	5,7 10,0 1,1	5,4 9,8 1,1	5,0 9,6 1,0	5,0 3,8 	- 5,3 - 2,0 -	- 7,4 - 2,0 - 9,1		
Total	21,9	17,5	16,8	16,3	15,6	- 4,0	_ 3,0	— 4,3		
Pays-Bas Chefs d'exploitation Aides familiaux Salariés	224 121 120	196 81 89	193 74 85	190 68 82	186 66 78	— 1,5 — 8,6 — 4,5	- 1,6 - 8,1 - 3,5	- 2,1 - 2,9 - 4,9		
Total	465	366	352	340	330	3,8	— 3,4	- 2,9		

mêmes dates de l'année précédente. Cette diminution a été provoquée non seulement par le mouvement structurel des départs mais surtout par l'accroissement de la mobilité résultant des besoins manifestés par les autres secteurs d'activité.

Le nombre d'offres d'emploi non satisfaites a encore régressé, il n'atteignait plus en octobre 1970 que 62 unités.

En ce qui concerne la pêche, cependant, on constate une pénurie permanente de personnel qualifié en dépit de la diminution structurelle des effectifs dans cette branche d'activité.

En Allemagne, d'après les données chiffrées provisoires établies par l'Office statistique fédéral, les effectifs de travailleurs occupés en agriculture ont continué de décroître en 1970 par suite des changements structurels persistant dans ce secteur; ils se sont élevés, en moyenne annuelle, à environ 2 390 000 travailleurs, contre 2 577 000 en 1969. Le nombre des personnes ayant fait appel aux mesures de reconversion professionnelle appliquées par l'Institut fédéral du travail, qui a été relativement faible de 1967 à 1969 (environ 3 000 personnes), a augmenté en 1970, ce qui témoigne de l'intérêt accru de la main-d'œuvre agricole à l'égard de ces mesures de reconversion. Au 30 juin 1970, 1 651 personnes bénéficiaient des mesures de reconversion professionnelle et 991 personnes des mesures d'initiation professionnelle.

Depuis 1968, on constate une tendance à l'augmentation du nombre des offres d'emploi non satisfaites dans le groupe professionnel des cultivateurs, éleveurs et horticulteurs (9 983 unités en avril 1970 et 7 149 unités en octobre 1970). Il y a lieu de supposer que les besoins exprimés concernent une maind'œuvre qualifiée possédant des connaissances techniques dans le domaine agricole. Le placement en apprentissage dans les professions agricoles qui, depuis 1962, avait marqué une augmentation de 50,9 %, a diminué en 1969 (— 6,2 % par rapport à 1968).

Le chômage dans les professions agricoles a continué à diminuer nettement : 1 912 unités en avril 1970 contre 2 495 en avril 1969 et 4 936 en avril 1968 ; 909 unités en octobre 1970 contre 951 en octobre 1969 et 1 969 en octobre 1968.

Quant à l'emploi des travailleurs étrangers, au total peu élevé, il a marqué une tendance croissante en 1970, en particulier dans l'horticulture (11 072 travailleurs à la fin septembre 1970 contre 8 606 à la fin septembre 1969), dans les professions de la chasse, des forêts et de la pêche (3 590 travailleurs à la fin septembre 1970 contre 1 491 à la fin septembre 1969) et dans l'agriculture et l'élevage (3 598 travailleurs à la fin septembre 1970, contre 3 176 à la fin septembre 1969).

En France (1) au cours de l'année 1970, la population active agricole a con-

⁽¹) L'appréciation des données concernant les offres et les demandes d'emploi non satisfaites utilisées dans la 2e partie du présent rapport doit prendre en considération les perturbations introduites dans les séries par l'implantation de l'Agence nationale pour l'emploi.

tinué de diminuer à un rythme sensiblement équivalent à celui de 1969. La tendance à la régression des effectifs résulte pour une part importante des mouvements de départ du secteur agricole enregistrés au cours de l'année, qui ont principalement concerné les chefs d'exploitation des classes d'âges élevés bénéficiant des indemnités viagères de départ, et également de la propension des jeunes ruraux à s'orienter vers les activités des secteurs secondaire et tertiaire.

Les données du marché du travail exprimées en moyenne mensuelle indiquent, pour l'ensemble des métiers de l'agriculture, de l'élevage et du forestage, en 1970 et par rapport à 1969 une diminution des demandes d'emploi non satisfaites (— 520 unités, soit — 8,7 %) et une augmentation des offres d'emploi non satisfaites (+ 136 unités, soit + 12,7 %). A la fin du mois d'avril, l'amplitude de ces mouvements en sens opposé a été particulièrement marquée.

Les difficultés rencontrées les années précédentes concernant le recrutement de la main-d'œuvre qualifiée, notamment pour les professions de conducteur de tracteur et de vacher, ont persisté en 1970.

Il a été introduit en 1970 pour l'agriculture et le forestage 19 488 travailleurs étrangers permanents, soit une augmentation de 16,3 % par rapport à 1969.

Pour répondre aux besoins des travaux saisonniers agricoles (binage et arrachage des betteraves, ramassage des fruits et légumes, etc.) il a été introduit 127 928 travailleurs étrangers saisonniers, soit une augmentation de 2,4 % par rapport à 1969.

Pour 1971, les besoins en main-d'œuvre agricole et forestière peuvent être évalués entre 20 000 et 22 000 travailleurs permanents, dont 30 % pour le forestage et à 130 000 travailleurs saisonniers.

En Italie, le mouvement décroissant des effectifs agricoles observé les années précédentes s'est poursuivi en 1970 à un rythme nettement accéléré par rapport à celui de l'année précédente. Il ressort du tableau 7 que le total de ces effectifs a diminué en moyenne de 8,4 % contre 5,3 % en 1969 et 6,6 % en 1968. C'est dans la catégorie des aides familiaux que la diminution en valeur relative a été la plus forte de 1969 à 1970 (— 14,1 %); pour les salariés, elle se situe autour de la moyenne générale (— 8 %) et pour la catégorie des exploitants agricoles à un niveau inférieur (— 5,3 %).

L'ampleur de ce phénomène exceptionnel de mutation professionnelle, qui figure parmi les plus significatifs déjà constatés dans les rapports précédents, est soulignée par les chiffres suivants : le total des effectifs agricoles qui s'élevait en 1960 à 6 567 000 personnes n'atteignait plus en 1970 que 3 683 000 personnes, soit une diminution de 2 884 000 personnes entre ces deux dates, soit environ 290 000 personnes en moyenne par an.

Il y a lieu de prévoir que la tendance régressive des effectifs globaux agricoles va encore se maintenir aux cours des prochaines années. Toutefois, l'évolution au niveau des régions sera différenciée du fait que la répartition des effectifs varie sensiblement d'une région à l'autre.

Au Luxembourg, sur le marché de l'emploi, le secteur agricole n'a pas soulevé en 1970 de difficultés notables, d'autant que des possibilités d'emploi existaient au long de l'année dans les autres branches économiques. Certaines pénuries de main-d'œuvre, numériquement faibles, ont pu être couvertes dans une mesure satisfaisante par le recours à la main-d'œuvre étrangère.

Le nombre d'exploitations recensées dans l'agriculture luxembourgeoise a continué son mouvement de recul durant la période de recensement de mai 1969 à mai 1970. C'est ainsi que le nombre des exploitations de moins de 30 ha a diminué de plus de 300 unités par rapport à une augmentation de 56 unités des exploitations de plus de 30 ha.

Il semble certain que ce mouvement de concentration va se poursuivre au cours des années à venir.

Offres d'emploi non satisfaites : avril 1970 = 43, avril 1969 = 17; octobre 1970 = 41, octobre 1970 = 15.

Demandes d'emploi non satisfaites : pratiquement inexistantes.

Aux Pays-Bas, d'après les données recueillies par le Bureau central de statistiques, l'emploi en 1970 dans le domaine de l'agriculture et de la pêche a baissé de 10 000 unités environ, soit de 3 %. Cette diminution se poursuit depuis plusieurs années. En 1969, elle s'était élevée à 11 000 unités, soit de 3 % également. En moyenne, 330 000 personnes ont été occupées en 1970 contre 340 000 en 1969, 352 000 en 1958, 366 000 en 1967 et 375 000 en 1966.

2. Industrie

2a. Industrie charbonnière

La tendance décroissante de la consommation de charbon, observée les années précédentes, s'est poursuivie en 1970 (¹). Par rapport à l'année précédente, la consommation dans l'ensemble de la Communauté a diminué de 3,8 % sous l'influence notamment d'une réduction de l'activité dans l'industrie sidérurgique au cours du deuxième semestre, de sorte que le volume de la consommation de charbon a été inférieur à l'estimation faite un an auparavant.

⁽¹) Pour des données détaillées, voir le document de la Commission présenté au Comité consultatif de la CECA (140° session, 12 mars 1971) et intitulé : « Situation générale du marché charbonnier - Prévisions 1971 » (doc. 35/XVII/71).

TABLEAU 8

Répartition par catégories professionnelles et par Etat membre, des effectifs inscrits au 31 décembre 1970 et du nombre d'emplois supprimés dans l'industrie charbonnière en 1970 (¹)

(En milliers et en %)

	Allemagne		Belgique		France		Italie		Pays-Bas		Communauté							
Catégories		Variation 1970-1969			Variation 1970-1969		Varia 1970-1			Varia 1970-1			Variation 1970-1969			Variation 1970-1969		
Categories		Mil- liers	%	Total	Mil- liers	%	Total	Mil- liers	%	Total	Mil- liers	%	Total	Mil- liers	%	Total	Mil- liers	%
Ouvriers du fond	138,3	+ 1,2	+ 11	24,8	_ 2,8	10	63,0	— 7,3	_ 10	0,8	0,1	— 11	6,6	2,2	— 25	233,5	11,2	_ 5
Ouvriers du jour	51,1 (²)	— 3,6	_ 7	9,1	— 0,3	_ 3	31,5	_ 2,5	_ 7	0,5	0,0	0	5,0	0,8	14	97,2	– 7,2	_ 7
Employés techn. (fond + jour)	24,5 (²)	1,0	_ 4	4,2	— 0,4	— 9	13,5	_ 0,7	_ 5	0,2	0,0	0	3,6	0,1	_ 3	46,0	2,2	_ 5
Ouvriers des industries annexes	22,2 (²)	0,9	_ 4	0,5	0,1	17	4,6	_ 0,2	_ 4				7,7	+ 0,2	+ 3	35,0	_ 1,0	_ 3
Employés non techniques	13,9 (²)	+ 0,3	+ 2	1,2	0,1	_ 8	4,4	_ 0,3	_ 6	0,1	0,0	0	2,0	+ 0,1	+ 5	21,6	0,0	0
Total	250,1	4,0		39,8	— 3,7	8,5	11,70	— 11,0	9	1,6	— 0,1		24,9	— 2,8	— — 10	433,3	<u> </u>	
dont apprentis	11,6	+ 1,4	+ 14	1,1	+ 0,1	+ 10	0,3	_ 0,3	— <i>5</i> 0		_	_	0,3	+ 0,1	+ 50	13,3	+ 1,3	+ 11

⁽¹⁾ Pour les données antérieures à 1970, voir Rapport sur les problèmes de main-d'œuvre dans la Communauté en 1970.
(2) Modification de la base statistique.

Le charbon ne représente qu'une part de plus en plus réduite des besoins en énergie de la Communauté (23,1 % en 1970 contre 26,4 % en 1969), soit moins de la moitié de celle du pétrole.

Le tableau 8 fait apparaître la persistance du mouvement régressif des *effectifs de l'industrie charbonnière*, tel qu'il apparaît d'après les résultats de l'enquête communautaire. Il en ressort notamment que les effectifs inscrits au 31 décembre 1970 ne s'élevaient plus au total qu'à environ 433 000 unités, soit une diminution de 21 600 unités ou de 5 % par rapport à l'année précédente. Sur cette réduction de 21 600 unités, on compte 11 200 ouvriers du fond (— 5 %) et 7 200 ouvriers du jour (— 7 %).

Le tableau 9 indique l'évolution des apports de main-d'œuvre en ce qui concerne la catégorie des ouvriers du fond; au total, les variations constatées au cours des trois années considérées sont de faible amplitude. Par contre, ainsi qu'il ressort du tableau 10, les sorties de main-d'œuvre enregistrées pour la catégorie des ouvriers du fond ont nettement diminué au cours des trois dernières années: 40 000 unités en 1970 contre près de 55 000 en 1969 et près de 60 000 en 1968. Il convient d'observer à nouveau que, parmi les causes des sorties, les départs volontaires d'ouvriers du fond vers d'autres branches d'activité représentent une part relativement importante.

TABLEAU 9

Apports de main-d'œuvre (ouvriers du fond) dans l'industrie charbonnière de la Communauté en 1968, 1969 et 1970

			(En milliers)
	1968	1969	1970
Mutations à l'intérieur d'un siège	2,2	5,5	8,8
Transferts à l'intérieur de l'industrie charbonnière	13,9	9,3	6,0
Nouveaux embauchages	10,9	14,2	13,9
Total	27,0	29,0	28,8

Le tableau 11 fait apparaître l'évolution des fermetures de sièges en 1970 ainsi que les perspectives pour 1971. Ce nombre s'est élevé à 10 en 1970 contre 13 prévus (12 fermetures en 1969). Pour 1971, on estime qu'il sera de l'ordre de 5 unités. D'après de récentes estimations, la diminution de la consommation de charbon serait en 1971 de l'ordre de 4,8 % contre 3,8 % en 1970 par rapport à l'année précédente.

En ce qui concerne l'évolution de la main-d'œuvre étrangère, d'après l'enquête communautaire sur les effectifs dans l'industrie charbonnière, on constate que le nombre des travailleurs étrangers occupés dans les mines de houille au

TABLEAU 10

Sorties de main-d'œuvre (ouvriers du fond) enregistrées dans l'industrie charbonnière de la Communauté en 1968, 1969 et 1970

			(En milliers)
Répartition des sorties	1968	1969	1970
Selon la cause	0.7	0.6	
— invalidité, retraite, décès	8,5	8,6	8,3
 mutations à l'intérieur d'un même siège 	3,7	3,6	2,3
— licenciements	9,8	5,8	1,6
— départs volontaires	21,0	23,5	18,3
— autres raisons	16,8	13,3	9,6
Total	59,8	54,8	40,0
Selon la destination	0.5	9.6	0.2
— invalidité, retraite, décès	8,5	8,6	8,3
 mutations à l'intérieur d'un même siège 	3,7	3,6	2,3
 transferts vers d'autres char- bonnages 	13,9	9,3	6,0
 ouvriers ayant quitté l'industrie charbonnière pour d'autres branches d'activité 	33,7	33,3	23,4
Total	59,8	54,8	40,0

31 décembre 1970 s'élevait à 65 021 unités, soit 15 % de l'ensemble des effectifs (ouvriers, employés et apprentis) contre 60 648 unités au 31 décembre 1969, soit 13,3 % de l'ensemble des effectifs, soit encore une augmentation de 4 373 unités ou de 7,2 %. Sur le total de 65 021 unités, on compte 16 207 ressortissants des Etats membres, soit 24,9 % du total des travailleurs étrangers et 48 814 ressortissants des pays tiers, soit 75,1 % du total des travailleurs étrangers, contre respectivement 18 614 (30,7 %) et 42 034 (69,3 %) au 31 décembre 1969. Entre les deux dates considérées, le nombre des travailleurs étrangers ressortissants des Etats membres a donc diminué de 2 407 unités alors que celui des ressortissants des pays tiers a augmenté de 6 780 unités.

En Belgique, d'après les statistiques nationales, la production de charbon en 1970 n'a été que de 11,4 millions de tonnes contre 13,2 millions en 1969, soit une diminution de 13 %. Cette diminution est due aux grèves qui ont eu lieu dans la Campine, mais surtout à la fermeture de deux sièges dans le

bassin de Charleroi et à la limitation de la production de la mine d'Eisden. Ces mesures ont été prises dans le cadre du programme d'assainissement qui se poursuivra au cours de la période 1971-1975; il prévoit pour 1971 la fermeture de trois sièges à savoir : Tertre, Bacnure et Monceau-Fontaine, ainsi qu'une nouvelle réduction de la production de la mine d'Eisden.

TABLEAU 11 Fermeture de sièges

		1970		1971 (¹)	
		Nombre	Production 1967 (²)	Nombre	Production 1967 (²)
Ruhr Aix-la-Chapelle Basse-Saxe Sarre		_ _ _	<u>-</u> -	<u>-</u> -	=======================================
	Allemagne		_	_	_
Campine Belgique Sud			356	3	 594
	Belgique	2	356	3	594
Nord-Pas-de-Calais Lorraine Centre-Midi		7	2 980 — —	<u>_</u>	<u>-</u> 307
	France	7	2 980	1	307
	Pays-Bas	1	390	1	569
Communauté		10	3 726	5	1 470

 ⁽¹) Prévisions.
 (²) En milliers de tonnes.

Le nombre des travailleurs du fond inscrits au 31 décembre 1970 s'élevait à 24 800 personnes environ en 1970 contre 27 600 en 1969, soit une diminution de 2 800 unités. La majeure partie des travailleurs touchés par ces fermetures ont pu être reclassés dans d'autres sièges d'exploitation ou ont pu bénéficier des mesures exceptionnelles de reconversion dans d'autres activités.

A la fin d'octobre 1970, on comptait 1 184 chômeurs complets bénéficiant des prestations.

En Allemagne, la situation de l'emploi dans l'industrie charbonnière s'est consolidée en 1970. D'après les enquêtes de l'Office statistique fédéral, le mouvement décroissant des effectifs de travailleurs qui persistait depuis des années, ne s'est pas poursuivi en 1970. Cette situation résulte essentiellement des effets positifs de l'application de la loi du 15 mai 1968 sur l'adaptation et l'assainissement de l'industrie charbonnière. Ainsi, dans les mines de houille, d'après les statistiques de l'Office statistique fédéral, des effectifs, qui étaient descendus à 250 754 unités en avril 1970, ont augmenté pour atteindre 256 096 unités en octobre 1970.

Le nombre des travailleurs étrangers occupés dans les mines de houille a nettement augmenté (23 898 unités en septembre 1970 contre 15 931 en septembre 1969). Dans le groupe professionnel des mineurs, le nombre d'offres d'emploi non satisfaites a augmenté, passant à 7 885 unités en octobre 1970 contre 6 942 en octobre 1969 et 5 122 en avril 1969. Le chômage a constamment diminué dans le même groupe professionnel pour atteindre un niveau très bas en octobre 1970 (171 unités).

En France, les statistiques du marché du travail exprimées en moyenne mensuelle font apparaître, pour l'ensemble des métiers de l'extraction, une augmentation à la fois des demandes et des offres d'emploi non satisfaites par rapport à 1969.

Au cours du premier semestre de 1970, la série des demandes d'emploi non satisfaites s'est située à un niveau inférieur à celui du premier semestre de 1969. L'augmentation de la série au cours du second semestre, par rapport à la période correspondante de 1969, a conduit à un léger accroissement (+ 4 %) exprimé en moyenne mensuelle sur l'année entière. Le nombre des offres d'emploi non satisfaites s'est maintenu au cours de l'année à un niveau supérieur à celui de 1969. Exprimées en moyenne mensuelle, les offres d'emploi non satisfaites ont enregistré un accroissement de + 15,4 % par rapport à 1969.

Les enquêtes trimestrielles sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre, menées par le ministère du travail, de l'emploi et de la population, indiquent une diminution assez sensible de l'indice des effectifs, à un rythme légèrement inférieur toutefois à celui de 1969. La durée du travail qui avait crû de façon régulière en 1969 (+ 2 heures entre janvier 1969 et janvier 1970) a diminué de 0,8 heure de janvier 1970 à janvier 1971.

La production a continué à décroître dans les mines de charbon: 38,87 millions de tonnes ont été extraites en 1970 contre 42,18 millions en 1969. En pourcentage, la baisse de la production a atteint 7,8 %, chiffre nettement supérieur à celui de 1969 par rapport à 1968 (— 3,1 %).

Au 31 décembre 1970, les effectifs employés dans les houillères s'élevaient à 117 238 (67 496 pour les houillères du Nord-Pas-de-Calais, 26 097 pour la Lorraine et 23 645 pour le Centre-Midi). La réduction du personnel s'est

effectuée à un rythme de 8,6 % en 1970, contre 9,6 % en 1969. Les effectifs ont au cours de l'année 1970 diminué en pourcentage de 9,8 % dans les houillères du Nord-Pas-de-Calais, de 7,8 % dans le Centre-Midi et de 6,6 % en Lorraine.

Le nombre des départs à la retraite anticipée des personnels ayant 3 ans d'activité au moins s'est élevé à 1 660.

Les opérations de conversion ont porté sur un effectif total de 1 465 personnes (617 dans les houillères de Lorraine, 574 pour le Centre-Midi, 274 pour le Nord-Pas-de-Calais).

Afin de compléter leurs effectifs, les houillères ont continué à faire appel en 1970 à des travailleurs étrangers, mais en nombre moins important qu'en 1969 (2 179 contre 2 825).

Dans les mines de charbon, la production prévue pour 1971 est de 36 836 000 tonnes; ce chiffre est à rapprocher des 38 871 000 tonnes extraites en 1970, soit une production en baisse de 5,2 %.

Au cours de 1971, l'effectif moyen « fond » et « jour » sera en baisse de 10 % sur celui de l'année 1970.

Les embauchages seront limités à 294 jeunes Français destinés au renouvellement de l'encadrement ou aux emplois de technicité élevée dans le Nord et en Lorraine, et pour le seul bassin du Nord à 1 457 nouveaux ouvriers marocains pour une durée de 18 mois. Dans le Nord, il sera fait appel d'autre part à 1 257 travailleurs marocains au terme de leur congé de longue durée.

Les départs en retraite anticipée ont été évalués pour l'ensemble des 3 bassins en 1971 à 1 284, et 2 164 ouvriers, dont 600 dans le Nord, 565 en Lorraine et 999 dans le Centre-Midi, partiront au titre de la conversion.

Aux *Pays-Bas*, l'industrie charbonnière occupait encore au 31 décembre 1970 24 900 travailleurs. Cette diminution est inférieure à celle enregistrée au cours des années précédentes.

2b. Mines de fer

Ainsi qu'il ressort du tableau 12, pour l'ensemble de la Communauté, les effectifs occupés dans les mines de fer ont continué de décroître au cours des deux dernières années mais à un rythme ralenti. Au total, on enregistre au 31 décembre 1970 une diminution de 800 travailleurs (— 4 %) contre 1 300 l'année précédente (— 7 %).

Le tableau 13 fait apparaître que la production s'est maintenue en 1970 sensiblement au même niveau que les deux années précédentes (71,15 millions de tonnes contre 71,03 en 1969 et 71,17 en 1968) alors que le rendement par poste au fond a augmenté régulièrement (25,83 tonnes en 1968, 28,73 en 1969 et 30,23 en 1970), le nombre moyen d'ouvrier pour ces trois années

TABLEAU 12

Evolution des effectifs dans les mines de fer en 1968, 1969 et 1970

Effectifs inscrits au Variations 1969-1968 1970-1969 31-12-68 31-12-69 31-12-70 Milliers % Milliers % Allemagne 3,6 0,7 - 0,3 __0,2 Ouvriers 3,3 3,1 0,5 0,1 8 **Employés** 0,6 - 0,1 - 14 **--** 0,1 - 17 Apprentis 0,1 0,1 0,0 0,0 Total 4,4 4,0 3,7 -- 0.4 - 9 --0.3**--** 7,5 France - 0,7 - 0,1 10,0 Ouvriers 10,7 9,7 0,3 7 . 5 0 2,2 0,0 2,1 0,0 2,1 **Employés** 0,0 0 Apprentis 0,0 Total 12,9 12,1 11,8 -- 0,8 --0,36 - 2 Italie Ouvriers 1,1 0,1 1,0 0,9 0,1 9 - 0,1 - 10 Employés Ò 0,1 0,1 0,0 0,0 0 Apprentis Total 1,2 1,1 1,0 --0,1- 8 --0,1**-** 9 Luxembourg 1,2 0,2 Ouvriers 0,0 0,1 8 1,1 1,1 0 Employés 0,2 0,0 0,2 0 0,0 0 Apprentis Total 1,4 0,0 --0,1**--** 7 1,4 1,3 0 Communauté 16,6 3,2 0,1 15,5 3,0 0,1 14,8 2,9 1,1 0,2 Ouvriers 7 -- 0,7 **Employés** 6 -0,1Apprentis 0,1 0,0 0 0,0 Total 19,9 18,6 17,8 **— 1,3** 7 -0,84

(En milliers et en %)

ayant été respectivement de 17 630, 15 940 et 15 140. Ces chiffres montrent que pour la période considérée, la production a pu être maintenue à un niveau à peu près constant avec un volume d'effectifs progressivement réduit grâce à un accroissement graduel de la productivité.

En Allemagne, la situation particulièrement favorable en 1970 des carnets de commande et de l'emploi dans les industries de production du fer et de l'acier a entraîné dans les mines de fer une utilisation complète des capacités de production. L'emploi total s'est maintenu presque au même niveau que l'année précédente. Celui des travailleurs étrangers s'est accru. Les besoins de main-d'œuvre ont été limités principalement à la compensation des départs naturels résultant de la limite d'âge ainsi que des faibles pertes dues aux fluctuations des effectifs.

En France, dans les mines de fer, le rythme de l'activité est demeuré assez soutenu, de sorte que les effectifs n'ont que légèrement diminué.

TABLEAU 13 Evolution dans les mines de fer de la production, du rendement au fond et du nombre moyen d'ouvriers en 1968, 1969 et 1970

	Production (1)	Rendement par poste au fond (²)	Nombre moyen d'ouvriers (3)
Allemagne (R F) 1968 1969 1970	7,71 7,45 6,76	13,62 15,34 15,55	3 958 3 424 3 194
France 1968 1969 1970	55,79 56,02 57,40	30,53 33,71 35,74	11 318 10 289 9 847
<i>Italie</i> 1968 1969 1970	1,19 1,16 1,17	7,96 7,28 8,72	1 090 1 015 951
Luxembourg 1968 1969 1970	6,48 6,40 5,82	20,41 23,92 27,89	1 264 1 209 1 154
COMMUNAUTE 1968 1969 1970	71,17 71,03 71,15	25,83 28,73 30,65	17 630 15 937 15 146

Extraction brute de minerai de fer (en millions de tonnes).

(2) Mines souterraines (en tonnes).
(8) En unités.

Au Luxembourg, la production des mines de fer a poursuivi en 1970 son mouvement de décroissance structurelle: 5,7 millions de tonnes contre 6,3 millions en 1969, soit une diminution de plus de 9 %. L'effectif ouvrier qui atteignait, en moyenne annuelle, 1 208 personnes en 1969 est tombé à 1 151 personnes en 1970, soit une diminution de 4,7 %. Les travailleurs en surnombre ont été absorbés par l'industrie sidérurgique.

2c. Construction

En Belgique, au cours de l'année 1970, sous l'effet d'investissements importants, la demande a continué d'augmenter dans la construction à un rythme appréciable, du moins en ce qui concerne les travaux d'utilité publique et dans une moindre mesure pour les travaux de génie civil. Cependant, la demande a diminué dans le secteur du logement, notamment en ce qui concerne la construction d'appartements et, dans une moindre mesure, la construction d'habitation familiales. Durant toute l'année 1970, le secteur de la construction a connu une activité intense et un degré d'emploi élevé. Cependant, au cours du premier semestre 1970, l'emploi au total a relativement peu augmenté. Les disponibilités de main-d'œuvre étaient faibles et certaines pénuries de travailleurs, notamment sur les plans qualitatif et régional, ont freiné l'expansion. A compter du 1° mars 1970, la durée du travail a été réduite à 43 h 3/4.

Le nombre des chômeurs complets indemnisés qui avait nettement diminué en 1969, a continué à décroître en 1970 mais à un rythme nettement plus faible. A la fin d'octobre 1970, on comptait encore 7 847 chômeurs, soit une diminution de 1 423 unités par rapport à la même date de l'année précédente. A noter que la proportion des chômeurs à capacité normale a diminué de façon telle qu'il a fallu recourir de plus en plus à des chômeurs de capacité partielle. C'est ainsi que, pour différents métiers de la construction, on a enregistré des déficits appréciables, notamment en ce qui concerne les maçons, carreleurs, plafonniers, charpentiers, menuisiers et ébénistes. Par ailleurs, dans les branches apparentées ou connexes de la construction, l'activité s'est maintenue à un niveau favorable et il y a tout lieu de croire que cette situation se maintiendra en 1971.

En Allemagne, la persistance des intempéries n'a permis la pleine reprise des activités dans la construction que tardivement au printemps 1970, en particulier dans le gros œuvre. Il en est résulté un besoin de rattrapage de l'activité dans la construction, qui a entraîné un accroissement des besoins en effectifs par rapport à 1969; en raison des pénuries de main-d'œuvre nationale, l'emploi des travailleurs étrangers a considérablement augmenté par rapport à l'année précédente (325 782 travailleurs étrangers occupés dans cette branche d'activité en septembre 1970 contre 232 204 en septembre 1969).

D'après les statistiques de l'Office statistique fédéral, les effectifs occupés

en avril 1970 s'élevaient à environ 1 523 000 personnes (¹) (contre 1 514 000 en avril 1969) dont 1 316 000 ouvriers (²) (contre 1 312 000 en avril 1969).

La nette reprise d'activité dans la construction à partir du printemps 1970 est également soulignée par l'augmentation sensible du nombre des offres d'emploi non satisfaites (89 509 unités en avril 1970 contre 79 794 en avril 1969); puis, ce nombre est descendu à 71 330 unités en octobre 1970 contre 77 357 en octobre 1969. Dans le domaine de l'apprentissage, on a constaté en 1969 une nouvelle diminution du nombre des placements en apprentissage (— 18,5 %) par rapport à 1968. Même le nombre d'apprentis dans les professions de peintre et vernisseur a diminué, passant de 30 057 en 1968 à 26 144 en 1969.

Le nombre des chômeurs a diminué par rapport à l'année précédente : 5 005 unités en avril 1970 contre 7 357 en avril 1969 et 2 111 unités en octobre 1970 contre 2 201 en octobre 1969.

En France, les données statistiques du marché du travail exprimées en moyenne mensuelle font apparaître, pour l'ensemble des métiers de la construction et de l'entretien du bâtiment, en 1970 et par rapport à 1969, une augmentation tant des demandes que des offres d'emploi non satisfaites.

Les demandes d'emploi non satisfaites sont restées durant les trois premiers mois de l'année à un niveau inférieur à celui de la période correspondante de 1969; à partir d'avril 1970, la série s'est, par contre, constamment révélée supérieure. La constante progression des offres d'emploi non satisfaites en cours d'année s'est traduite, exprimée en moyenne mensuelle, par un accroissement de 17,1 % par rapport à 1969.

La durée du travail, après avoir baissé au troisième trimestre, s'est progressivement relevée, pour se situer au 1° janvier 1971 à un niveau légèrement supérieur à celui du 1° janvier 1970 (+ 0,6 heure).

Les effectifs qui avaient très faiblement augmenté en 1969 paraissent avoir assez nettement régressé en 1970 (— 1,6 % du 1° janvier 1970 au 1° janvier 1971). Toutefois, les écarts déjà constatés pour ce secteur, entre les résultats de l'enquête trimestrielle et ceux d'autres sources statistiques — recensement de population, ASSEDIC (Associations pour l'emploi dans l'industrie et le commerce) — conduisent à une certaine prudence dans l'interprétation de cette évolution.

Après les deux premiers mois de l'année où l'activité du bâtiment a été ralentie par les intempéries, la reprise saisonnière a été moins marquée que l'année précédente. Sur l'ensemble de l'année, le secteur a semblé faire preuve d'une

⁽¹⁾ Entrepreneurs actifs (y compris les artisans indépendants) employés commerciaux et techniques, ouvriers qualifiés, apprentis et manœuvres.

⁽²⁾ Ouvriers qualifiés, apprentis et manœuvres.

activité moins vive qu'en 1969. Des difficultés d'ordre divers, notamment d'ordre financier, ont contraint de nombreuses petites entreprises à fermer leurs portes ou à licencier une partie de leur personnel. D'importants besoins en main-d'œuvre ont cependant été exprimés, notamment en ce qui concerne la main-d'œuvre qualifiée du gros œuvre.

En 1970, le bâtiment a encore recouru de façon relativement importante à la main-d'œuvre étrangère (57 893 travailleurs étrangers introduits contre 66 135 en 1969, soit une diminution de 14,2 %).

La tendance à la baisse des introductions de travailleurs étrangers dans la branche du bâtiment et des travaux publics enregistrée en 1970 devrait se poursuivre au cours du premier semestre 1971. Les besoins en main-d'œuvre étrangère ont été, pour cette même période, estimés à environ 25 000.

En *Italie*, d'après l'enquête statistique effectuée par le ministère du travail et de la prévoyance sociale par l'intermédiaire de l'inspection du travail auprès des établissements occupant au moins 5 travailleurs salariés, les effectifs salariés occupés dans la construction ont atteint, en moyenne, 490 186 unités au cours du deuxième trimestre 1970, contre 510 518 unités au cours du deuxième trimestre 1969, soit une diminution de 4 %. Entre ces deux périodes, la durée moyenne du travail par ouvrier a diminué de 0,5 %, alors que les niveaux moyens de salaires se sont encore nettement accrus.

L'évolution du nombre des demandes d'emploi non satisfaites dans la construction a évolué de façon différente aux dates de référence habituellement considérées : à la fin d'avril 1970 (— 15 200 unités, soit — 9 %) et à la fin d'octobre 1970 (+ 8 500 unités, soit environ + 7 %) par rapport aux mêmes dates de l'année précédente.

Au Luxembourg, au cours de l'année 1970, la reprise d'activité dans le secteur de la construction, déjà constatée en 1968 et 1969 s'est nettement accélérée en 1970.

En effet, l'indice d'activité de la construction — qui est basé sur le nombre d'heures-ouvrier — a connu en 1970 une progression de 11,6 %, contre 4,2 % en 1969.

Le chômage a été pratiquement inexistant. Les besoins importants en travailleurs ont provoqué de fortes tensions dans ce secteur.

Aux *Pays-Bas*, le total des effectifs occupés dans le secteur de l'industrie témoigne d'un rythme d'expansion qui tend à diminuer, à savoir : 0,5 % en 1970 contre 1,5 % en 1969, ce qui est dû au ralentissement de la production dans différents secteurs et aussi aux tensions existant sur le marché de l'emploi. D'après des estimations nationales, le nombre des personnes occupées dans l'industrie (y compris l'extraction des minéraux et la construction) s'est élevé en juin 1970 à 1,87 million. A noter que les données relatives aux années précédentes ne sont pas comparables avec celles recueillies

TABLEAU 14

Répartition, par Etat membre et par catégorie, des effectifs inscrits au 31 décembre 1970 dans l'industrie sidérurgique (1)

		Ouvriers			Employés	;		Apprentis	3	To	otal des effectifs			
Pays	Total		ation -1969	Total		ation -1969			Variation 1970-1969					ation -1969
		Milliers	%		Milliers	%		Milliers	%		Milliers	%		
Allemagne (RF)	180,6	— 0,6	— 0,3	48,3	+ 3,0	+ 6,6	8,6	+ 0,8	+ 10,3	237,5	+ 3,2	+ 1,4		
Belgique	50,2	+ 0,2	+ 0,4	9,7	+ 0,2	+ 2,1		_	_	59,9	+ 0,4	+ 0,7		
France	109,9	0,1	0,1	36,2	+ 3,5	+ 10,7	0,3	0,1	25,0	146,4	+ 3,3	+ 2,3		
Italie	63,3	+ 5,1	+ 8,8	13,4	+ 1,4	+ 11,7	0,1	0,0	0	76,8	+ 6,5	+ 9,2		
Luxembourg	19,7	+ 0,4	+ 2,1	3,0	0,0	0	0,3	0,0	0	23,0	+ 0,4	+ 1,8		
Pays-Bas	13,5	+ 0,1	+ 0,8	7,6	+ 0,3	+ 4,1	0,4	+ 0,1	+ 33	21,5	+ 0,5	+ 2,4		
Communauté	437,2	+ 5,1	+ 1,2	118,2	+ 8,4	+ 7,7	9,7	+ 0,8	+ 9	565,1	+ 14,3	+ 2,6		

⁽¹⁾ Pour les données antérieures à 1970 voir rapport sur les problèmes de main-d'œuvre dans la Communauté en 1970.

en 1970 en raison de la modification de la méthode de recensement. Le total des effectifs occupés dans la construction en juin 1970 s'élève à 192 600 travailleurs.

Les offres d'emploi non satisfaites dans la construction ont marqué une augmentation très nette en 1970 tant en avril (environ + 2 700 unités) qu'en octobre (+ 2 900 unités) par rapport à l'année précédente.

La réserve de main-d'œuvre enregistrée dans la construction a continué de décroître : elle était de 7 000 unités en moyenne en 1970 contre 9 000 en 1969, 15 600 en 1968 et 22 900 en 1967.

2d. Production et transformation des métaux

Sidérurgie

En 1970, l'activité de l'industrie sidérurgique dans la Communauté s'est maintenue à un niveau très élevé. La production d'acier brut a atteint 109,2 millions de tonnes contre 107,2 en 1969, 98,6 en 1968 et 89,9 en 1967. La conjoncture favorable a continué d'exercer des effets sur la situation de l'emploi dans cette branche d'activité. Il ressort notamment du tableau 14 que le total des effectifs occupés par l'industrie sidérurgique au 31 décembre 1970 atteignait 565 100 unités, soit une augmentation globale de 14 300 unités ou de 2,6 % par rapport à la même date de l'année précédente. La tendance à l'augmentation s'est manifestée, bien qu'à des degrés divers, dans tous les Etats membres. Parmi les 14 300 travailleurs supplémentaires, on compte 5 100 ouvriers, 8 400 employés et 800 apprentis.

Le tableau 15 montre que les *apports de main-d'œuvre* se sont maintenus au niveau très élevé atteint les années précédentes, soit de 80 000 travailleurs, tandis que le tableau 16 souligne l'importance des départs (74 900 unités en 1970 contre 69 700 en 1969 et 60 100 en 1968) ; les départs volontaires des ouvriers de la sidérurgie vers d'autres branches d'activité représentent une proportion croissante de l'ensemble des sorties.

TABLEAU 15
Apports de main-d'œuvre dans les usines sidérurgiques de la Communauté en 1968, 1969 et 1970

Ensemble des ouvriers 1968 1969 1970 Transferts à l'intérieur de la 5,0 5,2 4,9 sidérurgie Nouveaux embauchages 75,0 75,1 52,8 Total 57.8 80.2 0.08

(En milliers)

TABLEAU 16 Sorties de main-d'œuvre enregistrées dans les usines sidérurgiques de la Communauté en 1968,1969 et 1970

(En milliers)

	E	nsemble des ouvrie	ers
Répartition des sorties	1968	1969	1970
Selon la cause			
— invalidité, retraite, décès	9,5	7,4	7,3
— licenciements	8,7	8,0	9,3
— départs volontaires	22,5	31,3	32,2
— autres causes	19,4	23,0	26,2
Total	60,1	69,7	74,9
Selon la destination			
— invalidité, retraite, décès	9,5	7,4	7,3
 transferts vers d'autres usines sidérurgiques 	5,0	5,2	4,9
 ouvriers quittant la sidérurgie pour d'autres branches d'activité 	45,6	57,1	62,8
Total	60,1	69,7	74,9

Enfin, le tableau 17 met en lumière le maintien de l'évolution croissante de la production et des effectifs ainsi qu'une tendance à une légère diminution de la durée du travail effectué annuellement par ouvrier inscrit.

En Belgique, à partir du second semestre 1970, la demande d'acier a sensiblement diminué. Jusqu'à la fin du mois de septembre, la sidérurgie était parvenue à poursuivre sa production à un rythme élevé; mais elle a dû s'adapter progressivement à l'évolution de la demande et à la régression brutale du volume des commandes, de sorte que la production a été pour l'ensemble de l'année 1970 quelque peu inférieure à celle de 1969.

D'après les statistiques nationales, l'emploi total dans ce secteur a nettement augmenté en raison du haut degré d'activité et de la réduction de la durée hebdomadaire du travail qui a été ramenée de 43 à 42 heures à partir du 1° janvier 1970 et à 41 h 30 à partir du 1° octobre 1970. Selon les estimations du Conseil central de l'économie, l'emploi, en moyenne, a été de 4,2 %

Nota .

Pour ce qui concerne l'*Allemagne*, il convient de se reporter à la rubrique concernant la transformation des métaux, p. 45.

TABLEAU 17 Evolution dans l'industrie sidérurgique de la production, des effectifs ouvriers et de la durée du travail en 1968, 1969 et 1970

	Production (1)	Nombre moyen d'ouvriers (²)	Durée du travail (³)
Allemagne (RF)			
1968	41,2	178,7	1 882
1969	45,3	179,5	1 912
1970	45,0	182,4	1 885
Belgique			
1968	11,6	47,9	2 020
1969 1970	12,8 12,6	48,9 50,5	2 025 1 969
	12,0	,,,,	1 707
<i>France</i> 1968	20.4	100 5	2.041
1968 1969	20,4 22.5	108,5 108,1	2 041 2 037
1970	22,5 23,8	110,1	2 006
Italie			
1968	17,0	56.0	1 988
1969	16,4 17,3	57,4	1 844
1970	17,3	61,2	1 848
Luxembourg			
1968	4,8	19,1	1 929
1969 1970	4,8 5,5 5,5	19,2 19,7	1 939 1 889
	ر,ر	19,7	1 889
Pays-Bas			4.005
1968 1969	3,7	12,1 12,9	1 839 1 829
1970	4,7 5,0	13,5	1 796
		,-	
Communauté			
1968	98,6	422,3	1 948
1969	107,2	426,0	1 946
1970	109,2	437,5	1 917

⁽¹⁾ Production d'acier brut (en millions de tonnes).

supérieur au cours du premier semestre et de 2,2 % au cours du second semestre de 1970 à celui des périodes correspondantes de l'année précédente.

En France, les données statistiques du marché du travail, exprimées en moyenne mensuelle, indiquent en 1970, pour l'ensemble Production de métaux et fonderies et par rapport à 1969, une augmentation des demandes et offres d'emploi non satisfaites.

Dans l'ensemble, le mouvement des demandes d'emploi non satisfaites a été inverse de celui de l'année précédente, l'augmentation légère de la série en

⁽²⁾ En milliers.
(3) Nombre d'heures de travail effectuées annuellement par ouvrier inscrit.

cours de 1970 a conduit à un accroissement de + 13 % exprimé en moyenne mensuelle par rapport à 1969. L'augmentation plus marquée de la série des offres d'emploi non satisfaites s'est traduite par une légère amélioration du rapport des offres aux demandes, qui est passé de 2,6 en 1969 à 2,7 en 1970.

La durée du travail dans le secteur de la production des métaux et fonderies s'est abaissée de façon moins rapide qu'au cours de 1969 (0,6 heure entre janvier 1970 et janvier 1971 contre 1,3 heure entre janvier 1969 et janvier 1970).

Après un premier semestre en très rapide augmentation, l'indice des effectifs a marqué, pour l'ensemble de l'année, un rythme de croissance très légèrement supérieur à celui de 1969.

Tout au long de l'année, la sidérurgie a fait preuve d'une activité soutenue, les carnets de commandes s'étant situés à un niveau élevé. Les embauchages ont été nombreux et ont concerné toutes les catégories de travailleurs. Certaines entreprises se sont cependant heurtées à de grandes difficultés pour recruter des manœuvres de force et des ouvriers qualifiés.

Dans les *fonderies*, l'activité a été le plus généralement satisfaisante, mais certains établissements (appareils de chauffage, fonderie de métaux non ferreux), où l'évolution de la situation de l'emploi a été défavorable, ont été contraints de licencier une partie de leur personnel ou de pratiquer des horaires de travail réduits.

Afin de faire face à leurs besoins en personnel et de pallier les difficultés de recrutement, les entreprises de la production des métaux et de la fonderie ont fait appel au cours de l'année à un nombre de travailleurs sensiblement équivalent à celui de 1969 (3 388 travailleurs étrangers introduits en 1970 contre 3 452 en 1969).

Le volume des effectifs de l'ensemble des branches de la production et de la transformation des métaux devrait croître en 1971 d'un peu plus de 3 %, cette augmentation conduisant à la création d'environ 77 500 emplois nouveaux, dont un peu plus des 4/5 réservés aux ouvriers, avec une répartition sensiblement égale entre ouvriers qualifiés et non qualifiés.

Au volume des emplois créés doivent être ajoutés les besoins dus au renouvellement du personnel des entreprises, estimés à environ 40 000. Le nombre des embauchages, créations comprises, s'élèverait donc à 117 500 personnes (95 500 ouvriers, 11 100 employés, 5 800 ingénieurs et cadres, 5 100 techniciens, dessinateurs et agents de maîtrise).

Les besoins en main-d'œuvre étrangère de l'ensemble des secteurs de la production et de la transformation des métaux devraient se situer entre 18 000 et 23 000 travailleurs étrangers, compte tenu des évolutions possibles de la conjoncture au cours de 1971.

En Italie, la production en 1970 a atteint 17,3 millions de tonnes d'acier brut, contre 16,4 en 1969. Au 31 décembre 1970, le total des effectifs s'élevait à 76 800, soit une augmentation de 6 500 unités ou de 9 % environ par rapport à la même date de l'année précédente. Sur ce total, on comptait 63 300 ouvriers et 13 400 employés. Le nombre d'heures de travail effectuées annuellement par ouvrier s'est maintenu sensiblement au même niveau que l'année précédente.

Au Luxembourg, au cours de l'année 1970, l'effectif ouvrier des entreprises sidérurgiques s'est accru, en moyenne annuelle, de 483 unités, soit de 2,3 %, passant de 21 277 personnes en 1969 à 21 760 personnes en 1970. Toutefois, au cours du dernier trimestre de l'année, la décélération de la production s'est traduite par une régression des embouchages et, partant, des effectifs, sans qu'il y ait eu des travailleurs en surnombre, grâce au mouvement naturel des départs.

Transformation des métaux

En Belgique, dans les industries de transformation des métaux, la haute conjoncture a persisté au cours du premier semestre 1970 ; par la suite, le rythme d'expansion de la demande et de la production a faibli. En raison du caractère hétérogène de cette branche d'activité, les tendances observées ont été différentes selon les sous-branches considérées.

Si, en général, la situation a été moins favorable en ce qui concerne les produits exigeant une transformation moins poussée, la production de biens d'équipement et dans une moindre mesure celle de biens de consommation durable ont continué d'augmenter.

Pour l'ensemble de cette branche d'activité, d'après les statistiques nationales disponibles, l'emploi total s'est accru de 8 % environ au cours du premier semestre et de 4 % au cours du second semestre de 1970 par rapport aux mêmes périodes les années précédentes. La durée du travail a été réduite à 42 heures par semaine à compter du 1^{ee} juillet 1970.

Dans certaines régions, l'accroissement de la production a été freiné par des pénuries de travailleurs qualifiés. A la fin d'octobre 1970, le nombre des chômeurs complets indemnisés de sexe masculin dans la métallurgie de base a diminué de 589 personnes par rapport à la même date de l'année précédente, atteignant le niveau de 3 211 unités dont 161 seulement concernant des travailleurs de capacité normale. Dans l'industrie de transformation, le nombre des chômeurs a également diminué en octobre 1970 de 348 unités par rapport à l'année précédente, atteignant le niveau de 3 091 unités dont 515 seulement concernant des personnes de capacité normale. En 1970, au total, le nombre d'offre d'emploi a dépassé celui des demandes.

En Allemagne, l'évolution de l'emploi dans l'ensemble des industries de production et de transformation des métaux a été positive ; en moyenne, pour

l'année 1970, l'emploi a encore dépassé, d'après les enquêtes de l'Office statistique fédéral, le niveau atteint l'année précédente. Le total des effectifs s'est, en effet, élevé en avril 1970 à près de 4 600 000 travailleurs contre 4 310 000 l'année précédente; ce total s'est encore accru en octobre 1970, atteignant 4 660 000 unités. En particulier, le nombre des travailleurs étrangers occupés a augmenté en 1970 par rapport à 1969 de façon appréciable dans toutes les principales branches d'activité (de 563 600 à 750 300).

Cependant, au cours du second semestre et surtout à la fin de l'année, une tendance à l'affaiblissement est apparue. Une série d'entreprises appartenant principalement à l'industrie électronique (radio, télévision, accessoires de l'industrie automobile) ont réduit le recours aux heures supplémentaires et pratiqué, en partie provisoirement, le travail à temps partiel. Cette situation est donc imputable aux influences particulières exercées par les entreprises et les branches d'activité et, seulement pour une faible partie, à la normalisation de la situation conjoncturelle.

Les besoins en main-d'œuvre les plus pressants se sont atténués au cours du second semestre 1970 au moins dans certaines parties des industries de production et de transformation des métaux. En avril 1970, le niveau des offres d'emploi dans les professions des métaux (211 582 unités) était inférieur à celui de la fin octobre 1969 (216 187 unités); il est descendu à 201 890 unités en octobre 1970.

En ce qui concerne le nombre des apprentis formés pour les professions de forgerons, serruriers, mécaniciens et professions apparentées, a enregistré en 1969 une diminution des entrées de 6,2 % par rapport à 1968; pour les mécaniciens automobiles et mécaniciens de machines-outils, la diminution n'a été respectivement que de — 5 % et de — 2,5 %. Dans le groupe professionnel des électriciens, on comptait en 1969 122 651 personnes en formation, soit une diminution de 2,4 % par rapport au niveau le plus élevé de l'année 1967 (125 631 personnes).

Le nombre des chômeurs qui était de 10 256 en octobre 1969 s'est élevé à 11 601 en octobre 1970. Dans l'industrie électronique, le nombre des travailleurs à temps partiel a augmenté, passant de 689 en octobre à 5 567 en novembre et à 27 105 en décembre 1970.

En France, les données statistiques du marché du travail exprimées en moyenne mensuelle, pour l'ensemble des métiers de la transformation des métaux, indiquent pour l'année 1970 et par rapport à 1969 une augmentation des séries des offres et des demandes d'emploi non satisfaites.

Si, en janvier et avril 1970, le nombre des demandes d'emploi non satisfaites était moins élevé qu'en janvier et avril 1969, on constate, aux mois de juillet et d'octobre 1970, un accroissement de 9,3 % et 30,2 %.

La série des offres d'emploi non satisfaites au cours des quatre mois de référence s'est située à un niveau supérieur en 1970 à celui des périodes correspondantes de 1969.

Exprimés en moyenne mensuelle, les accroissements respectifs des offres et demandes d'emploi non satisfaites font apparaître une augmentation sensiblement plus importante des offres (+ 42,6 %) que des demandes (+ 7 %). De ce fait, le rapport des offres aux demandes, qui est passé de 1,1 en 1969 à 1,5 en 1970, reflète en partie les distorsions du marché du travail qui existent dans le secteur de la transformation des métaux.

La durée hebdomadaire moyenne du travail des ouvriers, corrigée des variations saisonnières, après avoir très légèrement augmenté au cours du premier trimestre de 1970, a repris le lent mouvement de décroissance de 1969. A la fin du dernier trimestre, la diminution enregistrée par rapport à la fin de 1969 était de 0,5 heure.

L'indice des effectifs indiquait à la fin de 1970, pour l'ensemble du secteur des industries mécaniques et électriques, un accroissement de 3,3 %, important quoique sensiblement inférieur à celui de 1969 (+5,2 %).

L'évolution de l'emploi a varié selon les branches. Les industries de la construction automobile, de la construction aéronautique, de la construction navale ont fait preuve en 1970 d'une activité soutenue qui s'est traduite par de nombreux embauchages. Les recrutements ont principalement concerné les ouvriers qualifiés, hautement qualifiés et les ouvriers spécialisés. Pour faire face à leurs besoins et devant le manque de disponibilité en main-d'œuvre, de nombreuses entreprises ont recruté de la main-d'œuvre féminine pour tenir des postes de travail jusque là occupés par des hommes. Des efforts d'organisation et de développement de la formation professionnelle au sein des entreprises ont également été accomplis dans le même but.

L'industrie de la construction ferroviaire a fait montre au cours de la plus grande partie de l'année d'une activité très satisfaisante, et a poursuivi ses recrutements, surtout en ce qui concerne la main-d'œuvre qualifiée.

L'évolution de la situation de l'emploi n'a pas été aussi favorable pour l'industrie de la construction de matériel électrique. Cette branche a connu au cours des trois premiers trimestres de 1970 un niveau d'activité élevé et opéré de nombreux recrutements, particulièrement de main-d'œuvre féminine. Mais, au cours du dernier trimestre, le niveau de l'emploi a eu tendance à régresser du fait de l'arrêt des embauchages dans de nombreuses entreprises.

L'industrie de la construction de matériel agricole a connu une évolution de l'emploi satisfaisante au cours du premier semestre. Dans la seconde partie de l'année, et notamment au cours du quatrième trimestre, un ralentissement sensible de l'activité s'est traduit par des diminutions d'horaire de travail et des licenciements.

L'activité des industries de la construction d'appareillages électro-ménagers ne s'est pas améliorée par rapport au deuxième semestre de 1969 ; sur l'ensemble de l'année, les mouvements de personnel sont restés limités.

L'ensemble des industries de la transformation des métaux a fait appel en 1970 à 25 517 travailleurs étrangers permanents, soit une augmentation de 27,3 % par rapport à 1969.

En *Italie*, dans les *industries mécaniques*, d'après l'enquête effectuée par le ministère du travail et de la prévoyance sociale auprès des établissements des industries mécaniques occupant au moins 10 salariés, les effectifs occupés par ces établissements ont continué de s'accroître en 1970 à peu près au même rythme que l'année précédente.

Au premier trimestre 1970, les établissements de cette branche d'activité occupaient, en moyenne, 1 141 666 travailleurs et au deuxième trimestre 1 164 521, soit respectivement 6,1 % et 5,9 % de plus que l'année précédente à la même époque. En 1969, les augmentations correspondantes avaient été de 5,6 % et 7,6 %.

Le nombre d'offres d'emploi enregistrées à la fin d'avril 1970 s'élevait à 65 500 unités, soit environ 10 % de moins qu'un an auparavant ; à la fin d'octobre 1970, il s'est élevé à 77 400 unités, soit 3 % de moins qu'un an auparavant.

Au Luxembourg, dans la transformation des métaux, les besoins excédentaires tant en travailleurs qualifiés que semi-qualifiés n'ont pu être couverts qu'en partie par le recours à la main-d'œuvre étrangère. Aussi, les pénuries de main-d'œuvre ont-elles été plus sensibles qu'en 1969.

Le nombre des offres d'emploi non satisfaites s'élevait à 176 unités en avril 1970 contre 84 en avril 1969, et à 234 unités en octobre 1970 contre 74 en octobre 1969. Le nombre des demandes d'emploi non satisfaites a été pratiquement nul.

Aux *Pays-Bas*, d'après les statistiques nationales disponibles, les effectifs occupés dans le groupe d'industries concernant notamment la métallurgie et les chantiers navals se sont élevés à 440 500 unités en juin 1970 contre 429 000 unités en juin 1969 ; la comparabilité de ces chiffres appelle toute-fois des réserves en raison du changement intervenu dans la méthode de recensement.

Les offres d'emploi dans la production et l'utilisation des métaux ont nettement augmenté en 1970 et davantage en avril (environ + 10 000 unités) qu'en octobre (environ + 8 000 unités) par rapport à l'année précédente.

La réserve de main-d'œuvre a régressé encore en 1970, atteignant, en moyenne, 3 100 unités contre 3 800 en 1969, 6 600 en 1968 et 7 000 en 1967.

2e. Textile et vêtement

En Belgique, dans l'industrie textile, en raison de l'affaiblissement de la demande, la production a diminué progressivement en 1970, se situant à 1 %

environ au-dessous du niveau de 1969. Au cours des premiers mois de 1970, d'après les statistiques nationales disponibles, le nombre des personnes occupées a été pratiquement égal à celui de l'année précédente; mais il a ensuite diminué constamment.

La réduction d'activité s'est traduite principalement par un accroissement du chômage partiel. En octobre 1970, le nombre des demandes d'emploi s'élevait à 3 081 unités, en diminution de 222 unités par rapport à l'année précédente; à la même date, le nombre des offres d'emplois s'élevait à 638 unités, soit 311 unités de moins que l'année précédente.

A compter du 4 janvier 1971, la durée hebdomadaire du travail a été réduite à 43 heures en simple équipe, 42 heures en double équipe et 38 heures en équipe de nuit.

Dans l'industrie de l'habillement, la production a augmenté assez nettement au cours des premiers mois de 1970; mais, par la suite, le rythme de la production, dans cette industrie également, a progressivement faibli. Cette évolution explique que les effectifs ont augmenté de 5,8 % au cours du premier semestre et de 1 % seulement au cours du second semestre 1970 par rapport aux mêmes périodes de l'année précédente.

On constate également une augmentation graduelle du chômage partiel; toutefois, on constate une diminution des demandeurs d'emploi, mais à un rythme ralenti. A noter que, dans cette branche d'activité, les disponibilités de main-d'œuvre concernent en grande partie des femmes. A la fin d'octobre 1970, le nombre des demandeurs d'emploi s'élevait à 3 626 personnes dont en majeure partie des femmes (3 160).

La durée du travail a été réduite à 43 heures par semaine à compter du 5 octobre 1970 ; elle sera à nouveau réduite à partir du 1^{er} novembre 1971 pour atteindre 42 heures par semaine.

Pour 1971, les perspectives sont moins favorables que précédemment. On peut s'attendre à une diminution de l'emploi de 5 % environ dans l'industrie textile et de 1 % dans l'habillement et la confection.

En Allemagne, dans les industries textiles et de l'habillement, la situation des carnets de commande et de l'emploi a évolué de façon très différente selon les multiples sous-branches d'activité appartenant à ces industries. La production, dans l'industrie textile, a stagné en 1970; dans celle de l'habillement, elle est même restée au-dessous des résultats atteints en 1969. Il faut rechercher les causes de cette situation principalement dans l'attitude prudente du commerce due à l'incertitude de la mode et aussi dans une concurrence étrangère accrue.

Pour l'ensemble de ces industries, les effectifs ont diminué, passant de 898 427 unités en octobre 1969 à 887 032 en avril 1970; selon une estimation provisoire, ce total serait descendu à 876 817 unités en octobre 1970.

Dans les deux branches considérées, le nombre des travailleurs étrangers a augmenté en 1970 par rapport à 1969. Le nombre des offres d'emploi non satisfaites a manifesté une tendance nettement décroissante au cours de l'année 1970 tandis que le nombre de chômeurs s'est élevé par rapport à l'année précédente, marquant en cours d'année une tendance légèrement croissante. A noter aussi que le nombre des travailleurs partiels dans les deux industries considérées s'est élevé à 5 000 unités environ en avril 1970 et a dépassé 9 500 unités en novembre 1970 pour retomber au-dessous de 5 300 unités en décembre 1970.

Dans le domaine de l'apprentissage, le nombre des personnes à former du sexe féminin dans les professions de l'habillement a atteint en 1969 le niveau le plus bas depuis 1962 (— 25,3 %), soit une diminution de 15,6 % par rapport à 1968.

En France, dans l'industrie textile, les statistiques du marché du travail exprimées en moyenne mensuelle font apparaître pour 1970 et par rapport à 1969 une augmentation des demandes d'emploi non satisfaites et une diminution des offres d'emploi non satisfaites.

La série des demandes d'emploi non satisfaites a régulièrement augmenté au cours de l'année, alors que les offres d'emploi non satisfaites, qui se maintenaient en janvier 1970 à un niveau supérieur à celui de janvier 1969, ont ensuite décru par rapport à leur niveau correspondant de 1969. Ces deux mouvements de sens contraire ont déterminé une dégradation du rapport des offres aux demandes (0,6 en 1969 contre 0,4 en 1970).

La durée du travail hebdomadaire des ouvriers, corrigée des variations saisonnières, a enregistré une baisse de 0,7 heure entre le 1° janvier 1970 et le 1° janvier 1971. Ce phénomène est à rapprocher de l'évolution des statistiques du chômage partiel qui indiquent, en moyenne mensuelle, un très net accroissement tant des effectifs concernés en 1970 par rapport à 1969 (16 183 en 1970 contre 2 537 en 1969) que du nombre des journées indemnisées (55 236 en 1970 contre 9 356 en 1969).

Les *effectifs* ont sensiblement régressé au cours de l'année, traduisant le ralentissement d'activité enregistré dans l'ensemble des branches des industries textiles.

Le fléchissement observé à la fin de 1969 dans l'industrie lainière s'est accentué au cours des trois premiers trimestres de 1970 entraînant une diminution des horaires de travail, une augmentation du chômage partiel et des licenciements. Toutefois, un mouvement de reprise de l'activité s'est amorcé au dernier trimestre et a déterminé une régression du chômage partiel et le dépôt de nouvelles offres d'emploi.

L'activité de l'industrie cotonnière a sensiblement régressé tout au long de l'année, occasionnant une détérioration de la situation de l'emploi, marquée par une extension du chômage partiel et de nombreux licenciements.

La diminution continue de l'activité dans l'industrie de la soierie au cours de l'année s'est traduite par une baisse sensible du niveau de l'emploi résultant de la diminution des horaires de travail, des licenciements et de la fermeture de nombreuses petites entreprises.

L'activité a été satisfaisante dans l'industrie des *textiles chimiques* où les effectifs n'ont cependant que faiblement augmenté, du fait de l'amélioration de la productivité.

Dans l'industrie de la *bonneterie*, l'activité a le plus généralement régressé au cours de l'année, où des réductions d'horaires de travail, une augmentation du chômage partiel et des licenciements ont été observés.

Pour l'ensemble de la branche *utilisation des tissus et matières connexes*, les données relatives *au marché du travail* exprimées en moyenne mensuelle font apparaître en 1970 et par rapport à 1969 une augmentation du nombre des demandes d'emploi non satisfaites et une diminution des offres d'emploi non satisfaites.

La série des demandes d'emploi non satisfaites s'est régulièrement accrue au cours de l'année ; en moyenne mensuelle, l'accroissement par rapport à 1969 s'est élevé à + 28,8 %. La série des offres d'emploi a diminué au cours de l'année : cependant, au dernier trimestre, une légère reprise a pu être notée. Cette évolution des deux séries a eu pour résultante la détérioration du rapport des offres aux demandes qui est passé de 0,88 en 1969 à 0,5 en 1970.

La durée du travail hebdomadaire moyenne des ouvriers, en données corrigées des variations saisonnières, a sensiblement fléchi au cours du premier trimestre de 1970; après une légère reprise au cours des trimestres suivants, elle se situait, en janvier 1971, à un niveau inférieur de 0,7 heure à celui du 1^{er} janvier 1970. Cette diminution de la durée du travail est confirmée en partie par l'évolution des statistiques du chômage partiel, tant au niveau des effectifs concernés (11 358 en 1970 contre 1 407 en 1969), qu'à celui du nombre de journées indemnisées (36 626 en 1970 contre 7 188 en 1969).

Les *effectifs* ont sensiblement décru au cours de l'année (5,5 % entre le 1° janvier 1970 et le 1° janvier 1971).

Ces différentes séries statistiques reflètent l'évolution défavorable de l'activité dans les industries de l'habillement et du travail des étoffes en 1970. La dégradation de la situation de l'emploi s'est traduite par une diminution des horaires de travail, de nombreux licenciements et par la fermeture de petites entreprises. En fin d'année, cependant, une légère reprise a été notée dans la branche. De plus, face à une évolution globale défavorable, il faut souligner que, tout au long de 1970, certaines entreprises ont fait preuve d'une activité soutenue et ont même éprouvé des difficultés à satisfaire leurs besoins en main-d'œuvre, notamment qualifiée (mécaniciennes en confection).

En Italie, dans les industries textiles et de l'habillement, les effectifs occupés qui avaient enregistré une légère diminution (— 0,1 %) au cours du pre-

mier trimestre 1969 par rapport à l'année précédente, ont au contraire évolué favorablement au premier trimestre 1970, en augmentation de 2,6 %. Au deuxième trimestre 1970, l'augmentation a été plus faible (+ 0,9 %) alors qu'elle avait atteint 2 % au deuxième trimestre 1969. Toutefois, ces chiffres ne traduisent pas les difficultés d'ordre structural que connaît cette branche d'activité.

Les demandes d'emploi non satisfaites pour les professions de l'industrie textile ont diminué de 4 000 unités en avril et de 2 100 unités en octobre 1970, soit respectivement de 22 % et de 13 % par rapport aux mêmes dates de l'année précédente. Dans les professions relevant de la production des articles d'habillement, on enregistre une diminution des demandes en avril 1970 (— 5 %) et une augmentation à la fin d'octobre 1970 (+ 4 %).

Au Luxembourg, dans le textile et le vêtement, des difficultés particulières sur le plan de la main-d'œuvre ne se sont pas fait sentir en 1970. Les besoins complémentaires de main-d'œuvre, numériquement faibles, ont pu être couverts dans une large mesure par le recours à la main-d'œuvre étrangère.

Le nombre des offres d'emploi non satisfaites était de 13 unités en avril 1970 contre 8 unités en avril 1969, et de 9 unités en octobre 1970 contre 9 unités également en octobre 1969. Le nombre des demandes d'emploi non satisfaites a été nul ou négligeable.

Aux Pays-Bas, d'après les statistiques nationales disponibles, la diminution des effectifs dans l'industrie textile, qui a été relativement faible en 1969, s'est accrue à un rythme accéléré en 1970, bien qu'il y ait lieu de formuler des réserves au sujet de la comparabilité des chiffres d'une année à l'autre en raison du changement intervenu dans la méthode de recensement. Les effectifs occupés dans cette industrie ont atteint en moyenne, en 1970, 83 800 unités. Dans l'industrie du vêtement, ils se sont élevés, en moyenne, à 59 000 unités au cours de la même année.

Les offres d'emploi non satisfaites dans l'industrie textile ont légèrement diminué en 1970 (— 190 unités en avril et — 245 unités en octobre) par rapport à l'année précédente. Dans le vêtement, on constate une augmentation en avril (+ 725 unités) et une diminution en octobre (— 826 unités) par rapport à l'année précédente.

3. Services

En Belgique, l'évolution favorable de la conjoncture a stimulé la tendance structurelle à l'accroissement de la population active dans le secteur considéré.

En ce qui concerne la catégorie générale des *employés* occupés dans différents secteurs, y compris l'industrie, la diminution des demandes d'emploi enregistrées auprès de l'Office national de l'emploi ne reflète pas clairement l'évolution de l'occupation des employés. En effet, un grand nombre d'employés et, en particulier, d'employés hautement qualifiés ainsi que les cadres sont direc-

tement recrutés par les employeurs ou par des institutions spécialisées existant de longue date. Cependant, on constate que les employés recourent de plus en plus aux services de placement de l'Office national de l'emploi.

Il est intéressant de noter que les offres d'emploi pour la catégorie des employés marquent une tendance très nettement croissante en raison notamment de la prolongation de la scolarité. Cette tendance se manifeste de façon particulièrement nette en liaison avec l'accroissement de la population active féminine dont un pourcentage toujours croissant s'oriente vers les emplois de bureau. On constate aussi chaque année un accroissement du nombre des demandes d'emploi au cours des premiers mois suivant l'achèvement de la scolarité. A la fin d'octobre 1970, le nombre des demandes s'élevait à 15 290 dont 5 212 hommes et 10 078 femmes, soit respectivement 34 et 66 % du total. Le nombre des offres d'emploi était relativement élevé en avril 1970 (3 287 unités) et moins important en octobre 1970 (1 806 unités). L'existence simultanée d'offres et de demandes d'emploi en nombre relativement important est due principalement à des différences en matière de qualification professionnelle.

Par ailleurs, il y a lieu de noter la diminution de la durée hebdomadaire du travail intervenue dans les grands magasins (en ce qui concerne les ouvriers) et les branches des assurances et des banques.

Dans les *hôtels*, restaurants et cafés, l'activité a été plus favorable en 1970 qu'en 1969. Le nombre des demandes d'emploi a diminué alors que le nombre des offres d'emploi a sensiblement augmenté.

Parmi les autres activités des services, il faut mentionner notamment la catégorie des services domestiques. Dans cette catégorie, on constate une diminution constante du nombre des demandes d'emploi. Cette diminution est due à une plus grande mobilité professionnelle stimulée par les besoins des autres branches d'activité.

En Allemagne, d'après les résultats provisoires des enquêtes effectuées en avril 1970 par l'Office statistique fédéral, le total des effectifs salariés occupés dans les services publics et privés s'est maintenu au niveau des années précédentes, soit environ 5,51 millions de travailleurs, tandis que, dans le commerce et les transports, les effectifs se sont élevés à 3,73 millions de travailleurs, soit une légère augmentation par rapport à l'année précédente (3,65 millions en avril 1969).

L'emploi des travailleurs étrangers a augmenté sensiblement en 1970 par rapport à 1969, dans toutes les branches des services. A la fin de septembre 1970, l'augmentation totale a été de 63 700 unités ou de 24,9 %; dans les transports, cette augmentation a même atteint 35,2 %. A la même date, le nombre des travailleurs étrangers occupés dans le secteur des services atteignait 319 300 unités.

Dans les professions des services (y compris les ingénieurs, techniciens et professions apparentées ainsi que les professions des transports), le nombre des offres d'emploi non satisfaites a diminué, passant de 302 000 unités en avril 1970 à 262 000 unités en octobre 1970; toutefois, la moyenne pour 1970 a été supérieure à celle de 1969.

En matière d'apprentissage dans les professions du commerce, on constate que le nombre des personnes à former du sexe masculin a diminué de 6,7 % en 1969 par rapport à 1968 pour se situer à un niveau qui dépasse seulement de 3,2 % celui de 1962. Par contre, le nombre des personnes à former du sexe féminin qui, en 1969, était d'environ le double de celui des hommes, a évolué de façon très différente suivant les professions. Dans les professions de l'organisation, de l'administration et de bureau, la diminution du nombre des personnes à former du sexe masculin a été relativement faible en 1969 par rapport à 1968 (— 1,9 %). Le nombre des personnes à former du sexe féminin a également diminué (— 3,6 %), dépassant néanmoins encore sensiblement le niveau de 1962 (+ 29,5 %).

Le nombre des chômeurs du secteur des services qui atteignait environ 52 600 unités en octobre 1969 s'est maintenu à peu près au même niveau en octobre 1970 (environ 52 000 unités).

En France, les données statistiques fournies par l'enquête trimestrielle du ministère du travail, de l'emploi et de la population, font apparaître, en indices bruts, un accroissement des *effectifs* des activités commerciales et libérales de 1,4 % au cours de l'année. Cette augmentation résulte d'évolutions fort divergentes selon les activités des services.

Les évolutions les plus marquantes sont, d'une part, la très forte croissance enregistrée dans les banques, assurances et agences et, d'autre part, la diminution notée dans les commerces agricoles et alimentaires. Si ce dernier secteur est assez mal appréhendé par l'enquête trimestrielle, puisqu'il comporte un grand nombre de petits établissements, la modification de la tendance d'évolution par rapport aux années antérieures doit cependant être notée.

La durée hebdomadaire moyenne du travail de l'ensemble des salariés des activités commerciales et libérales a baissé de 0,5 heure en 1970. Les diminutions les plus sensibles de la durée du travail ont été enregistrées dans les spectacles (— 1,1 heure), l'hygiène (— 0,8 heure), les professions libérales (— 0,7 heure).

Pour les *emplois de bureau et assimilés*, les demandes d'emploi non satisfaites ont augmenté, en moyenne mensuelle, de 25,9 % par rapport à 1969. Ce phénomène a surtout été très marqué au cours des derniers mois de 1970 du fait d'un très fort afflux de jeunes demandeurs d'emploi parvenus en fin de scolarité. Ce mouvement a principalement concerné les jeunes filles. L'évolution de la série des offres d'emploi non satisfaites s'est traduite par un accroissement, exprimé en moyenne mensuelle, de 41,4 % par rapport à 1969. Cette

augmentation résulte pour partie du développement des banques, assurances et agences qui ont déposé de très nombreuses offres d'emploi ne correspondant pas toujours aux qualifications des demandeurs.

Pour les *emplois du commerce et assimilés*, les demandes d'emploi non satisfaites se sont accrues, en moyenne mensuelle, de 33,3 % par rapport à 1969, et les offres d'emploi non satisfaites de 56,8 %. Ce phénomène semble résulter d'évolutions de sens contraire. D'une part, l'arrivée sur le marché du travail de nombreux jeunes et notamment de jeunes filles ainsi que la fermeture de petits commerces ont occasionné, particulièrement en fin d'année, une augmentation des demandes d'emploi, d'autre part, l'ouverture d'un nombre important de magasins à grande surface et les aménagements ou réductions d'horaires intervenus dans les grands magasins ont provoqué un sensible accroissement des offres d'emploi.

Dans les *emplois des services hôteliers*, les demandes d'emploi non satisfaites ont crû, en moyenne mensuelle, de 14,4 % par rapport à 1969 et les offres d'emploi non satisfaites de 16 %.

Les demandes d'emploi dans les *emplois des services domestiques et emplois connexes*, exprimées en moyenne mensuelle ont augmenté de 16 % par rapport à 1969. La série des offres d'emploi non satisfaites a enregistré à l'inverse une baisse de 6,2 %.

L'ensemble des activités des services qui ont le plus recours à la main-d'œuvre étrangère (commerces non alimentaires, hôtellerie, services domestiques) a fait appel en 1970 à 25 971 travailleurs étrangers, soit un accroissement de 30,9 % par rapport à 1969.

En Italie, dans la catégorie des dirigeants, employés et personnel subalterne, en avril 1970, le nombre des demandes d'emploi non satisfaites s'est maintenue à peu près au même niveau que l'année précédente (77 567 unités contre 77 285 unités) alors qu'en octobre 1970 (110 264 unités), il a augmenté de plus de 5 000 unités, soit environ 5 % par rapport à l'année précédente.

Dans les services de vente, on constate une diminution sensible des demandes d'emploi en avril 1970 (— 2 306 unités, soit — 12 %) alors qu'elles ont légèrement augmenté en octobre (+ 657 unités, soit + 3 %) par rapport à l'année précédente.

Aux mêmes dates de référence, dans les services domestiques, on constate également une évolution divergente (en avril 1970 : — 508 unités, soit — 6 % ; en octobre 1970 : + 319 unités, soit + 4 %).

Dans les services d'hygiène et de santé, les fluctuations des demandes d'emploi ont été d'une amplitude relativement faible : en avril 1970 (— 4 %) et en octobre 1970 (+ 3 %).

Enfin, dans l'importante branche d'activité de l'hôtellerie, le nombre des demandes d'emploi non satisfaites qui s'élevait à 26 210 unités en octobre

1969 est descendu à 23 791 unités en avril 1970 (— 3 % par rapport à avril 1969) et a de nouveau atteint 25 152 unités en octobre 1970 (— 4 % par rapport à octobre 1969).

Au Luxembourg, grâce au recours à la main-d'œuvre frontalière, mais encore aux contacts établis depuis plusieurs années déjà avec les services italiens compétents, les besoins en personnel masculin de l'industrie hôtelière ont pu être satisfaits dans une large mesure. Dans le secteur féminin, la situation est toutefois restée déficitaire.

Offres non satisfaites: avril 1970 = 94, avril 1969 = 86; octobre 1970 = 29, octobre 1969 = 25.

Dans les services domestiques proprement dits, on constate une légère détente par rapport aux années antérieures, mais les pénuries restent quand même assez prononcées dans le secteur féminin.

Offres non satisfaites: avril 1970 = 96, avril 1969 = 103; octobre 1970 = 60, octobre 1969 = 96.

Quant au personnel de bureau et du commerce, les postes offerts étaient en forte augmentation par rapport à l'année précédente, et on peut estimer que le nombre des unités complémentaires engagées en 1970 par les instituts bancaires et d'assurances est supérieur à 500.

Enfin, en ce qui concerne les soins de personnes et de biens, les activités sportives et récréatives, il n'y a pas eu de mouvement ou de changement notable en 1970.

Aux Pays-Bas, d'après les statistiques nationales, le secteur des services a maintenu en 1970 son taux d'expansion (2,5 %) qui a été stimulé par les dépenses de consommation qui se sont maintenues à un très haut niveau pendant toute l'année. Le secteur des services occupe d'année en année une place plus importante dans le domaine de l'emploi. En 1965, 38 % de la population active était occupée dans ce secteur; en 1970, ce pourcentage passe à 41,3 % (contre 40 % l'année précédente). A noter que, pendant la même période, on a enregistré une diminution de la part de la population occupée dans l'industrie, qui est passée de 41,9 % à 40 %.

D'après des estimations nationales, l'emploi total dans le secteur des services s'élevait, en moyenne, en 1970, à 1 930 000 personnes contre 1 879 000 en 1969. Le recensement et la ventilation des effectifs dans ce secteur sont assez difficiles en raison de sa complexité et du volume considérable des effectifs qu'il occupe. Néanmoins, il apparaît clairement que les mutations qui interviennent dans le secteur des services ont eu une importance pratiquement équivalente à l'ensemble des autres secteurs réunis. Ainsi, l'accroissement des effectifs de 1969 à 1970 a été de 51 000 unités dans le secteur tertiaire contre 54 000 dans tous les autres secteurs réunis.

En ce qui concerne les *administrations publiques* (militaires non compris), l'emploi a marqué un accroissement régulier de 10 000 unités en 1970, supérieur à celui intervenu l'année précédente (plus 7 000 unités). Quant aux militaires, il y a lieu de noter une réduction des effectifs due à une diminution du nombre des appelés au service obligatoire.

B — TENDANCES D'EVOLUTION PAR REGIONS

L'analyse de l'évolution de l'emploi et du chômage au niveau régional reflète, bien qu'avec des différences parfois sensibles d'une région à l'autre, les améliorations globales intervenues en 1970 à la faveur de la poursuite de l'expansion dans le sens d'une diminution du chômage et d'un accroissement des possibilités d'emploi.

Cependant, il y a lieu de souligner que les déséquilibres structurels sur le plan régional ont persisté en 1970, posant des problèmes de l'emploi préoccupants dans les régions à structure faible. A cet égard, la description des diverses mesures prises par les pouvoirs publics témoigne du souci de réduire les écarts géographiques encore appréciables entre les besoins et les disponibilités de main-d'œuvre dans les différentes régions de la Communauté.

1. En Belgique, d'après les statistiques du ministère de l'emploi et du travail, le nombre des chômeurs complets indemnisé (hommes et femmes) à la fin d'octobre 1970 a diminué dans toutes les provinces par rapport à la fin d'octobre 1969. Cependant, il existe des différences importantes d'une province à l'autre. En chiffres absolus, la diminution est la plus forte dans le Hainaut (— 2 249 unités), la province de Liège (— 1 248) et le Brabant (— 1 021). Elle a été relativement faible dans les provinces d'Anvers (— 794), Flandre orientale (— 653) et Flandre occidentale (— 431).

Dans l'ensemble du pays, les trois premières provinces citées ont conservé un pourcentage de chômage élevé : la province de Liège 21,7 %, le Hainaut 18,1 % et le Brabant 14,8 %. A noter que le chômage des femmes est resté relativement très important dans les provinces de Liège et du Hainaut. A la fin d'octobre 1970, par rapport à la même date de 1969, leur nombre s'était encore accru de 53 unités dans la province de Liège, atteignant ainsi 7 061 unités, soit 24,9 % du total du pays, alors que, dans la province du Hainaut, en dépit d'une diminution de 714 unités, le nombre des chômeurs féminins était encore de 6 718 unités, soit 23,7 % du total du pays.

A la même date, les pourcentages des chômeurs complets par rapport au total des personnes assurées contre le chômage, étaient également dans ces deux dernières provinces les plus élevés. Les chiffres les plus forts ont été enregistrés par le bureau régional de placement de Mons dans la province du Hainaut : 8,3 % (4,5 % pour les hommes et 18,1 % pour les femmes) et dans le bureau régional de Liège-Huy : 7,5 % (5,8 % pour les hommes et

TABLEAU 18

Belgique

Modifications intervenues dans la répartition géographique des chômeurs complets indemnisés (hommes)

(En pourcentage)

Provinces	Fin octobre	Fin octobre	Fin octobre
	1968	1969	1970
Anvers Flandre occidentale Flandre orientale Limbourg Brabant Hainaut Liège Luxembourg Namur	14,—	13,5	14,2
	10,5	9,1	9,6
	13,—	12,8	13,1
	8,9	8,7	8,5
	13,1	13,7	13,6
	16,6	15,9	14,6
	20,3	22,6	23,0
	1,2	1,4	1,2
	2,4	2,3	2,2
%	100	100	100
Total (en unités)	62 539	45 315	38 965

TABLEAU 19

Belgique

Modifications intervenues dans la répartition géographique des chômeurs complets indemnisés (femmes)

(En pourcentage)

Provinces	Fin octobre	Fin octobre	Fin octobre
	1968	1969	1970
Anvers Flandre occidentale Flandre orientale Limbourg Brabant Hainaut Liège Luxembourg Namur	12,2	8,7	8,7
	8,2	7,2	7,5
	12,4	10,5	11,2
	7,5	6,6	5,6
	14,9	14,0	14,1
	22,7	24,8	23,7
	18,4	23,4	24,9
	0,7	1,1	1,0
	3,—	3,7	3,3
%	100	100	100
Total (en unités)	34 573	29 965	28 395

TABLEAU 20

Belgique

Modifications intervenues dans la répartition géographique des offres d'emploi non satisfaites

(En pourcentage)

Provinces	Fin octobre 1968	Fin octobre 1969	Fin octobre 1970
Anvers Flandre occidentale Flandre orientale Limbourg Brabant Hainaut Liège Luxembourg Namur	18,5 28,2 21,4 17,6 16,3 13,5 1,5 2,1 28,4 22,8 6,— 8,3 6,— 4,7 0,8 0,6 1,1 2,2		28,4 12,1 10,7 6,7 29,1 5,1 5,4 0,6 1,9
%	100	100	100
Total (unités)	5 374	14 947	22 045

12,1 % pour les femmes). Ces pourcentages pour les deux sexes et notamment pour les femmes dépassaient nettement les pourcentages moyens pour l'ensemble du pays : 2,8 % (2,3 % pour les hommes et 4,2 % pour les femmes).

En ce qui concerne la répartition géographique des *offres d'emploi* non satisfaites, les chiffres figurant dans le tableau 20 ne reflètent pas exactement l'évolution des besoins réels en main-d'œuvre. Il y a lieu, en effet, de tenir compte des différences régionales existant dans le secteur du marché du travail et aussi du fait que les employeurs peuvent recruter leur personnel directement.

A la fin d'octobre 1970, le nombre des offres d'emploi non satisfaites a augmenté, bien qu'à des degrés divers, dans toutes les provinces par rapport à la fin d'octobre 1969, à l'exception de la province du Hainaut. Dans celle-ci, bien que le nombre des offres d'emploi reçues au cours de ce mois ait atteint 2 550 unités, soit une augmentation de 574 unités par rapport au même mois de l'année précédente, le nombre des offres d'emploi non satisfaites à la fin du même mois a diminué en raison de la présence d'un nombre important de chômeurs dans cette province. Un phénomène analogue a joué dans la province de Liège.

On constate que dans les provinces où l'augmentation des offres d'emploi était la plus forte : Brabant (+ 3 002 unités) et Anvers (+ 2 048 unités), cette augmentation résulte principalement de la pénurie de main-d'œuvre, notamment qualifiée, observée dans ces provinces.

TABLEAU 21

Belgique

Répartition régionale des emplois à créer en application des lois des 17 et 18 juillet 1959 et de la loi du 14 juillet 1966

(En unités)

Provinces	De 1959 à fin 1969	Total des 3 premiers trimestres 1970	4° trimestre 1970 (estimation)	Prévisions 1971
Flandre occidentale	33 805	2 009	1 100	2 300
Flandre orientale	35 659	4 506	1 700	2 000
Anvers	44 667	3 911	1 200	3 000
Limbourg	24 804	4 786	1 500	2 500
Brabant	18 764	2 647	800	2 000
Hainaut	33 120	3 938	1 500	2 500
Liège	20 983	2 290	900	1 500
Namur	4 319	207	100	100
Luxembourg	1 370	84	50	100
Total	217 491	24 378	8 850	16 000

TABLEAU 22

Belgique

Répartition, par grand secteur d'activité, des emplois à créer en application des lois des 17 et 18 juillet 1959 et de la loi du 14 juillet 1966

(En unités)

Période	Transforma- tion des métaux	Hauts four- neaux et aciéries	Chimie	Textile et vêtement	Divers	Total	
De 1959 à fin 1969	96 140	17 967	22 367	36 232	44 785	217 491	
Total des 3 pre- miers trimestres 1970	11 379	1 243	2 785	3 641	5 330	24 378	
Estimation 4° tri- mestre 1970	3 000	500	700	1 200	1 600	7 000	
Prévisions 1971	6 000	600	1 200	1 800	6 400	16 000	

Enfin, il y a lieu d'indiquer l'influence exercée sur les marchés de l'emploi régionaux par l'application des lois relatives à l'expansion économique. Les lois des 17 et 18 juillet 1959 et du 14 juillet 1966 prévoient des mesures particulières en faveur de la création et de l'extension des industries, de même que pour l'industrialisation des zones insuffisamment développées. Ces

lois ont été abrogées et remplacées par la loi relative à l'expansion économique en date du 30 décembre 1970. Les arrêtés d'exécution des lois précédentes resteront en vigueur jusqu'à la parution des arrêtés d'application de la nouvelle loi. Dans l'établissement des prévisions pour 1971, il a été tenu compte des dispositions précédentes.

En application des lois précitées, durant les trois premiers trimestres de 1970, environ 25 000 emplois nouveaux ont été créés contre 21 761 pour la période correspondante de 1969, soit une augmentation de 3 239 unités. On estime que le nombre d'emplois créés pour toute l'année 1970 s'élève à environ 33 000 unités.

Pour 1971, on prévoit que l'application de ces dispositions permettra de créer 16 000 nouveaux emplois environ.

2. En république fédérale d'Allemagne, les relevés du micro-recensement d'avril 1970 laissent apparaître que les effectifs salariés occupés sur l'ensemble du territoire fédéral ont augmenté en 1970 par rapport à 1969 dans 7 circonscriptions d'office du travail des « Länder ». L'augmentation a été la plus forte en Bade-Wurtemberg (4,6%) et la plus faible en Rhénanie-Palatinat-Sarre (0,8%). Par contre, dans les circonscriptions des offices du travail de Schleswig-Holstein-Hambourg et de la Bavière du Nord, le nombre des salariés a diminué respectivement de 0,1% et de 2,1%.

L'emploi des travailleurs étrangers a augmenté dans l'ensemble des circonscriptions d'office du travail des « Länder ». D'après les statistiques établies à la fin septembre 1970 par rapport à la même date de l'année précédente, l'augmentation la plus forte a été enregistrée en Basse-Saxe-Brême (39,3 %) et la plus faible en Bade-Wurtemberg (24 %), l'augmentation moyenne entre ces deux dates ayant été de 29,8 % pour l'ensemble du territoire fédéral. A la fin de septembre 1970, les effectifs des travailleurs étrangers les plus nombreux étaient occupés dans la Rhénanie-du-Nord-Westphalie (547 200) et en Bade-Wurtemberg (511 100).

Les taux d'accroissement des offres d'emploi non satisfaites ont été en avril 1970 nettement moins élevés qu'en avril 1969 dans la plupart des circonscriptions d'office du travail des « Länder ». En Bade-Wurtemberg, on a même enregistré une diminution de 6,8 %. En octobre 1970, la diminution a concerné l'ensemble des circonscriptions à l'exception du Schleswig-Holstein-Hambourg (+ 2,4 %) et de Hesse (+ 1 %). Les diminutions les plus fortes ont été enregistrées dans les circonscriptions de Berlin (— 15,1 %) et de Bade-Wurtemberg (— 12,6 %).

A la fin d'avril 1970, le chômage a diminué par rapport à l'année précédente dans 8 circonscriptions d'office du travail des « Länder ». A la fin d'octobre 1970, le chômage n'a diminué par rapport à l'année précédente que dans trois circonscriptions (Schleswig-Holstein-Hambourg, Rhénanie-du-Nord-Westphalie et Rhénanie-Palatinat-Sarre) alors qu'il a augmenté dans les 6 autres cir-

conscriptions. A cette date, le taux de chômage se situait au-dessus de la moyenne pour la République fédérale (0,5 %) seulement dans les Länder suivants : Schleswig-Holstein-Hambourg (0,6 %) et en Basse-Saxe-Brême (0,8 %). Le taux de chômage le plus faible (0,2 %) était enregistré dans le Bade-Wurtemberg.

Le gouvernement fédéral a poursuivi ses efforts en 1970 dans le cadre de sa politique économique régionale en vue d'apporter des améliorations substantielles à la structure de l'économie dans les régions aux structures relativement faibles. Les 12 programmes d'action régionale mis en œuvre en 1969, en application du programme de promotion régionale, ont été étendus jusqu'à 20. Ainsi, environ 60 % des surfaces et 33 % de la population sont touchés par des programmes d'action régionale assurant l'implantation, l'extension, la reconversion et la rationalisation des entreprises industrielles ainsi que l'amélioration de l'infrastructure économique grâce à des moyens publics.

L'Office fédéral du travail a apporté en 1970 une contribution très importante à l'application des mesures d'amélioration structurelle dans l'optique de la politique du marché de l'emploi. Au cours de cette année, cet Office a affecté dans ce but 428 millions de DM; 1 079 opérations individuelles ont pu être réalisées grâce à l'octroi de prêts pour un montant de 418,3 millions de DM; 139,8 millions de DM ont été affectés aux régions frontalières à l'est du territoire fédéral.

Les tableaux 23, 24 et 25 contiennent des statistiques relatives à l'évolution en 1968, 1969 et 1970 de l'emploi salarié, des offres d'emploi et des chômeurs dans les 9 circonscriptions des offices du travail des « Länder ».

3. En France, si, d'une façon générale, les tendances d'évolution, dans les régions, du marché du travail et du niveau de l'emploi dans les entreprises, ont coïncidé avec les tendances observées au plan national, certaines disparités structurelles entre régions ont cependant, parfois, entraîné des évolutions divergentes.

3a Données quantitatives

En ce qui concerne l'évolution du marché du travail, les moyennes mensuelles annuelles des demandes et des offres d'emploi non satisfaites indiquent pour l'année 1970, par rapport à l'année 1969, un accroissement du nombre des demandes d'emploi non satisfaites dans toutes les régions, et, dans 13 des 22 régions, une augmentation du nombre des offres d'emploi non satisfaites. En revanche, le niveau des offres d'emploi non satisfaites a diminué dans 9 régions.

Le nombre mensuel moyen des demandes d'emploi non satisfaites s'est, proportionnellement, le plus sensiblement accru en Champagne-Ardennes, Corse,

TABLEAU 23

République fédérale d'Allemagne

Evolution de la main-d'œuvre salariée par circonscription administrative régionale (1)

(En milliers)

	19	68	19	69	1970		
Offices régionaux	Total H + F	dont : F	Total H + F	dont : F	Total H + F	dont : F	
Schleswig-Holstein-Hambourg	1 527,1	545,8	1 537,8	556,3	1 535,8	556,1	
Basse-Saxe-Brême	2 539,6	821,3	2 560,0	845,4	2 587,7	879,7	
Rhénanie du Nord-Westphalie	5 873,1	1 807,4	5 984,8	1 833,5	6 074,3	1 883,7	
Hesse	1 936,9	634,5	1 969,7	649,6	1 992,9	658,6	
Rhénanie-Palatinat-Sarre	1 477,6	446,5	1 496,5	455,0	1 508,6	464,4	
Bade-Wurtemberg	3 166,5	1 166,6	3 294,4	1 224,2	3 445,3	1 269,6	
Bavière du Nord	1 613,2	600,1	1 673,9	627,5	1 638,5	607,1	
Bavière du Sud	1 931,4	729,5	1 993,6	757,3	2 059,9	796,6	
Berlin	877,3	378,8	859,8	369,2	881,1	380,9	
Total	20 942,7	7 130,5	21 370,5	7 318,0	21 724,1	7 496,7	

⁽¹⁾ D'après le micro-recensement en avril 1968, 1969 et 1970 (militaires non compris).

TABLEAU 24

République fédérale d'Allemagne

Evolution des offres d'emploi insatisfaites par circonscription administrative régionale

	Offres insatisfaites à la fin du mois												
			Av	ril				Octobre					
Offices régionaux	1968 1969		1970		1968		1969		1970				
	milliers	%	milliers	%	milliers	%	milliers	%	milliers	%	milliers	%	
Schleswig-Holstein-Hambourg Basse-Saxe-Brême Rhénanie du Nord-Westphalie Hesse Rhénanie-Palatinat-Sarre Bade-Wurtemberg Bavière du Nord Bavière du Sud Berlin	29,5 47,3 119,9 41,7 20,4 91,9 29,7 42,8 20,2	6,6 10,7 27,1 9,4 4,6 20,7 6,7 9,7 4,5	49,5 78,9 218,3 72,7 36,9 148,9 56,0 71,3 30,9	6,5 10,4 28,6 9,5 4,8 19,5 7,3 9,3 4,1	60,8 94,0 246,9 83,4 43,3 138,8 66,6 79,8 32,7	7,2 11,1 29,2 9,8 5,1 16,4 7,9 9,4 3,9	36,6 57,1 168,5 59,6 26,2 113,8 41,0 51,2 28,0	6,3 9,8 28,9 10,2 4,5 19,6 7,1 8,8 4,8	50,2 82,0 234,8 75,1 40,1 140,4 60,4 70,5 33,6	6,4 10,4 29,8 7,6 5,1 17,8 7,7 8,9 4,3	51,4 81,3 226,0 75,9 38,0 122,7 57,8 66,7 28,5	6,9 10,9 30,2 10,1 5,1 16,4 7,7 8,9 3,8	
Total (1)	443,4	100,0	763,3	100,0	846,4	100,0	582,1	100,0	787,1	100,0	748,1	100,0	

⁽¹⁾ Différent des chiffres relevés par les offices du travail des Länder par suite de l'arrondissement.

TABLEAU 25 République fédérale d'Allemagne Evolution du chômage par circonscription administrative régionale

	Chômeurs à la fin du mois												
	Avril							Octobre					
Offices régionaux	19	1968 1969		1970		1968		1969		19	70		
	milliers	% (¹)	milliers	% (¹)	milliers	% (¹)	milliers	% (¹)	milliers	% (¹)	milliers	% (¹)	
Schleswig-Holstein-Hambourg Basse-Saxe-Brême Rhénanie du Nord-Westphalie Hesse Rhénanie-Palatinat-Sarre Bade-Wurtemberg Bavière du Nord Bavière du Sud Berlin	24,8 58,2 108,3 20,8 31,6 12,0 34,4 29,7 11,1	1,6 2,3 1,8 1,1 2,2 0,4 2,2 1,6 1,3	13,0 30,5 50,2 9,9 13,4 5,2 12,8 14,7 5,5	0,8 1,2 0,9 0,5 0,9 0,2 0,8 0,8	9,6 23,5 34,6 8,3 10,1 5,4 10,9 13,3 4,7	0,6 0,9 0,6 0,4 0,7 0,2 0,7 0,7	13,8 30,9 67,7 11,3 15,9 6,5 14,0 14,1 6,0	0,9 1,2 1,1 0,6 1,1 0,2 0,9 2,7 0,7	9,1 19,4 36,6 7,6 9,3 4,6 7,9 9,1 4,1	0,6 0,8 0,6 0,4 0,6 0,1 0,5 0,5	8,9 20,3 32,9 8,4 9,1 7,4 8,8 10,7 4,4	0,6 0,8 0,5 0,4 0,6 0,2 0,5 0,5	
Total (²)	330,9	1,6	155,2	0,7	120,6	0,6	180,2	0,9	107,8	0,5	110,8	0,5	

⁽¹⁾ Chômeurs en pourcentage du total des salariés, d'après le micro-recensement. (2) Différent des chiffres relevés par les offices du travail des Länder par suite de l'arrondissement.

Limousin, Franche-Comté, Basse Normandie et dans les pays de la Loire; il a, par contre, le plus faiblement progressé en Provence-Côte d'Azur, Bourgogne, dans la région parisienne, en Haute-Normandie et en Bretagne.

Le nombre mensuel moyen des offres d'emploi non satisfaites a augmenté dans 13 régions, en particulier dans la région parisienne, en Auvergne, Provence-Côte d'Azur, Franche-Comté, Limousin; il a, en revanche, diminué dans 9 régions, notamment en Basse Normandie, Corse, dans le Centre et, dans une moindre mesure, en Bretagne, Champagne et Aquitaine.

Le rapport offres/demandes d'emploi non satisfaites, exprimées en moyennes mensuelles annuelles, est en progression dans 8 régions, dont 5 comptent parmi les plus industrialisées : la région parisienne, les régions Nord, Haute Normandie, Lorraine, Franche-Comté, ainsi qu'en Provence-Côte d'Azur, Bourgogne et Auvergne. En revanche, ce rapport s'est détérioré dans 14 régions, notamment dans les régions qui avaient connu une forte expansion en 1969, Champagne-Ardennes, Picardie, Centre, Alsace, ainsi que dans des régions moins industrialisées de l'Ouest (Basse Normandie, Bretagne, Pays de la Loire), du Sud-Ouest (Limousin, Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées) et du Sud de la France (Languedoc-Roussillon, Corse).

Le même rapport calculé à partir des états de situation enregistrés à la fin des années 1969 et 1970 fait apparaître des évolutions plus défavorables en raison de la dégradation du marché du travail, le plus généralement observée à la fin de l'année 1970. D'une part, ce rapport ne s'est amélioré que dans 4 régions; la région parisienne, la région Haute Normandie et, dans une plus faible mesure, les régions Bretagne et Provence-Côte d'Azur.

D'autre part, la régression ainsi appréciée est beaucoup plus sensible dans la plupart des régions où elle était constatée en moyennes mensuelles, notamment en Champagne-Ardennes et Alsace.

Mais deux constatations complémentaires doivent être faites à partir des moyennes mensuelles annuelles, pour nuancer l'analyse précédente :

- le nombre des offres d'emploi non satisfaites reste supérieur à celui des demandes d'emploi non satisfaites dans 4 régions : Alsace, Franche-Comté, Lorraine, Bourgogne ;
- le nombre des offres d'emploi non satisfaites n'atteint pas le 1/10 du nombre des demandes d'emploi non satisfaites dans 2 régions : Languedoc-Roussillon et Provence-Côte d'Azur.

Par ailleurs, dans le cadre de l'enquête trimestrielle relative à l'évolution du niveau d'emploi dans les entreprises, on constate que les effectifs salariés des établissements des industries de la transformation se sont notamment accrus, au cours des 3 premiers trimestres (1), dans la région parisienne, en Alsace, Franche-Comté, dans les Pays de la Loire, en Auvergne, Bourgogne, Langue-

⁽¹⁾ Les résultats du 4° trimestre 1970 ne sont pas disponibles.

TABLEAU 26

France

Evolution des demandes d'emploi non satisfaites par circonscription d'action régionale

(Moyennes mensuelles annuelles)

Région de programme	1968	1969	1970	Différence 1970 - 1969 (en %)
Région parisienne	65 311	53 616	58 888	+ 9,8
Champagne	3 210	2 084	3 343	+ 60,4
Picardie	5 831	4 532	5 397	+ 19,9
Haute-Normandie	5 163	4 712		+ 14,5
Centre	7 732	5 680	6 898	+ 21,4
Nord	25 964	20 862	24 608	+ 17,9
Lorraine	6 945	5 533	6 587	+ 19,0
Alsace	2 404	1 538	1 926	+ 25,2
Franche-Comté	1 828	1 189	1 712	+ 43,9
Basse-Normandie	4 095	4 307	6 198	+ 43,9
Pays de la Loire	10 867	10 466	13 910	+ 32,9
Bretagne	11 203	10 598	12 286	+ 15,9
Limousin	2 379	2 499	3 730	+ 49,4
Auvergne	4 582	4 200	5 291	+ 25,9
Poitou-Charentes	5 644	4 851	6 191	+ 27,6
Aquitaine	13 252	12 571	15 450	+ 22,9
Midi-Pyrénées	8 654	8 521	11 127	+ 27,5
Bourgogne	3 853	3 400	3 671	+ 7,9
Rhône-Alpes	18 247	14 615	17 653	+ 20,7
Languedoc	10 913	11 177	14 278	+ 27,7
Provence, Côte d'Azur	35 327	35 320	36 798	+ 4,1
Corse	385	449	706	+ 57,2
France entière	253 789	222 920	262 085	+ 17,5

doc-Roussillon et Provence-Côte d'Azur. Par contre, ils ont notablement diminué en Champagne-Ardennes, Picardie et Midi-Pyrénées. De plus, on observe que la durée du travail des ouvriers a notamment diminué (¹) au cours des 3 premiers trimestres de l'année 1970 en Champagne-Ardennes, Picardie, Haute Normandie, Auvergne, Aquitaine, Midi-Pyrénées et Rhône-Alpes. En sens inverse, un accroissement a été noté durant la même période, principalement en Alsace, Lorraine, Franche-Comté, Basse Normandie, Limousin, Bourgogne et Languedoc-Roussillon.

3b) Données qualitatives

Les régions qui bénéficient d'une forte implantation d'industries productrices de biens d'équipement ou de biens intermédiaires ont généralement connu,

⁽¹⁾ Il convient d'observer que la diminution de la durée du travail des ouvriers provient pour partie des réductions d'horaires opérées en application d'accords contractuels passés entre les professions et les syndicats de travailleurs.

TABLEAU 27

France

Evolution des offres d'emploi non satisfaites par circonscription d'action régionale

(movennes mensuelles annuelles)

Région de programme	1968	1969	1970	Différence 1970 - 1969 (en %)
Région parisienne Champagne Picardie Haute-Normandie Centre Nord Lorraine Alsace Franche-Comté Basse-Normandie Pays de la Loire Bretagne Limousin Auvergne Poitou-Charentes Aquitaine Midi-Pyrénées Bourgogne Rhône-Alpes Languedoc Provence, Côte d'Azur Corse	2 793 2 146 1 518 809 1 779 6 597 3 940 2 843 895 710 478 837 317 394 463 716 1 225 1 481 4 739 245 1 010 42	5 971 3 517 2 791 1 338 3 658 13 440 8 243 5 533 1 864 1 795 2 354 1 517 1 007 838 953 1 881 2 097 3 218 13 425 1 227 1 618 102	11 867 3 098 2 690 1 771 2 811 17 642 10 499 5 543 2 841 1 070 2 445 1 322 1 381 1 416 1 033 1 732 2 001 4 078 14 185 1 202 2 541 69	+ 98,7 11,9 3,6 + 32,3 25,8 + 31,2 + 27,3 + 0,1 + 52,4 40,3 +- 3,8 12,1 + 68,9 + 8,3 7,9 4,5 + 26,7 + 5,6 2,0 + 57,0 32,3
France entière	35 977	78 387	93 237	+ 18,9

en 1970, une situation plus favorable que celles où prédominent des industries productrices de biens de consommation, notamment des branches professionnelles en déclin.

Par ailleurs, le fléchissement et la reprise d'activité ne se sont pas produits de manière concomitante dans toutes les industries productrices de biens de consommation, et l'expansion n'a pas conservé le même rythme de développement dans les industries productrices de biens d'équipement, ce qui a été à l'origine de certaines disparités de situation entre régions.

4. En *Italie*, la répartition régionale des personnes inscrites sur les listes de placement à la fin du mois d'avril fait apparaître une tendance décroissante au cours des 3 dernières années. En 1970, au total, la réduction a été de 5,5 % contre 4,8 % en 1969. Cette diminution concerne, à des degrés divers, toutes les régions, à la seule exception des Pouilles où l'on enregistre au contraire une augmentation de 11,6 %. Les diminutions relativement les plus

TABLEAU 28

Italie

Répartition, par régions, des personnes inscrites sur les listes de placement (¹)
(à la fin d'avril)

Régions							
	1968	1969	1970	1969 -	1968	1970 - 1969	
				En unités	En %	En unités	En %
Piémont	44 196	38 372	31 237	_ 5 824	13,2	— 7 135	— 18,6
Val d'Aoste	966	1 051	1 027	+ 85	+ 8,8	24	2,3
Lombardie	84 878	81 337	68 909	_ 3 541	- 4,2	12 428	15,3
Trentin-Haut-Adige	12 239	11 648	11 639	— 591	4,8	— 9	_ 0,1
Vénétie	62 196	59 864	55 176	_ 2 332	3,7	 4 688	 7,8
Frioul-Vénétie-Julienne	19 969	17 363	15 853	2606	-13,1	— 1 510	8,7
Ligurie	19 502	18 362	15 676	— 1 140	5,8	— 2686	— 14,6
Emilie-Romagne	100 309	95 402	84 191	— 4 907	— 4,9	— 11 211	— 11,7
Toscane	45 961	43 501	38 792	_ 2 460	— 5,4	4 709	10,8
Ombrie	22 395	22 084	20 625	311	— 1,4	— 1 459	 6,6
Marches	24 138	23 352	22 117	— 786	_ 3,3	- 1 235	— 5,3
Latium	48 363	48 356	44 999	7	0,0	— 3 357	— 6,9
Abruzzes-Molise	37 668	37 464	34 883	204	— 0,5	— 2 581	— 6,9
Campanie	159 370	154 286	147 478	5 084	— 3,2	— 6 808	— 4,4
Pouilles	104 373	100 033	111 648	4 340	4,2	+ 11 615	— 11,6
Basilicate	20 337	19 551	18 922	— 786	— 3,9	— 629	_ 3,2
Calabre	52 769	49 482	47 648	— 3 287	— 6,2	1834	3,7
Sicile	111 278	103 857	103 380	— 7 421	— 6,7	— 4 <u>77</u>	_ 0,5
Sardaigne	27 646	25 694	24 735	— 1 952	— 7,1	— 959	3,7
Total	998 553	951 059	898 935	— 47 494	— 4,8	— 52 124	_ 5,5

importantes ont concerné les régions suivantes : Piémont (— 18,6 %), Lombardie (— 15,3 %), Ligurie (— 14,6 %), Emilie-Romagne (— 11,7 %).

Si l'on se réfère aux données relatives à la fin du mois d'octobre, on constate pour l'ensemble du territoire que, contrairement à l'année précédente où une diminution appréciable des personnes inscrites sur les listes de placement s'était produite (— 123 870 unités, soit — 11,9 %), une augmentation notable a eu lieu en 1970 (+ 70 518 unités, soit + 7,7 %). Cette augmentation a concerné la majorité des régions mais principalement les suivantes : Latium (+ 25,2 %), Sicile (+ 23,6 %), Campanie (+ 14,6 %), Pouilles (+ 13,3 %), Basilicate (+ 11,6 %). Par contre, 6 régions enregistrent une diminution, notamment : Emilie-Romagne (— 10,6 %), Lombardie

TABLEAU 29

Italie

Répartition, par régions, des personnes inscrites sur les listes de placement (1) (à la fin d'octobre)

Régions			Différen							
	1968	1969	1970	1969-1968			1970-1969			
				en uni	ités	en %	en u	nités	en ⁰	%
Piémont	47 195	33 290	33 576	13	905	29,5	+	286	+ (0.9
Val d'Aoste	1 262	880	983	_ ~	382	— 30,3	1 +	103	+ 11	,
Lombardie	95 545	74 797	68 651	_ 20	748	21,7	1	5 146		8,2
Trentin-Haut-Adige	10 882	10 299	9 852		583	5,4		447		4,3
Vénétie	62 832	56 443	56 122	I 6	389	— 10,2	l —	321		0,6
Frioul-Vénétie-Julienne	19 276	16 406	15 477		870	-14,9		929		5,7
Ligurie	23 030	19 224	18 909	_ 3	806	— 16,5		315		1,6
Emilie-Romagne	104 812	85 454	76 411	— 19	358	18,5	<u> </u> - 9	9 043	10	
Toscane	45 996	42 065	42 390	3	931	— 8,5	+	325		3,0
Ombrie	20 785	19 089	19 157	_ 1	696	- 8,2	+	68	+ (0,4
Marches	24 796	23 149	24 924	_ 1	647	6,6	+ :	1 775	+ 7	7,7
Latium	52 653	51 102	63 999	1	551		+ 12	2 897	+ 25	5,2
Abruzzes-Molise	31 579	30 280	33 187		299	4,1	+ 2	2 907	+ 9	9,6
Campanie	152 533	141 614	162 314	- 10	919	 7,2	+ 20	700	+ 14	1,6
Pouilles	125 897	116 543	132 063	_ 9	354	— 7 <u>,</u> 4	+ 15	5 520	+ 13	
Basilicate	17 570	15 514	17 322	_ 2	056	<u>— 11,7</u>	+ :	1 808	+ 11	1,6
Calabre	52 363	44 906	48 507	_ 7	457	— 14,2	+ 3	3 601	+ 8	3,0
Sicile	122 151	109 935	135 840	12	216	10,0	+ 25	5 905	+ 23	
Sardaigne	31 545	27 842	29 666	3	703	— 11,7	+ 3	1 824	+ 6	5,6
Total	1 042 702	918 832	989 350	— 123	870	— 11,9	+ 70	518	+ 7	7,7

(— 8,2 %), Frioul-Vénétie-Julienne (— 5,7 %), Trentin-Haut-Adige (-4,3%).

En ce qui concerne la proportion de la population active et de l'emploi par rapport à la population totale, on constate, comme précédemment, des différences notables entre le taux d'activité dans les régions du nord du pays et celui des régions centrales et surtout méridionales. Il y a lieu de noter, en outre, qu'un certain nombre de femmes qui ont perdu leur activité et qui souhaiteraient en exercer une autre, ne sont pas inscrites sur les listes de chômage.

Comme les années précédentes, on observe que la main-d'œuvre excédentaire, qui se localise principalement dans les régions méridionales et dans certaines régions déprimées du centre et du nord du pays, est surtout constituée par

TABLEAU 30

Pays-Bas

Evolution de la répartition, par provinces, de la main-d'œuvre occupée dans l'industrie (1) et la construction (bâtiment)

		:	Construction Fin juin 1970		
Provinces	Fin juin 1970 (en milliers)	Ind (1er trin			
		1967	1968	1969	(en milliers)
Groningue	40,8	99	99	100	7,2 7,2
Frise	34,0	102	104	106	7,2
Drenthe	29,2	103	106	112	6,4
Overijssel	93,6	91	89	90	15,2
Gueldre	128,9	99	99	101	22,0
Utrecht	51,4	93	92	93	11,5
Hollande septentrionale	164,0	97	96	95	30,8
Hollande méridionale	202,7	98	97	97	44,0
Zélande	18,3	106	111	111	8,1
Brabant septentrional	216,8	97	98	100	27,1
Limbourg	98,6	89	85	83	13,1
Pays-Bas	1 078,3	97	96	96	192,6

⁽¹⁾ Etablissements industriels comptant au moins 10 travailleurs (à l'exclusion de la construction et des entre-

(1) Etablissements industrieis companit au mons lo tavalitate prises d'utilité publique).
(2) Indices annuels : moyenne des indices trimestriels.

Source : Bureau central de statistiques.

Note : Etant donné le changement intervenu dans le recensement du nombre des personnes occupées, les données disponibles à partir de 1970 ne sont pas comparables à celles des années précédentes.

des manœuvres en général et du personnel n'ayant que des qualifications limitées. Ainsi, continuent de se poser des problèmes de rééquilibre géographique et sectoriel du marché de l'emploi qui nécessitent des actions d'orientation, d'adaptation, de qualification et de reconversion professionnelles.

Aux Pays-Bas, les données récentes relatives à l'évolution de l'emploi par régions ne sont connues que pour l'industrie (entreprises effectuant des travaux dont le coût est au moins égal à 20 000 florins).

En ce qui concerne l'évolution de l'emploi par provinces dans l'industrie, on peut noter que les provinces qui ont connu une expansion sont les suivantes : Drenthe, la Frise et la Zélande. La première a bénéficié de l'augmentation la plus forte (indice: 112 par rapport à l'indice de référence 100 en 1963); les autres provinces ont enregistré une diminution; l'indice le plus faible concerne le Limbourg (83 %).

En ce qui concerne la réserve de main-d'œuvre, d'après des données du ministère des affaires sociales et de la santé publique, les taux de répartition

TABLEAU 31

Pays-Bas

Répartition, par provinces, de la réserve de main-d'œuvre, masculine et féminine (1) (En moyenne annuelle)

(En %)

Provinces	1968	1969	1970
Groningue Frise Drenthe Overijssel Gueldre Utrecht Hollande du Nord Hollande du Sud Zélande Brabant du Nord Limbourg	3,9 3,1 5,0 3,0 1,9 1,1 1,1 1,2 2,4 2,8 4,1	3,2 2,7 3,8 2,2 1,5 0,8 1,0 1,0 2,0 2,0 2,3	2,8 2,5 3,7 1,7 1,2 0,9 1,1 1,0 1,9
Pays-B	as 2,1	1,6	1,4

(1) Par rapport à la population active salariée. Source : Ministère des affaires sociales et de la santé publique.

varient d'une province à l'autre ; on constate que les pourcentages peu élevés dans les provinces de l'ouest se sont maintenus ; en outre, la forte diminution au cours des dernières années enregistrée dans le Drenthe ne s'est pas poursuivie en 1970.

TROISIEME PARTIE

Problèmes et mesures

Il ressort notamment de l'analyse rétrospective de l'évolution globale, sectorielle et régionale du marché de l'emploi figurant dans les première et deuxième parties du présent rapport, que la situation de la main-d'œuvre dans l'ensemble de la Communauté ne s'est pas sensiblement modifée en 1970 par rapport à l'année précédente. Si la tendance à une amélioration d'ensemble s'est poursuivie, spécialement au cours du premier semestre, ainsi qu'en témoignent certains progrès réalisés, notamment dans le sens d'une réduction du niveau global du chômage et de l'accroissement appréciable des possibilités d'emploi, il n'en subsiste pas moins des déséquilibres importants sur le double plan professionnel et géographique entre les besoins en main-d'œuvre et les disponibilités de travailleurs.

Pour l'ensemble de la Communauté, le volume des offres d'emploi non satisfaites a atteint en 1970 un niveau record, soit, en moyenne annuelle, 1 040 000 emplois enregistrés et non pourvus, contre 950 000 l'année précédente, alors que le chômage total n'a que faiblement diminué, se situant, en moyenne annuelle, à environ 1 440 000 chômeurs, soit 1,9 % de la population active totale de la Communauté, contre 2 % l'année précédente. Les pénuries de main-d'œuvre se sont manifestées à des degrés divers dans les Etats membres, principalement en Allemagne, mais aussi en France, en Belgique, aux Pays-Bas et au Luxembourg comme en témoigne un appel renouvelé important à la main-d'œuvre étrangère. Le chômage, en moyenne annuelle, a diminué dans tous les pays à l'exception de la France où l'augmentation enregistrée résulte à la fois d'une amélioration des méthodes de gestion des services de l'emploi et d'un fléchissement de l'activité dans certains secteurs.

Les deux rapports précédents avaient déjà souligné que les déséquilibres géographiques et professionnels observés dans le domaine de l'emploi étaient motivés principalement par des facteurs structurels et que les difficultés de compensation des offres et des demandes d'emploi tenaient surtout à des disparités sur le plan des qualifications professionnelles. Le présent rapport se doit d'appeler à nouveau spécialement l'attention sur l'importance et le caractère durable de ces phénomènes; leur persistance même accentue la nécessité de renforcer et d'élargir encore l'éventail des mesures à court et surtout à moyen terme, qui tendent à réduire systématiquement les écarts actuels et prévisibles entre les besoins et les ressources réelles et potentielles en maind'œuvre au niveau de l'ensemble des branches d'activité, des professions et des régions.

La réalisation de ces objectifs peut être facilitée par une information mutuelle intensifiée sur les problèmes de l'emploi dans la Communauté et par une coordination plus poussée de l'ensemble des actions relevant d'une politique dynamique de l'emploi aux niveaux national et communautaire.

La description qui figure ci-après des diverses mesures appliquées ou envisagées dans ce domaine par les différentes instances compétentes illustre la nécessité d'assurer une plus grande cohérence des actions et de développer des efforts concertés dans le cadre communautaire en vue d'obtenir un meilleur emploi de l'ensemble des disponibilités de main-d'œuvre existant dans la Communauté, et, par là, de contribuer à une croissance satisfaisante et à la stabilité à l'intérieur de la Communauté, conformément aux objectifs fixés par la résolution du Conseil du 9 février tendant à la mise en place progressive d'une union économique et monétaire.

A — DISPOSITIONS D'ORDRE INTERNE

1. En Belgique, le ministère de l'emploi et du travail s'est notamment attaché au cours de l'année 1970 à la mise en œuvre de l'arrêté royal du 5 décembre 1969 mentionné dans le rapport précédent. Cet arrêté oblige les employeurs qui occupent au moins 20 personnes à informer les services de l'Office national de l'emploi des licenciements collectifs auxquels ils procèdent ainsi que des vacances d'emploi à l'exception cependant des emplois de nature particulière qui sont désignés comme tels par le ministre de l'emploi et du travail. Le but essentiel de ces dispositions est de permettre à l'Office national de l'emploi d'être informé en temps utile, d'une part, des emplois vacants et, d'autre part, des licenciements de travailleurs des entreprises en vue de rationaliser les tâches relatives au placement, à la formation et à la rééducation professionnelles.

L'application de ces nouvelles dispositions étant trop récente, il n'est pas possible de faire déjà le bilan des premiers résultats atteints par cette nouvelle source d'information très importante au regard de l'organisation des activités relatives au marché de l'emploi.

Afin d'améliorer l'efficacité des services de placement, l'Office national de l'emploi a procédé à une réorganisation de ces services. Les services de placement pour hommes et femmes qui, auparavant, fonctionnaient séparément et les services spécialisés pour les jeunes et pour les handicapés ont été réunis dans un même service. Les « cas-problème » c'est-à-dire les personnes dont le placement s'avère difficile, sont renvoyées à un service de consultation pour les « cas-problème » créé auprès de chaque bureau régional. En outre, les tâches et les compétences de la section de promotion du placement ont été élargies et plus particulièrement en ce qui concerne l'aide à apporter aux cas difficiles.

Afin d'éviter les tensions sur le marché de l'emploi et de diminuer les tendances inflationnistes, les dépenses de consommation et d'investissement des autorités publiques ont été réduites en 1970. C'est la raison pour laquelle il n'a pas été fait usage de la tranche spéciale prévue au budget pour les investissements. Elle a été également inscrite au budget de 1971 et il en sera fait usage si les circonstances le permettent en vue d'apporter un stimulant supplémentaire à l'activité économique.

Les différences régionales observées en matière d'emploi et de chômage n'ont guère disparu. Ainsi qu'il a été déjà indiqué, l'application des lois relatives à l'expansion économique a permis de créer en 1970 un nombre d'emplois nouveaux plus important qu'en 1969, et plus particulièrement dans les régions connaissant des difficultés de reconversion ou possédant des possiblités d'emploi insuffisantes. En application de la nouvelle loi du 30 décembre 1970, des zones de développement doivent être fixées ; une compétence plus large a été attribuée aux conseils économiques régionaux institués par la loi du 15 juillet 1970. Pour 1971, il convient d'attirer l'attention sur les objectifs définis par le III° plan d'expansion économique. Pour la réalisation de ce plan couvrant la période 1971-1975, une politique dynamique de l'emploi est d'une importance capitale.

En ce qui concerne les problèmes plus spécifiques du chômage, l'action en matière de placement, d'adaptation et de réadaptation a été poursuivie.

1 a. Formation et rééducation des travailleurs

L'action de l'Office national de l'emploi qui a été mentionnée dans le rapport précédent a été perfectionnée en 1970. En dehors des professions traditionnelles, l'effort de formation a porté sur un éventail élargi de professions et plus particulièrement de professions du secteur tertiaire. Une importance acrue a également été accordée aux cours de perfectionnement et de promotion en faveur des travailleurs qui possèdent déjà un certain niveau de qualification et d'expérience professionnelles.

En dépit du fait que le chômage des jeunes a sensiblement diminué, les problèmes relatifs à l'emploi des jeunes n'ont pas été perdus de vue. L'action a été centrée principalement sur l'orientation, l'adaptation, la promotion et la qualification professionnelles des jeunes. A cet égard, les centres spéciaux déjà mentionnés dans le rapport précédent ont poursuivi leurs activités.

Les centres de préformation créés à la fin de 1969 en faveur des femmes en chômage ont donné en 1970 des premiers résultats positifs.

En 1970, les formations dans les entreprises ont pris de l'extension.

Les formations collectives achevées dans les centres de formation professionnelle accélérée qui sont gérés ou subventionnés par l'Office national de l'emploi, sont indiqués ci-après :

	Travailleurs	Indépendants	Chômeurs	Total
1968	4 637	103	1 813	6 553
1969	<i>3 5</i> 75	89	1 389	5 053
1970		3 858	1 058	4 916

Ce total de 4 916 formations achevées se répartit comme suit : 3 664 dans les centres de l'Office national de l'emploi, 614 dans les centres d'entreprises en collaboration avec cet Office et 638 dans les centres agréés. Par ailleurs, 339 chômeurs ont recu une formation individuelle.

Formation professionnelle accélérée des travailleurs étrangers

En 1970, 1 948 travailleurs étrangers ont été admis dans les centres de formation professionnelle accélérée dont 1 181 ressortissants des Etats membres de la CEE.

Activités du Centre national de formation et d'études pédagogiques

En 1970, 163 stagiaires ont terminé une formation dans ce Centre national dont 5 seulement faisaient partie du personnel de l'Office national de l'emploi.

Promotion sociale (loi du 1° juillet 1963)

En application de l'arrêté royal du 20 juillet 1964, le nombre des travailleurs ayant bénéficié des allocations prévues au cours des trois dernières années scolaires est indiqué ci-après :

1967-1968	8 136 travailleurs	18 066 200 FB
1968-1969	8 079 travailleurs	18 727 400 FB
1969-1970	6 696 travailleurs	14 447 200 FB

Octroi d'allocations pour fréquentation des cours du jour pour jeunes travailleurs (formation intellectuelle, morale et sociale)

Les chiffres suivants indiquent le nombre des jeunes bénéficiaires ainsi que le montant des allocations versées au cours des trois dernières années pour compenser les pertes de salaires résultant de la fréquentation des cours.

1968	2 360 travailleurs	1 138 900 FB
1969	2 515 travailleurs	1 363 800 FB
1970	2 232 travailleurs	1 258 400 FB

Octroi d'allocations de compensation des frais de formation et de réinstallation

L'application des articles 76 à 81 de l'arrêté royal du 20 décembre 1963 mentionné dans le rapport précédent a été poursuivi en 1970. Les données chiffrées ci-après indiquent le nombre d'entreprises concernées, le nombre des travailleurs formés ou reclassés ainsi que les crédits correspondants pour les deux dernières années considérées.

	Entre- prises	Travailleurs formés	Dépenses de formation	Personnes réinstallées	Dépenses de réinstal- lation
1969	39	3 896	54 012 975 FB	147	582 526 FB
1970	43	4 879	68 875 284 FB	<i>5</i> 8	217 655 FB

2. En république fédérale d'Allemagne, les tâches exécutées et les mesures prises par l'Office fédéral du travail sont orientées en particulier en fonction de l'évolution de la situation du marché de l'emploi au cours de l'année. Ainsi qu'il a été indiqué précédemment, le marché de l'emploi au cours du premier semestre de 1970 a été influencé par la haute conjoncture. Vers le milieu de l'année 1970, la détente conjoncturelle qui s'est manifestée dans certains domaines de l'économie a exercé également des effets sur le marché de l'emploi.

Dans cette optique, l'objectif en matière de politique du marché de l'emploi, fixé par la loi sur la promotion du travail, tend à éviter l'apparition ou le maintien tant du chômage et du sous-emploi que d'une pénurie de maind'œuvre; ainsi, au cours de l'année 1970, une rapide adaptation aux données régionales et sectorielles a été prévue.

Au premier plan des réalisations, a de nouveau figuré l'utilisation des réserves de main-d'œuvre potentielles, car, en dépit d'un commencement de détente conjoncturelle, la demande de main-d'œuvre est demeurée élevée tant sur le plan qualitatif que quantitatif. Aussi, le recrutement et le placement de travailleurs étrangers a-t-il revêtu de nouveau une grande importance. En outre, on s'est efforcé d'utiliser les ressources potentielles de travailleurs pour satisfaire à l'offre existante de travail à temps partiel en recourant aux possibilités d'emploi de travailleurs intérimaires. Ces efforts ont été favorisés dans le domaine de l'emploi des femmes par la création d'un service de placement spécialisé « placement de personnel intérimaire » dans des secteurs où la demande est la plus pressante et grâce à une information sur les possibilités de réemploi des femmes. Dans le même ordre d'idées, une attention particulière a été accordée à l'insertion ou la réinsertion des travailleurs âgés dans la vie active. Par rapport à 1969, les efforts permanents exercés dans ce sens ont abouti à une réduction appréciable de la proportion de cette catégorie de personnes par rapport au nombre de chômeurs existants.

Par ailleurs, le processus d'adaptation du secteur agricole a exigé en particulier des mesures d'information et de conseil aux personnes occupées dans ce secteur sur les perspectives professionnelles et économiques qui s'offrent à elles. L'octroi d'aides financières en vue d'une nouvelle orientation professionnelle est assuré en particulier par la loi sur la promotion du travail dans une mesure suffisante.

L'application des mesures de perfectionnement, de reconversion et de spécialisation professionnels a été considérablement étendue. Les chiffres ci-après

donnent un aperçu de l'évolution croissante du nombre des bénéficiaires des prestations destinées à favoriser le perfectionnement, la reconversion et la spécialisation professionnels:

	Perfectionnement	Reconversion	Spécialisation
1967	24 531	8 492	8 462
1968	29 969	15 403	18 145
1969	33 427	22 503	27 006
1970	55 000(¹)	25 000(1)	30 000(¹)

Par ailleurs, les initiatives de l'Office fédéral du travail visant à élever la mobilité régionale des travailleurs nationaux dans la mesure souhaitée ont eu pour résultat un recours également accru aux prestations destinées à favoriser la mise au travail.

En outre, l'Office fédéral du travail a contribué également en 1970, dans l'optique de la politique du marché de l'emploi, à l'implantation et à l'extension des entreprises dans les régions à structures faibles et insuffisamment diversifiées. Il a ainsi participé de nouveau dans une mesure nettement accrue à l'orientation des investissements dans ces régions, en vue de la création nécessaire d'emplois nouveaux.

Ci-après, figure un aperçu chiffré de l'action de promotion dans les principaux domaines considérés en 1970 par comparaison aux trois années précédentes (²).

2 a. Programme de promotion individuelle (perfectionnement, reconversion et spécialisation professionnels)

	Nombre de bénéficiaires	Montant des dépenses (en millions de DM)
1967	41 485	70,5
1968	63 103	116,5
1969	82 936	189,0
1970	263 588	572,4

2 b. Promotion institutionnelle de la formation professionnelle

	Demandes autorisées	Montant des dépenses (en millions de DM)
1967	15	1,9
1968	<i>5</i> 4	4,6
1969	76	19,5
1970	94	39,2

⁽¹⁾ Données approximatives.

⁽²⁾ Comme dans le rapport précédent, il y a lieu de rappeler qu'à ces mesures il convient d'ajouter l'ensemble des actions de formation et de reconversion relevant des initiatives privées et qui, bien que n'étant pas statistiquement recensées, ont une ampleur très notable.

2 c. Mesures tendant à faciliter la mise au travail

	Nombre de bénéficiaires	Montant des dépenses (en millions de DM)
1967	137 000	9,6
1968	171 343	23,8
1969	179 330	34,7
1970	222 038	46,7

2 d. Participation de l'Office fédéral du travail aux mesures d'amélioration structurelle (prêts accordés sur les fonds de réserve)

	Opérations encouragées	Montant des dépenses (en millions de DM)
1967	201	36,4
1968	715	362,6
1969	1 391	623,4
1970	1 079	418,3

Parmi les tâches essentielles de l'Office fédéral du travail, il convient de noter que cet Office a poursuivi en 1970 les efforts en vue de développer le placement en apprentissage dans les entreprises. Les données statistiques relatives aux résultats atteints au cours de cette année ne sont pas encore disponibles. Comme les années précédentes, des entreprises avaient déclaré en 1969 aux services d'orientation professionnelle un nombre de places d'apprentissage vacantes nettement supérieur à celui que ces services ont pu effectivement combler. Sur un total de 600 409 places d'apprentissage déclarées, 261 355 sont restées inoccupées. 80 % des candidats placés appartenaient à la dernière promotion scolaire et 20 % aux promotions scolaires antérieures. 3/4 des candidats placés avaient fréquenté une école secondaire, 1/4 une « Realschule » ou un lycée.

Par rapport à l'année 1968, la proportion des placements des candidats masculins, notamment dans les professions de l'organisation, de l'administration et de bureau ainsi que dans les professions de l'électricité a augmenté tandis que la proportion a diminué dans les professions de la construction; en ce qui concerne le placement des candidats féminins, on constate également une augmentation de la proportion dans les professions de l'organisation, de l'administration et de bureau ainsi que dans les professions d'aides de médecins et de dentistes et une diminution de la proportion pour les professions du commerce, de la coiffure et du vêtement.

Le nombre total des personnes du sexe masculin occupant une place de formation, qui s'était élevé de 787 163 en 1960 à 879 351 en 1967 est descendu à 813 295 en 1969 (— 9,3 % par rapport à 1968). Le nombre total des personnes du sexe féminin occupant une place de formation, qui avait atteint le niveau le plus élevé en 1967 (523 114 unités) a sensiblement baissé en

1969 par rapport à l'année précédente (— 9,2 %) par suite de la diminution de l'intérêt des jeunes candidates à l'égard de certaines professions autrefois préférées.

En république fédérale d'Allemagne, de nombreuses initiatives en matière de politique de formation professionnelle sont prises actuellement dans tous les domaines. Dans son rapport sur l'éducation et la formation pour l'année 1970, le gouvernement fédéral expose les objectifs de la politique d'éducation et de formation à moyen et long terme : se basant sur le Plan structurel pour l'éducation et la formation élaboré par le Conseil de l'éducation, il met clairement en évidence que la formation professionnelle doit être considérée comme une partie intégrante du système général d'éducation et que l'éducation scolaire générale est une tâche publique.

Dans son « Programme d'action en matière d'éducation professionnelle », en se fondant sur les perspectives de politique d'éducation à long terme développées dans le rapport sur l'éducation, le gouvernement fédéral définit les mesures qu'il entend mettre en œuvre à court terme en vue d'améliorer les conditions pratiques et juridiques de la formation professionnelle; ce programme d'action doit contribuer à créer les conditions propices d'un système d'éducation efficace qui permette d'assurer à chacun l'égalité des chances et le droit à la formation.

En ce qui concerne la réforme de la formation professionnelle, des résultats essentiels sont en outre escomptés des travaux de la Commission composée des ministres compétents des « Länder » et de la Fédération (Commission des Länder et de la Fédération pour le plan d'éducation et de formation).

3. En France, les principaux problèmes d'emploi qui sont apparus ou se sont confirmés en 1970, du fait de la conjoncture et des transformations structurelles, ont été mentionnés dans l'analyse des évolutions globales, sectorielles et régionales. Seules, sont donc reprises ici les mesures de politique de l'emploi intervenues au cours de la période considérée.

L'année 1970 et les premiers mois de 1971 ont été marqués, d'une part, par l'intervention de textes à caractère institutionnel concernant la coordination en matière de politique de l'emploi et le renforcement de l'appareil d'études sur l'emploi, d'autre part, par la signature d'un accord national paritaire interprofessionnel sur la formation et le perfectionnement professionnels, enfin, par des mesures plus spécifiques relatives aux travailleurs handicapés et au travail à temps partiel dans la fonction publique.

3 a. Le décret du 2 février 1971, relatif à la coordination en matière de politique de l'emploi, a institué un Comité interministériel de l'emploi. Composé des principaux ministres dont les politiques concourent à la réalisation de l'équilibre de l'emploi et se réunissant au moins deux fois par an, le Comité examine, en partant de la situation de l'emploi, les problèmes de poli-

tique de l'emploi d'intérêt commun, coordonne l'action des différentes administrations concernées et propose les mesures qu'il estime propres à favoriser l'emploi. Une commission permanente de hauts fonctionnaires, qui se réunit chaque trimestre, prépare les décisions du Comité et en suit l'exécution.

La création de cet organisme marque l'importance d'une approche plus globale des problèmes de l'emploi et la nécessité d'une meilleure coordination des différentes politiques qui contribuent à créer et à résoudre ces problèmes.

3 b. L'importance croissante que revêtent une connaissance et une prévision plus exactes des phénomènes de l'emploi a conduit, par ailleurs, le gouvernement à procéder à une restructuration du dispositif national d'études sur l'emploi. Un décret du 19 mars 1970 a institué l' Office national d'information sur les enseignements et les professions (ONISEP) et le Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ). L'ONISEP doit contribuer à améliorer très sensiblement l'orientation scolaire et professionnelle des jeunes en cours de formation, par une meilleure information sur les enseignements et leurs débouchés professionnels. Dans cette tâche, il s'appuiera notamment sur les travaux du CEREQ qui est chargé de suivre et d'analyser les transformations qualitatives des emplois provoquées par l'évolution technologique et de proposer les ajustements souhaitables des contenus de formation.

Les aspects plus quantitatifs des problèmes d'emplois, et notamment les travaux de prévision sur les perspectives d'emplois par secteur d'activité et par profession, au niveau national et régional, seront étudiés par le *Centre d'études de l'emploi* (CEE) institué par le *décret du 26 novembre 1970* et rattaché à l'Institut national d'études démographiques.

Les directions de recherches du CEE et du CEREQ seront examinées par le Comité interministériel de l'emploi qui s'assurera ainsi de leur intérêt en termes de politique d'emploi.

Cette restructuration au niveau national est prolongée, au plan régional, par le renforcement des organismes d'études régionaux (notamment les échelons régionaux de l'emploi rattachés aux directions régionales du travail et de la main-d'œuvre) et par une meilleure coordination des études régionales sur l'emploi financés sur fonds publics.

3 c. Au plan institutionnel également, le programme d'extension de l'Agence nationale pour l'emploi s'est poursuivi en 1970, par la prise en charge de 16 départements nouveaux. A la fin de l'année, l'Agence couvrait 60 départements, représentant 80 % du total de la population salariée. Au mois de décembre, elle a effectué près de 90 % du total des placements publics et a traité entre 85 et 90 % des offres et demandes d'emploi. Parallèlement, les actions d'information individuelle et collective et de conseil professionnel ont marqué, durant l'année, une progression sensible.

Mais l'afflux vers l'Agence d'une clientèle plus importante dû à la fois à un certain ralentissement d'activité dans les industries productrices de biens de consommation et à la propension accrue des jeunes notamment à recourir aux services de l'Agence, a entraîné une certaine surcharge pour cet organisme à la fin de l'année. Pour remédier à cette situation, des moyens supplémentaires, en agents de placements en particulier, ont été mis à la disposition de l'Agence au début de 1971.

3 d. L'accord national interprofessionnel sur la formation et le perfectionnement professionnels conclu le 9 juillet 1970 entre le CNPF (Conseil national du patronat français) et les confédérations syndicales ouvrières prolonge, en quelque sorte, l'accord du 10 février 1969 sur la sécurité de l'emploi. Il confirme l'importance accordée par les partenaires sociaux aux problèmes de la formation initiale et continue et marque une volonté d'engagement dans la recherche commune de solutions adaptées.

En ce qui concerne la formation des jeunes, l'accord souhaite que la fréquentation des cours professionnels soit rendue obligatoire jusqu'à 18 ans (19 pour les apprentis), comporte diverses mesures destinées à améliorer et à contrôler la qualité des enseignements dispensés dans le cadre des professions et prévoit divers avantages (aménagement d'horaires, indemnités ou maintien de salaire, harmonisation de statuts) pour les jeunes en formation et les apprentis.

D'autre part, l'accord pose le principe du droit à la formation complémentaire, qu'il organise pour les travailleurs faisant l'objet d'un licenciement collectif et, plus largement, pour tous les travailleurs salariés en activité. Sous réserve de certaines conditions d'âge et d'ancienneté dans l'entreprise, ceux-ci pourront désormais suivre, à l'initiative de l'entreprise ou sur leur propre demande, un stage d'une durée maximale d'un an ou de 1 200 heures, totalement ou partiellement rémunéré. Un délai de franchise compris entre 12 mois et 12 ans est prévu entre deux stages. Les commissions paritaires de l'emploi créées par l'accord du 10 février 1969 sont associées à la mise en œuvre de ces dispositions dont un Comité national interprofessionnel paritaire règle les difficultés d'application.

3 e. Au titre des mesures spécifiques, il y a lieu de signaler l'accroissement très sensible des dotations budgétaires destinées à financer le reclassement professionnel des travailleurs handicapés. La rééducation et la formation professionnelles des handicapés ont été encouragées par un relèvement du taux des primes et facilitées par une meilleure utilisation du dispositif public de formation. Les ateliers protégés ont également bénéficié de subventions plus importantes. Enfin, des crédits ont été dégagés en vue d'aménager 2 000 postes de travail permettant l'insertion des handicapés en milieu normal de production.

En ce qui concerne le travail à temps partiel, une loi du 19 juin 1970 a ouvert

la possibilité aux agents de l'état remplissant certaines conditions, d'exercer leur fonction à mi-temps pour une période de 3 ans renouvelable 2 fois. Cette mesure doit bénéficier surtout aux mères de famille, à qui elle offre la possibilité d'un temps de travail professionnel réduit pendant la période d'éducation de leurs enfants.

3 f. Les interventions du Fonds national de l'emploi, en 1970, ont été d'un niveau comparable à celles de 1969. Si le nombre des conventions d'allocations spéciales (169) a été très supérieur à celui de l'année précédente (103), le nombre des travailleurs bénéficiaires (4224) reste du même ordre qu'en 1969, et inférieur de près de 50 % au niveau atteint en 1968. Les principaux secteurs d'intervention ont été l'industrie textile (1185 bénéficiaires), la sidérurgie (567 bénéficiaires), les constructions navales (479 bénéficiaires) et la métallurgie-fonderie (397 bénéficiaires). Cette répartition sectorielle explique que la région du Nord soit de loin en tête tant en ce qui concerne le nombre des conventions (45) que les effectifs concernés (1303), devant la Lorraine, les pays de la Loire et la région Rhône-Alpes avec, pour ces 3 régions, 65 conventions et 1580 bénéficiaires.

47 conventions de formation ont été conclues en 1970 entraînant l'ouverture de 65 sections de formation, (dont 15 intéressant les houillères et 6 la construction mécanique) et 3 opérations de réadaptation. Plus du tiers de ces actions se sont déroulées dans la région parisienne. Il convient de noter le développement des actions concernant les cadres et agents de maîtrise privés d'emploi, pour qui 18 conventions ont été passées avec des organismes spécialisés. Sur un total de 2 487 personnes concernées, les cadres étaient au nombre de 930 et les agents de maîtrise de 130.

3 g. Tenant compte des conclusions de la Commission de l'emploi, à l'issue des travaux de la phase préparatoire du VI° Plan, le rapport sur les options qui commandent le VI° Plan, a assigné trois objectifs principaux à la politique de l'emploi pour les cinq années à venir.

En premier lieu, assurer une progression rapide et coordonnée des trois fonctions de base de la politique de l'emploi : études, information et placement. En matière de connaissance et d'études, un regroupement et une amélioration très sensible des moyens disponibles sont apparus indispensables. En matière d'information professionnelle, un effort très important devra être entrepris en ce qui concerne l'élaboration et la diffusion d'une information mieux adaptée aux structures et aux problèmes de notre société. En matière de placement, il est essentiel que soit assuré un développement rapide et régulier de l'Agence nationale pour l'emploi, lui permettant de couvrir l'ensemble du territoire et de disposer d'un personnel suffisant en nombre et qualification.

En second lieu, parvenir à un système plus complet de garanties et de sécurité, notamment en comblant les lacunes éventuelles du régime de couverture du risque chômage, déjà étendu en 1967 et 1968, et en l'harmonisant; en améliorant les aides à la mobilité géographique et professionnelle ; en renforçant les garanties sociales accordées aux travailleurs en cas de changement d'emploi.

Enfin, conduire une politique du meilleur emploi. La réalisation de cette politique suppose une amélioration des conditions de travail (sécurité et durée du travail, rémunération, promotion) notamment dans les emplois nécessaires au développement de l'économie et à l'égard desquels se manifeste une certaine désaffection de la main-d'œuvre nationale. Elle implique également une meilleure maîtrise des mouvements d'immigration et une amélioration des conditions de travail et de vie de la main-d'œuvre étrangère et, d'autre part, une plus grande attention aux problèmes posés par les catégories menacées de « marginalisme » (travailleurs handicapés, vieillissants, inaptes).

Pour se développer dans ces différentes directions, la politique de l'emploi devra s'appuyer sur une mesure plus précise et une surveillance plus attentive de l'objectif de plein emploi ; sur une meilleure coordination des actions des différentes administrations ; sur un dispositif de contrôle réglementaire renforcé ; enfin, sur une participation plus étroite des partenaires sociaux à la définition des interventions et à leur mise en œuvre. Sur ce dernier point il y a lieu de noter que le projet de loi actuellement soumis au Parlement sur la formation et le perfectionnement professionnels attribue un rôle important aux partenaires sociaux.

- 4. En *Italie*, l'emploi de la main-d'œuvre a présenté en 1970, comme les années précédentes, deux aspects essentiels qui méritent d'être soulignés : le premier concerne les problèmes posés par l'emploi dans le Midi, le second, ceux découlant de l'emploi et du chômage des jeunes.
- 4 a. En ce qui concerne l'emploi dans le Midi, en dépit du taux d'accroissement élevé observé dans le mouvement naturel de la population, qui est double de celui des régions du Centre et triple de celui des régions nord-occidentales, l'augmentation nette de la population demeure assez modeste. Le solde des opérations d'inscription et d'annulation sur les registres d'état civil au cours des dix dernières années fait apparaître l'importance préoccupante des transferts, encore que le phénomène enregistré soit en deça du phénomène réel. Il convient d'ajouter que les causes qui sont à l'origine de cette émigration méridionnale n'ont pas substantiellement changé : il s'agit toujours de possibilités réduites d'emploi dans les zones de résidence, des bas revenus dans l'agriculture et, en conséquence, de l'attraction exercée par les régions bénéficiant d'un niveau plus élevé de bien-être.
- 4 b. Quant au second aspect relatif à l'emploi des jeunes, de nouveaux éléments de préoccupation résultent de la situation de l'emploi dans le Midi. En fait, alors que dans les régions le plus hautement industrialisées le rapport entre les jeunes d'âge actif inoccupés et les forces de travail tend à

rester à un niveau relativement bas, il est au contraire très élevé dans les régions méridionales.

L'évolution défavorable de l'emploi a entraîné l'exclusion du marché de l'emploi de forces de travail d'un âge avancé qui, bien que n'ayant pas atteint l'âge de la retraite, sont sortis prématurément de ce marché en raison du processus rapide de restructuration technologique qui a touché des branches entières de l'industrie. Cependant, le problème du chômage des jeunes ne concerne pas seulement l'Italie méridionale, même si dans cette région il se présente avec la plus grande acuité. Ce phénomène va s'accentuant sous les aspects sectoriels et géographique. En Italie, les forces de travail dans la classe d'âge 14-29 ans se sont réduites en valeur absolue au cours des dix dernières années de plus de 1 million d'unités (de 2 703 000 à 1 653 000); la population comprise dans cette classe d'âge a diminué seulement de 40 000 unités au cours de la même période (de 4618000 à 4578000). Le taux d'activité de cette classe de population jeune est ainsi descendu au cours de la période considérée de 58,5 % à 37 % (plus précisément de 69,2 % à 43.1 % pour les personnes du sexe masculin et de 47,6 % à 30,9 % pour les personnes du sexe féminin).

Parmi les 1 653 000 personnes enregistrées faisant partie des forces de travail, étaient en chômage 378 000 (25 %) dont 345 000 sont à la recherche d'un premier emploi.

Cependant, pour une exacte évaluation du chômage des jeunes, il faudrait prendre également en considération le chômage non inscrit dans les bureaux de placement, que des estimations prudentes considèrent d'une importance égale au chômage enregistré. D'après ces estimations, le chômage des jeunes en Italie se situerait à environ 700 000 unités.

Le défaut d'une formation professionnelle appropriée constitue généralement l'une des causes essentielles de ce phénomène, même si une proportion appréciable de jeunes possèdent des diplômes et titres d'études supérieures.

- 4 c. Un autre phénomène mis en lumière par les enquêtes sur les forces du travail effectuées en Italie concerne la participation toujours limitée de la main-d'œuvre féminine. La légère expansion de l'emploi en 1970 a intéressé seulement les travailleurs alors que le nombre des travailleuses est resté presque inchangé. L'incidence des femmes sur l'emploi total a ainsi diminué, passant de 26,9 % à 26,7 %, alors qu'en 1968 et 1969, l'évolution négative observée avait été plus défavorable pour les hommes que pour les femmes.
- 4 d. En ce qui concerne les *interventions dans le Midi*, le gouvernement italien a adopté en 1970 quelques décisions importantes, aussi en vue de réorganiser entièrement ce domaine.

En premier lieu, un décret-loi approuvé par le Parlement en décembre 1970, ne concerne pas spécifiquement le Midi mais toute l'économie nationale ; en

proposant à nouveau des conditions d'un meilleur équilibre pour l'ensemble de l'économie, il tend à rendre disponibles des ressources destinées aux investissements dans le Sud, en outre, à faciliter le déroulement efficace à long terme des interventions à caractère réformateur.

Le Parlement s'apprête, en outre, à discuter un projet de loi — présenté par le ministre pour les interventions extraordinaires dans le Midi et dans les zones déprimées du Centre-Nord — dans lequel est prévue la réorganisation du système d'encouragements financiers sous la forme de crédits à moyen terme et de contributions à fonds perdu. Le projet de loi envisage, en outre, l'éventualité d'une « fiscalisation » des charges sociales ainsi que des mesures de freinage destinées à décourager l'emploi de la main-d'œuvre dans les établissements implantés dans les régions à forte concentration et développement.

Dans le domaine des investissements industriels, il convient de souligner l'accentuation des composantes méridionales du « Programme des participations de l'Etat pour les années 1970 » et précisément pour la période quinquennale 1971-1975. Ce programme affecte au Midi 4 500 milliards de lires au titre des investissements. Ce montant représente 61 % des investissements totaux provenant des participations de l'Etat dans le cadre national, soit une augmentation de plus de deux fois et demi par rapport au chiffre maximal des investissements atteints dans la précédente période quinquennale (1 700 milliards de lires).

En conséquence de cette affectation des investissements, plus de 60 000 nouveaux postes de travail devraient être directement créés dans le Midi, soit presque 2/3 du nombre des emplois supplémentaires; il convient de dire qu'il s'agit là d'une création de postes de travail se situant encore au-dessous des exigences. Cependant, les personnes occupées dans les établissements situés dans le Midi atteindraient en 1975 30 % du total, contre 22 % à l'heure actuelle.

Par ailleurs, en novembre 1970, le CIPE (Comité interministériel pour la programmation économique) a décidé d'adopter deux séries d'initiatives concernant, en particulier, la Calabre et la Sicile, successivement définies dans des programmes d'investissements industriels élaborés par des entreprises à participation de l'Etat et par des entreprises privées et soumis aux organes de la programmation dans le cadre de la procédure des contrats de programme.

Ces programmes confirment l'objectif à atteindre grâce à ces investissements, à savoir 15 000 emplois à créer en Calabre et 25 000 en Sicile. Malgré cet éventail d'interventions, le Midi fournira encore de la main-d'œuvre disponible à d'autres marchés.

Selon des estimations, l'offre de travail en Italie sera en 1981 de 23,2 millions d'unités, contre 19 571 000 unités au cours de l'année écoulée; toute-fois, compte tenu de l'évolution spontanée, il n'y a pas lieu de prévoir, dès

aujourd'hui, une augmentation sensible et donc suffisante des postes de travail existants, mise à part la répartition différente selon des secteurs d'activité. Il y a lieu de souligner enfin que plus de 75 % de l'offre additionnelle sera localisée précisément dans le Midi.

- 4 e. Dans le but de constituer une infrastructure intéressant la main-d'œuvre désireuse d'être occupée, mais aussi pour contribuer à l'établissement d'une politique de l'emploi définie, non seulement de façon globale, mais encore dans ses composantes sectorielles et territoriales, le ministère du travail et de la prévoyance sociale a institué quelques comités spécialisés dans les provinces où s'effectuent des investissements d'une grande importance. Ils ont pour tâche de régler le flux des travailleurs à occuper grâce au placement et à la formation, de définir les besoins de logement, de proposer la solution du problème de transport des travailleurs et de tous autres problèmes (services de prévoyance, d'assistance, écoles, etc.) liés à l'ensemble des besoins des travailleurs à occuper dans les nouvelles unités de production.
- 4 f. Par ailleurs, la loi n° 83 du 11 mars 1970 relative aux travailleurs agricoles et certaines dispositions contenues dans le « statut des droits des travailleurs » (loi n° 300 du 20 mai 1970) ont permis la mise en œuvre de la réforme dans le domaine du placement. Ces dispositions s'inspirent, entre autres, de la nécessité de maintenir au placement son caractère de fonction publique. Le pouvoir de placer a été toutefois transféré à des commissions spéciales composées principalement de représentants de travailleurs avec voix délibérative et non plus consultative comme dans le passé.

A l'heure actuelle, le ministère du travail et de la prévoyance sociale envisage l'élaboration d'une loi organique qui réorganise complètement cette matière et, surtout, assure la liaison entre la fonction du placement et celle de la formation professionnelle. De même, les services d'orientation professionnelle devront être réorganisés de manière à donner naissance à une intégration organique de l'orientation, de la formation professionnelle et du placement en vue d'une politique active de la main-d'œuvre. Ainsi, la fonction du placement évoluera, passant d'un rôle simplement d'assistance aux chômeurs à un rôle actif permettant d'éliminer les déséquilibres entre la demande et l'offre de travail, tant sur le plan territorial que sectoriel. De plus, s'ouvre la perspective d'une liaison européenne et, surtout, pour ce qui concerne l'Italie, celle d'instituer un registre du travail (« anagrafe del lavoro »).

Au sujet de cette dernière possibilité, des études avancées sont en cours, en accord avec les organismes de prévoyance, afin de recueillir toutes les informations nécessaires relatives à des objectifs de prévoyance et d'assistance, en dehors de celles liées aux exigences du marché du travail.

4 g. En matière de formation professionnelle, le ministère du travail et de la prévoyance sociale, alors qu'il s'apprête à mettre en œuvre la réorganisa-

tion ci-dessus mentionnée dans le but d'adapter ce domaine aux plus récentes tendances d'évolution, a entrepris, en attendant, une modification d'ordre administratif des actions subventionnées par ses soins et gérées par les centres de formation professionnelle créés à l'initiative d'organismes publics et privés.

Les circulaires parues en 1970 tendent, en résumé, à :

- stimuler les cours pour adultes, pour cadres moyens et pour les catégories spéciales (invalides, inadaptés, etc.);
- mettre en œuvre quelques « projets spéciaux » d'intervention dans des zones où s'effectuent de nouvelles implantations industrielles et où se manifestent des processus de reconversion et de restructuration de régions et de secteurs productifs ;
- adapter l'activité de surveillance et d'impulsion;
- provoquer une action accélérée de formation et de perfectionnement du personnel enseignant et instructeur;
- mettre en rapport les activités de formation professionnelle en agriculture avec les exigences de restructuration de l'activité productive ;
- conférer une réelle portée aux cours complémentaires pour apprentis, grâce à une augmentation importante du nombre d'heures d'enseignement.
- 5. Au Luxembourg, la situation du marché du travail a été caractérisée, tout au long de l'année 1970, par le plein emploi, d'une part, et par des déficits de main-d'œuvre, d'autre part.

Aucun danger de chômage n'existe et n'est à craindre pour 1971; par contre, des pénuries de main-d'œuvre continueront à affecter notamment l'artisanat, le bâtiment et les services.

Aussi, les autorités gouvernementales se proposent-elles de renforcer et d'amplifier le recrutement de travailleurs à l'étranger, tout en maintenant l'application de méthodes rationnelles et souples dans ce domaine. Si nécessaire, des mesures de formation professionnelle accélérée s'adressant tant aux travailleurs nationaux qu'aux travailleurs étrangers sur place pourraient être prises. Une première initiative a été prise dans ce domaine par la création d'un Centre de formation professionnelle accélérée pour travailleurs du bâtiment à Luxembourg-Walferdange.

De nouvelles dispositions légales ou réglementaires intéressant directement le fonctionnement et les attributions des services de l'emploi ne sont pas intervenues en 1970. Toutefois, les efforts entrepris en vue d'une multiplication des contacts avec les employeurs et d'une prospection plus profonde du marché de l'emploi ont été poursuivis.

Par ailleurs, il convient de mentionner trois lois importantes votées au cours de l'année 1970 et au début de 1971 :

- la loi du 24 juin 1970 portant réglementation du contrat de louage de services des ouvriers, qui assure une protection de l'emploi et fixe notamment un préavis minimal de quatre semaines;
- la loi du 9 décembre 1970 portant réduction et réglementation de la durée du travail : 8 heures par jour et 44 heures par semaine à partir de la mise en vigueur de la loi et 40 heures par semaine à partir du 1° janvier 1975, avec possibilité d'effectuer un nombre d'heures supplémentaires déterminé par les dispositions réglementaires ;
- la loi du 28 janvier 1971 ayant trait à l'octroi d'un salaire de compensation en cas de chômage dû aux intempéries hivernales (stabilisation de l'emploi dans le bâtiment durant la période du 16 novembre au 31 mars). A noter que les travailleurs étrangers et apatrides ainsi que les travailleurs frontaliers régulièrement occupés sont assimilés aux travailleurs luxembourgeois pour l'application de cette loi qui dispose notamment que l'employeur est tenu de verser aux bénéficiaires un salaire de compensation soumis aux charges sociales et fiscales généralement prévues en la matière. L'Office national du travail rembourse à l'employeur le total des salaires de compensation bruts avancés pour des heures de travail perdues au-delà de seize heures par mois de calendrier, un premier groupe de huit heures restant à la charge du travailleur et un deuxième groupe de huit heures à la charge de l'employeur.
- 6. Aux Pays-Bas, les principales mesures spécifiques tendant à promouvoir l'emploi ont été décrites dans le rapport annuel précédent. L'application de ces mesures a été poursuivie en 1970. Leur objectif essentiel est d'établir une concordance optimale entre la demande et l'offre sur le marché de l'emploi, de manière à prévenir ou à faire disparaître les déséquilibres existants sur les plan régional et structurel.

6 a. Mesures visant à encourager la mobilité professionnelle

Les mesures prises par les pouvoirs publics en vue d'encourager la mobilité ont un double objet : d'une part, elles visent à couvrir les besoins de maind'œuvre dans certains secteurs économiques ou régions, d'autre part, elles tendent à aider certaines catégories de travailleurs à se réinsérer dans le processus de production grâce à des mesures de formation.

En ce qui concerne les mutations professionnelles des travailleurs du secteur agricole, il y a lieu de noter la mise en œuvre en 1970 d'une étroite collaboration entre le ministère des affaires sociales et de la santé publique et le ministère de l'agriculture et de la pêche, d'une part, et les milieux agricoles, d'autre part. Le 1° octobre 1970, un système de subventions a été instauré par le Fonds de développement et d'assainissement de l'agriculture au profit des chefs d'exploitation, des aides familiaux et des travailleurs salariés qui quittent l'agriculture. Ces subventions ont pour objet de compenser des pertes de revenus. En outre, il existe des facilités de formation qui sont offertes par

le ministère des affaires sociales et de la santé publique. Cette étroite collaboration entre les ministères intéressés et les milieux professionnels a eu pour résultat l'inscription en 1970 de 2 160 anciens travailleurs agricoles auprès des bureaux du travail. A la fin de cette année, 945 de ces anciens travailleurs ont pu s'intégrer sans formation préalable dans une nouvelle activité alors qu'environ 350 ont suivi un stage en vue de leur reconversion, soit dans un centre de formation professionnelle, soit en application des dispositions relatives à l'octroi d'allocations pour frais d'études.

Pour 1971, il y a lieu de supposer que les chiffres ci-dessus indiqués auront tendance à augmenter.

Par ailleurs, l'allocation prévue pour l'application de l'article 56 du traité CECA en faveur des travailleurs touchés par les mesures de *fermeture des mines* a également été déclarée applicable en 1970 aux travailleurs qui ont perdu leur emploi du fait de la fermeture de la mine d'Etat Emma-Hendrick et des sièges intégrés Julia-Laura et Orange-Nassau I, II, III et IV.

6 b. Mesures concernant la demande de main-d'œuvre

Les travaux effectués par les autorités dans les régions structurellement faibles du pays dans le but d'améliorer les conditions d'occupation et qui constituent une source directe d'emplois, ont été poursuivis en 1970. Les autorités ont continué d'accorder des primes en cas d'implantation de nouvelles entreprises industrielles ainsi qu'en cas d'agrandissement des entreprises industrielles dans certaines parties du pays.

Par ailleurs, les autorités ont continué d'accorder une aide financière pour l'exécution de *travaux de peinture intérieurs* pendant l'hiver. Ces travaux permettent de lutter contre le chômage hivernal.

De plus, dans certaines parties du pays, les autorités ont continué de créer des *emplois complémentaires* en faisant exécuter des travaux dont elles assument le financement. Elles créent et financent également des emplois appropriés pour des travailleurs ayant une capacité de travail limitée.

6 c. Mesures concernant l'offre de main-d'œuvre

Le ministère de la défense a continué d'accorder en 1970 des exemptions à des *ouvriers du bâtiment* de la classe 1970 en raison des pénuries persistantes de main-d'œuvre dans ce secteur d'activité.

Par ailleurs, l'évolution favorable de l'emploi a permis en 1970 comme en 1969 de renforcer l'application des mesures de lutte contre le chômage au profit des travailleurs âgés qui sont touchés par un chômage de longue durée le plus souvent dans des régions faiblement structurées. En 1970, 2 000 personnes en moyenne ont été affectées à ces travaux complémentaires de lutte contre le chômage dont 60 % étaient âgés de 50 à 65 ans.

En ce qui concerne l'orientation professionnelle, les services des bureaux régionaux de l'emploi tendent de plus en plus à confier les enquêtes d'orientation scolaire dans l'enseignement de base à d'autres institutions. En conséquence, ils ont concentré leur activité principalement sur les avis d'orientation professionnelle donnés aux apprentis des classes supérieures d'enseignement complémentaire et aux personnes qui sont inscrites comme demandeur d'emploi auprès des bureaux régionaux du travail. Il y a lieu de noter que les services d'orientation professionnelle subventionnés ont fait porter leur activité principalement sur les enquêtes scolaires, mais qu'ils ont également étendu leur action aux avis d'orientation professionnelle donnés dans les établissements d'enseignement complémentaire.

Enfin, il convient d'indiquer qu'en raison de la pénurie persistante de maind'œuvre tant qualitative que quantitative, on enregistre de plus en plus la participation des femmes à l'exercice d'une profession dans le cadre d'une politique de l'emploi dynamique. Cette politique se fonde notamment sur le fait que les réserves potentielles de main-d'œuvre sont constituées en grande partie par de la main-d'œuvre féminine, y compris les femmes mariées. Pour favoriser une réadaptation professionnelle efficace des candidats féminins, on utilise sur une grande échelle les mesures de réadaptation et de rééducation professionnelles qui ont fait leurs preuves dans différents secteurs d'activité. C'est ainsi que l'un des centres de formation professionnelle des adultes vient de créer une section spéciale « métaux » pour les femmes. Les candidats féminins sollicitent également de plus en plus le bénéfice des allocations d'études accordées par les pouvoirs publics.

B — MOUVEMENTS INTERNATIONAUX DE MAIN-D'ŒUVRE (1)

La persistance de besoins en main-d'œuvre relativement importants dans plusieurs Etats membres et les disponibilités insuffisantes de travailleurs sur les plans quantitatif et qualitatif ont rendu à nouveau indispensable en 1970 le recours à l'emploi de travailleurs des autres Etats membres ainsi que, dans une mesure parfois nettement accrue, à l'emploi de travailleurs des pays tiers.

Les indications résumées ci-après mettent en évidence l'importance de ce phénomène. Il y a lieu de rappeler que, par suite de la suppression des permis de travail aux travailleurs ressortissants des Etats membres, en application des nouvelles dispositions relatives à la libre circulation des travailleurs à l'intérieur de la Communauté, certaines séries statistiques ont été interrompues de sorte que les mouvements de main-d'œuvre intra-communautaires ne

⁽¹) Pour de plus amples informations, il convient de se reporter au rapport relatif à la libre circulation des travailleurs établi en application de l'article 19 du règlement n° 1612/68 du 15 octobre 1968.

peuvent pas être suivis, dans l'ensemble, avec la même précision qu'auparavant. Néanmoins, les données recueillies donnent un aperçu de ces mouvements.

En république fédérale d'Allemagne, ainsi qu'il a été précédemment indiqué, l'emploi des travailleurs étrangers a revêtu en 1970 une importance accrue par rapport aux années précédentes. 522 316 travailleurs étrangers nouvellement introduits — à l'exception des ressortissants des Etats membres de la CEE — ont reçu une autorisation de travail. La plus grande partie de ces travailleurs, soit 202 359 ou 38,7 %, est constituée par des ressortissants yougoslaves.

Par ailleurs, les placements de travailleurs étrangers — y compris des ressortissants de la CEE auxquels il n'est plus délivré d'autorisation depuis le 1° janvier 1970 — dans des emplois d'une durée supérieure à 7 jours du calendrier, fournissent une indication approximative du volume des migrations des travailleurs étrangers. Cependant, il faut tenir compte du fait qu'il s'agit de travailleurs étrangers nouvellement introduits, une certaine proportion d'entre eux ont fait l'objet de plusieurs placements.

Les services de l'Office fédéral du travail ont placé en 1970 559 527 travailleurs étrangers (413 912 hommes et 145 615 femmes) dont 67 316 ressortissants des Etats membres. La majeure partie de ces placements ont concerné les professions des métaux : environ 200 000 (dont environ 25 300 ressortissants de la CEE) ; le nombre des manœuvres a été notable : 67 100 (dont 11 800 ressortissants de la CEE) ; pour les professions de l'alimentation : 29 300 (dont 2 400 ressortissants de la CEE) ; pour les professions du textile et du vêtement : 29 100 (dont 2 700 ressortissants de la CEE).

Pour 1971, l'immigration nette de main-d'œuvre étrangère pourrait atteindre environ 200 000 unités.

En France, le manque de disponibilités en personnel qualifié ou spécialisé a nécessité en 1970 un très large recours à la main-d'œuvre étrangère : 165 459 travailleurs étrangers permanents ont été introduits et placés, ce qui représente le chiffre le plus élevé jamais atteint et une progression de 6 244 unités (soit + 3,7 %) par rapport à 1969. En outre, 8 784 ressortissants des autres Etats membres de la CEE ont accédé au marché du travail, contre 9 016 en 1969 ; de plus, 38 542 Algériens porteurs de cartes de l'Office algérien de la main-d'œuvre sont entrés en France en 1970 pour y rechercher un emploi salarié, contre 27 328 en 1969.

Par rapport à 1969, le nombre des travailleurs étrangers permanents placés s'est accru dans les branches d'activité suivantes : production et transformation des métaux (28 905 contre 23 491), agriculture et forestage (19 180 contre 16 287), hygiène et services domestiques (18 313 contre 13 821); il a en revanche diminué dans le bâtiment et les travaux publics (57 893 contre 66 135).

On a enregistré une diminution du taux de qualification de la main-d'œuvre étrangère (25,3 % d'ouvriers qualifiés contre 31,1 % en 1969) qui résulte sans doute de la part moins importante des métiers du bâtiment et de l'industrie dans l'ensemble de l'immigration.

Enfin, il y a lieu de noter que le nombre des travailleurs étrangers saisonniers introduits et placés en 1970 a légèrement progressé par rapport à 1969 (135 058 contre 132 871 en 1969, soit de 1,6 %) notamment en ce qui concerne l'agriculture (127 400 contre 125 580, soit + 1,4 %).

Pour 1971, d'après des estimations nationales, l'immigration brute sera de l'ordre de 145 000 travailleurs permanents et de 135 000 travailleurs saisonniers.

En Belgique, le nombre des permis de travail accordés à l'immigration à des travailleurs ressortissants des pays tiers en 1970 a augmenté de 1 848 unités par rapport à 1969, passant de 2 545 en 1969 à 4 393 en 1970. Cette augmentation ne témoigne pas d'un changement de politique dans le domaine de l'immigration mais de l'importance et de la persistance des pénuries de main-d'œuvre dans certaines branches d'activité.

Si l'on considère la répartition des travailleurs par pays d'origine, on constate que l'augmentation la plus forte de 1969 à 1970 concerne les travailleurs nord-africains (+ 723 unités) et les Turcs (+ 474 unités). Ces travailleurs ont été recrutés principalement pour les branches d'activité suivantes : métallurgie, construction et chimie. A noter qu'un nombre appréciable de travailleurs espagnols ont été embauchés dans les professions relatives aux services personnels (429 Espagnols sur un total de 728 travailleurs).

Des accords concernant l'immigration ont été conclus avec l'Algérie en janvier 1970 et avec la Yougoslavie en juillet 1970.

Pour 1971, il y a lieu d'estimer que l'immigration augmentera légèrement par rapport à l'année précédente, sous réserve que la conjoncture reste favorable.

Au Luxembourg, depuis de nombreuses années, il est fait largement appel à la main-d'œuvre étrangère, alors que le marché national de l'emploi ne connaît pratiquement pas de disponibilités de main-d'œuvre. Le nombre des travailleurs étrangers occupés dans le pays dépasse ainsi le taux de 30 % de la main-d'œuvre salariée totale, fonction publique non comprise.

Au cours de l'année 1970, ont été nouvellement engagés 6 645 travailleurs étrangers, non compris les travailleurs sur place et les occupations à durée restreinte, contre 5 278 travailleurs en 1969, 4 802 travailleurs en 1968 et 3 601 travailleurs en 1967. Les pénuries de main-d'œuvre se sont fait sentir plus particulièrement dans le bâtiment, l'artisanat et les services.

A noter que le problème du recours à la main-d'œuvre étrangère se pose sur deux plans : recrutement d'effectifs complémentaires pour couvrir les besoins additionnels éventuels de main-d'œuvre ; recrutement de nouveaux effectifs

pour parer aux départs tant attendus qu'imprévus d'autres travailleurs étrangers. D'après des estimations des services luxembourgeois, les besoins additionnels de travailleurs étrangers pour 1971 sont de l'ordre de 1 400 unités pour le bâtiment et l'artisanat en général, les industries manufacturières et le secteur tertiaire; quant au nombre de nouveaux embauchages nécessaires pour faire face à ces besoins additionnels et aux départs de travailleurs étrangers, il pourrait s'élever à environ 5 000 unités dont : une centaine pour l'agriculture, 500 pour la transformation des métaux, 700, dont 200 femmes, pour les industries manufacturières, 2 000 pour le bâtiment et le génie civil, 800, dont 600 femmes, pour l'industrie hôtelière et les services et 1 000, dont 400 femmes au moins, pour les autres activités, y compris les banques et assurances.

Enfin, il y a lieu de signaler qu'en 1970, le Luxembourg a signé des accords de recrutement avec le Portugal et la Yougoslavie.

Aux Pays-Bas, d'après des estimations nationales, les besoins de main-d'œuvre étrangère en 1971 ne varieront pas sensiblement par rapport à 1970, notamment dans l'ouest du pays. L'immigration nette de travailleurs étrangers continuera donc de se situer à un niveau équivalant à celui de l'année précédente (environ 15 000 hommes-année).

C — COLLABORATION COMMUNAUTAIRE

L'année 1970 a été marquée par un ensemble de travaux, d'initiatives et de décisions qui soulignent l'intérêt croissant qui est accordé à l'examen et à la solution concertés des problèmes de l'emploi en liaison étroite avec les autres actions de caractère économique et social réalisées dans le cadre de la Communauté. Le présent paragraphe a pour objet de rappeler succinctement les principaux aspects de la collaboration communautaire qui concernent directement ou indirectement l'emploi (¹).

1. Dans le domaine économique, de nouveaux progrès dans le renforcement des liens économiques et monétaires au sein de la Communauté ont été accomplis conformément au souhait exprimé par les chefs d'Etat ou de gouvernement réunis à la Haye les 1° et 2 décembre 1969. La Commission a remis au Conseil le 4 mars 1970 une communication au sujet de l'élaboration d'un plan par étapes vers l'union économique et monétaire. Le fait marquant l'aboutissement de ces travaux est la résolution du Conseil et des représentants des gouvernements des Etats membres, adoptée le 9 février 1971, et qui exprime la volonté politique de mettre en place au cours des dix prochaines

⁽¹) Pour des renseignements plus détaillés, il convient de se reporter au 4° Rapport général sur l'activité des Communautés (1970) et à l'Exposé sur l'évolution de la situation sociale dans la Communauté, joint à ce rapport annuel.

années une union économique et monétaire selon un plan par étapes débutant le 1° janvier 1971.

L'objectif est d'assurer à la fois une croissance satisfaisante, le plein emploi et la stabilité à l'intérieur de la Communauté, de remédier aux déséquilibres sectoriels et régionaux qui s'y manifestent et de renforcer la contribution de celle-ci à la coopération économique et monétaire internationale. A noter que cette formulation des objectifs juxtapose à la notion de croissance satisfaisante celle de plein emploi. La notion d'emploi est également mais implicitement contenue dans l'expression de déséquilibres sectoriels et régionaux.

Entre autres dispositions importantes de cette résolution, il convient de rappeler ici la création d'instruments communautaires chaque fois qu'ils apparaîtront nécessaires pour prendre la relève ou compléter l'action des instruments nationaux et le renforcement de la coordination des politiques économiques à court terme, grâce notamment à l'intensification et à la généralisation des consultations préalables et obligatoires, cette coordination des politiques à court terme devant tenir compte des orientations des programmes de politique économique à moyen terme. Il est évident que, dans le cadre de ces consultations et de ces actions, les problèmes posés par les pénuries et les excédents de main-d'œuvre réels et potentiels, actuels et prévisibles devront être pris en juste considération et être résolus par des mesures adéquates.

En matière de politique économique à moyen terme, la Commission a transmis au Conseil, le 23 octobre 1970, l'avant-projet du troisième programme précédé d'un exposé des motifs. Ce projet contient des estimations chiffrées qui précisent les orientations pour la période de 1971 à 1975. Son thème central porte sur le développement équilibré de la Communauté. Parmi les actions prévues, il convient de mentionner notamment celles de caractère structurel, en particulier, de la politique régionale et d'emploi.

La Commission a adopté en outre le 18 mars 1970 un mémorandum sur la politique industrielle qu'elle a adressé au Conseil.

Parmi les thèmes fondamentaux de ce mémorandum, figurent l'organisation des mutations et notamment des *mutations de l'emploi*. Après avoir procédé à des échanges de vues sur ce mémorandum, en avril et en juin 1970, le Conseil a chargé le Comité des représentants permanents d'accélérer les travaux relevant de la politique industrielle et d'étudier un certain nombre de sujets parmi lesquels il convient de mentionner ici les regroupements industriels transnationaux et les aspects territoriaux de la politique industrielle.

2. Par ailleurs, dans le cadre de la politique sociale, les *problèmes de l'em-ploi* à proprement parler ont figuré au premier plan des préoccupations de la Commission qui ont été partagées par les partenaires sociaux et par le Conseil. A cet égard, les deux faits les plus marquants sont les suivants :

- a) La tenue d'une conférence sur les problèmes de l'emploi les 27 et 28 avril 1970 à Luxembourg, à laquelle ont participé les gouvernements des Etats membres, les instances communautaires et les milieux professionnels. La Commission a fourni une importante contribution pour l'organisation de cette conférence, non seulement sur le plan de la documentation, mais aussi en ce qui concerne la définition des objectifs et des diverses actions relevant d'une politique coordonnée de l'emploi au niveau européen.
- b) La création d'un *Comité permanent de l'emploi* conformément à un vœu émis lors de cette conférence. Par décision du 26 novembre 1970, le Conseil a fixé le mandat et le cadre d'activité de ce Comité ainsi que la répartition de ses membres.
- 3. Dans le domaine des *statistiques de l'emploi*, le Conseil a décidé, le 26 novembre 1970, de renouveler, en 1971, l'enquête communautaire par sondage sur les forces de travail qui a déjà été effectuée en 1968, 1969 et 1970.
- 4. La Commission a poursuivi ses études et ses activités concernant divers aspects du marché de l'emploi et tendant à renforcer la collaboration communautaire, notamment des services nationaux d'orientation professionnelle et des services nationaux de main-d'œuvre. Elle a notamment transmis au Conseil un rapport sur les prévisions dans le domaine de l'emploi. Elle a également porté son attention spécialement sur l'emploi des femmes faisant l'objet d'une étude en cours de réalisation, qui doit être adressée prochainement au Conseil.

Les stages collectifs de perfectionnement ont été également poursuivis en 1970; un stage consacré à l'orientation professionnelle a été organisé en octobre 1970 en Italie; un autre stage portant sur l'amélioration des techniques de placement grâce notamment à l'utilisation d'ordinateurs a eu lieu en France en novembre 1970.

Dans le domaine de la formation professionnelle, il y a lieu de mentionner plusieurs décisions importantes intervenues en 1970. Le Conseil a adopté le 29 septembre 1970 une recommandation aux Etats membres sur l'utilisation de la monographie professionnelle européenne pour la formation d'ouvriers qualifiés sur machine-outil. En outre, le Conseil s'est prononcé le 26 novembre 1970 sur les conclusions et suggestions de la Commission relatives à la formation professionnelle des adultes. Il a retenu un certain nombre de conclusions pratiques visant les actions à entreprendre sur le plan national et dans le cadre communautaire. Par ailleurs, la Commission a adressé au Conseil un projet de directive du Conseil sur le niveau minimal de formation des conducteurs pour le transport de marchandise et de voyageurs par route. De plus, l'Office statistique des Communautés européennes a entrepris l'élaboration d'une statistique communautaire de formation professionnelle des adultes portant sur les dépenses, les moyens de formation et les effectifs. La

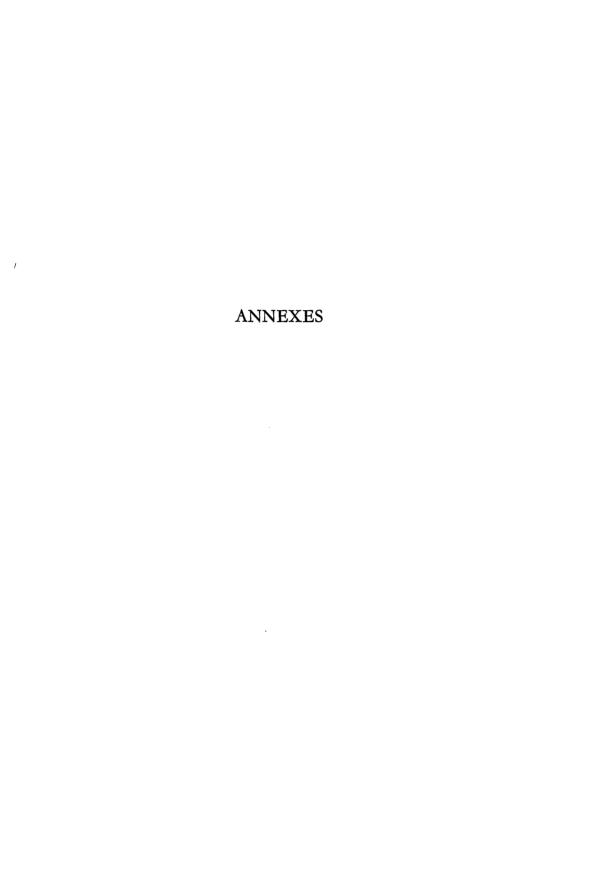
Commission a poursuivi ses efforts portant sur différents aspects de la formation et notamment : la réglementation et la recherche sur l'évolution des professions et de la formation professionnelle ; la formation des formateurs par l'organisation de deux nouveaux séminaires pour cadres dirigeants de la formation ; l'achèvement du troisième volume du « Manuel sur les nouveaux procédés techniques dans la sidérurgie ».

Par ailleurs, la Commission a transmis aux gouvernements des Etats membres le 31 juillet 1970 un mémorandum tendant à réviser le premier programme commun pour favoriser l'échange de jeunes travailleurs au sein de la Communauté.

- 5. En matière de libre circulation des travailleurs, il convient de rappeler que la Commission a adopté le règlement (CEE) 1251/70 relatif au droit des travailleurs de demeurer sur le territoire d'un Etat membre après y avoir occupé un emploi. Elle a, en outre, établi son rapport sur « la libre circulation de la main-d'œuvre et les marchés du travail dans la CEE 1970 ». Par ailleurs, différents travaux ont été poursuivis concernant notamment les politiques de recrutement, les conflits de lois, les statistiques relatives à la main-d'œuvre étrangère et l'établissement d'un « Répertoire des professions ».
- 6. En ce qui concerne les actions de *réadaptation* (art. 56 du traité CECA), l'année 1970 a été marquée, comme les précédentes, par des réalisations très importantes, ainsi qu'en témoignent les chiffres ci-après : un montant global de crédits de 25,2 millions d'unités de compte a permis la réadaptation d'environ 21 700 travailleurs appartenant aux charbonnages, aux mines de fer et à la sidérurgie.

De plus, les prêts CECA accordés en 1970 au titre de la reconversion s'élèvent à environ 15,3 millions d'unités de compte; ces prêts ont favorisé la mise en œuvre de 15 projets d'investissement et encouragé la création d'environ 11 680 emplois dans différentes régions à industries CECA.

7. Enfin, il y a lieu de noter que le Fonds social européen a continué d'octroyer son concours en 1970 par des remboursements s'élevant au total à environ 37 millions d'unités de compte, dont 36,4 millions au titre de la rééducation et 0,6 million au titre de la réinstallation. Le total des demandes que les Etats membres prévoient de présenter en 1971 est estimé à environ 55 millions d'unités de compte. Le Conseil, se fondant sur l'avis présenté par la Commission en application de l'article 126 du traité de Rome, s'est mis d'accord le 27 juillet 1970 sur les principes de la réforme du Fonds social européen : il en a adopté le texte définitif lors de sa session du 26 novembre 1970. Les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette importante décision du Conseil sont actuellement en cours de réalisation.



ANNEXE I

Liste des principales sources statistiques

A — DONNEES PROVENANT DES SERVICES NATIONAUX DE MAIN-D'ŒUVRE

Belgique

Ministère du travail et de l'emploi Office national de l'emploi (ONEM) Bulletin mensuel

TABLEAU 3a:

Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois.

Il s'agit des chômeurs complets indemnisés, des chômeurs occupés par les pouvoirs publics, des autres chômeurs inscrits obligatoirement, ainsi que des demandeurs d'emploi inscrits facultativement, occupés et inoccupés.

TABLEAU 2a:

Même série que le tableau 3 a, non compris toutefois les demandeurs d'emploi inscrits facultativement et occupés.

Allemagne (RF)

Bundesanstalt für Arbeit Nürnberg Amtliche Nachrichten (ANBA)

France

Ministère des affaires sociales Bulletin mensuel des statistiques sociales.

TABLEAU 3a:

Il n'existe pas de statistiques relatives à l'ensemble des personnes recherchant un emploi, c'est-à-dire y compris les personnes exerçant une activité mais en recherchant une autre par l'intermédiaire des bureaux de placement.

TABLEAU 2a:

Demandes d'emploi non satisfaites en fin de mois (personnes sans emploi).

Italie

Ministero del Lavoro e della Previdenza Sociale Supplemento al Bollettino statistiche del lavoro, Serie A e B

Remarque:

La loi italienne concernant les modalités de placement et d'aide à des personnes en chômage involontaire (Legge 29-4-1949, n. 264) prévoit l'inscription selon les classes suivantes :

- 1. Chômeurs ayant déjà travaillé;
- 2. Personnes de moins de 21 ans et autres personnes à la recherche d'un premier emploi ainsi que les personnes rentrant du service militaire légal;
- 3. Ménagères à la recherche d'un emploi ;
- 4. Retraités et pensionnés à la recherche d'un emploi.

TABLEAU 3a:

Ce tableau concerne les 5 classes d'inscrits aux bureaux de placement.

TABLEAU 2a:

Les données se réfèrent aux classes 1 et 2.

Pays-Bas

Ministerie van Sociale Zaken en Volksgezondheid Centraal Bureau voor de Statistiek (CBS)

TABLEAU 2a:

Réserve de main-d'œuvre enregistrée en fin de mois.

Il s'agit des chômeurs ainsi que des personnes occupées par les pouvoirs publics (aanvullende werken) et des personnes travaillant à des travaux, engagés par l'administration des assurances sociales (sociale werkvoorzieningsobjecten).

Luxembourg

Ministère du travail Office national du travail

TABLEAU 3a:

Il n'existe pas de statistiques concernant l'ensemble des personnes à la recherche d'un emploi, y compris ceux qui, exerçant une activité, en recherchent une autre.

TABLEAU 2a:

Demandes d'emploi non satisfaites en fin de mois (personnes sans emploi).

B — AUTRES STATISTIQUES NATIONALES

Les estimations officielles concernant notamment la population active, le chômage (au sens économique) et l'emploi par statut professionnel, branches d'activité et régions, proviennent des organismes suivants :

Belgique: Ministère du travail et de l'emploi

Allemagne (RF): Statistisches Bundesamt

France: Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE)

Italie: Istituto Centrale di Statistica (ISTAT) - Rilevazione nazionale delle forze di lavoro

Pays-Bas: Centraal Bureau voor de Statistiek (CBS)

Luxembourg : Service central de la statistique et des études économiques (STATEC)

C — ENQUETES ET ESTIMATIONS AU NIVEAU COMMUNAUTAIRE

Office statistique des Communautés européennes (OSCE)

Voir notamment:

« Annuaire des statistiques sociales (1968 et 1970) » ainsi que :

Série « Statistiques sociales »

Services de la Commission des Communautés européennes,

notamment : travaux d'estimations prévisionnelles.

ANNEXE II

Remarques concernant les données statistiques (1)

Le rapport tend à confronter, pour tous les pays de la Communauté, les nombres des personnes à la recherche d'un emploi, des chômeurs, des offres d'emploi non satisfaites et des placements effectués.

Les données sur les *personnes à la recherche d'un emploi*, au sens du tableau 3 a, visent toutes les personnes recherchant un emploi, inscrites comme telles auprès des bureaux de placement compétents, qu'elles exercent ou non une activité. Le nombre de ces personnes croît naturellement avec le chômage, mais sa croissance peut aussi bien s'expliquer par une plus forte tendance des salariés à changer d'emploi.

En revanche, les *chômeurs*, au sens du tableau 2 a, sont des personnes effectivement sans emploi, inscrites auprès des bureaux de placement et disposées à travailler. On considère, d'ailleurs, comme chômeurs, non seulement les personnes qui ont perdu leur emploi antérieur ou qui l'ont abandonné, mais aussi celles qui sont enquête d'un premier emploi.

L'inscription au chômage est subordonnée, dans les Etats membres, à des dispositions légales et administratives qui varient d'un pays à l'autre. Les statistiques nationales indiquent le nombre des personnes qui remplissent les conditions prescrites dans chaque Etat; elles figurent, en effet, parmi les résultats des activités des services nationaux de main-d'œuvre. Ces statistiques ne se prêtent donc pas à une comparaison du niveau du chômage entre les six pays, bien qu'elles traduisent correctement l'évolution dans chaque Etat membre.

Les divergences en matière de définition administrative du chômeur à l'échelon communautaire ne sauraient être éliminées sans une unification des dispositions légales et administratives. L'Office statistique s'est efforcé de choisir pour les tableaux 2 a et 3 a les séries qui, parmi les données nationales, offrent le plus de similitudes quant aux personnes recensées. Afin de suivre le plus possible ce critère du contenu, il a été estimé opportun de retenir parfois une série qui normalement n'est pas formellement désignée par la dénomination de « chômeurs ». Ainsi par exemple pour la France il s'est avéré nécessaire d'introduire dans le tableau 2 a « Chômeurs » les personnes recensées comme « demandeurs d'emploi » parce que ce dernier concept se rapproche le plus de celui qui est retenu dans ce tableau et, aux Pays-Bas, celles qui font partie de la réserve de main-d'œuvre inscrite et non pas les chômeurs proprement dits, car cette dernière série ne tient pas compte des chômeurs employés temporairement par les pouvoirs publics.

⁽¹⁾ Voir ci-dessus la liste des principales sources statistiques.

La liste des sources figurant en annexe au présent rapport précise les séries qui ont été utilisées pour traduire les notions fondamentales mentionnées ci-dessus.

Tandis que le tableau 2 a présente l'évolution chronologique du *chômage* pris dans son acception juridique, le tableau 1 a en éclaire l'aspect économique et cherche à établir un lien avec le potentiel de main-d'œuvre existant dans chaque pays. Le chômage au sens économique, complètement indépendant de la comptabilisation administrative, peut, en conséquence, s'écarter plus ou moins du chiffre recensé par l'intermédiaire des services de placement. Ce n'est toutefois que pour la France et l'Italie que la distinction a pu être faite, les autres pays ne connaissant qu'une seule notion du chômage. Il n'est actuellement pas possible de préciser dans quelle mesure il existe également dans ces derniers pays des écarts entre les deux concepts ; mais la Commission espère être renseignée à ce sujet grâce aux résultats que fournira l'enquête communautaire par sondage sur les forces de travail.

Conscient que les données statistiques relatives à l'emploi et au chômage ne peuvent être améliorées de manière fondamentale par des tentatives d'harmonisation, étant donné la diversité des dispositions légales et administratives et des techniques de collecte des données, le Conseil a décidé d'entreprendre en 1968, 1969, 1970 et 1971 de nouvelles enquêtes communes par sondage sur les forces de travail comparables à celle qui a déjà eu lieu en 1960.

Par ailleurs, en ce qui concerne la statistique des offres d'emploi non satisfaites, il y a lieu de souligner que les données du tableau 4 a ne comprennent que les seuls emplois vacants déclarés auprès des bureaux de placement. Or, la propension des employeurs à faire appel au concours de ces bureaux pour la recherche de main-d'œuvre varie fortement, pour des raisons d'ordre conjoncturel et psychologique, non seulement de pays à pays, mais encore dans le temps ou entre les régions d'un même Etat membre.

Le tableau 2 a sur les chômeurs et le tableau 4 a relatif aux offres d'emploi reprennent, outre les moyennes annuelles et les situations à la fin des mois d'avril et d'octobre, les données corrigées de variations saisonnières pour ces mêmes dates. La correction des variations saisonnière a été faite de manière uniforme pour tous les pays selon la méthode usuelle de l'Office statistique des Communautés européennes (¹). Il en résulte que ces valeurs corrigées des variations saisonnières ne correspondent pas aux données établies par les divers pays à l'échelon national.

Comme la partie générale, l'analyse de l'évolution de l'emploi dans les différentes branches d'activité comporte, elle aussi, des données statistiques tirées de diverses sources. Les *statistiques harmonisées* de l'Office statistique des Communautés européennes ont été utilisées pour préciser l'évolution de l'em-

⁽¹) Cf. à ce sujet : M. Mesnage, « Elimination des variations saisonnières, la nouvelle méthode de l'Office statistique des Communautés européennes », Etudes et enquêtes, n° 1-1968.

ploi salarié et de la durée du travail dans les branches relevant du secteur industriel. Grâce à cette statistique, on dispose pour la première fois de données comparables pour des secteurs de l'industrie uniformément délimités dans les différents pays. La délimitation a été faite en conformité avec la Nomenclature des industries établies dans les Communautés européennes (NICE) utilisée par l'Office statistique (1).

Toutes les données importantes concernant les industries du charbon et de l'acier ont été empruntées aux *statistiques communautaires* relatives à ces secteurs, statistiques établies depuis 1958 environ. Ces statistiques sont transmises directement à l'Office statistique des Communautés européennes par les organisations professionnelles intéressées et sont basées sur des questionnaires uniformes adressés aux entreprises. Ces données peuvent donc parfaitement être comparées entre pays.

Les documents concernant les autres secteurs économiques sont tirés de sources nationales diverses. Dans la mesure du possible, on a appliqué, là aussi, la méthode uniforme de correction des variations saisonnières appliquée par l'Office statistique des Communautés.

⁽¹⁾ Voir Statistique industrielle NICE 1963.

ANNEXE III

Emploi et chômage dans la Communauté

TABLEAU 1 a Emploi et chômage dans la Communauté

	1967	1968	1969	1970
		Moyenne annu	elle en millier	s
Population active civile Belgique Allemagne (RF) France Italie Luxembourg Pays-Bas	3 710 26 262 20 147 19 609 132 4 454	3 725 26 188 20 224 19 568 133 4 493	3 771 26 516 20 494 19 336 140 4 543	26 854 20 829 19 389 144 4 593
Chômage Belgique Allemagne (RF) France Italie Luxembourg Pays-Bas	92 459 365 689 0 90	75 323 431 694 0 84	57 179 340 663 0 66	149 336 615 0 56
Emploi salarié Belgique Allemagne France Italie Luxembourg Pays-Bas	2 821 20 691 14 922 12 248 102,6 3 559	2 822 20 853 15 040 12 371 103,5 3 619	2 895 21 435 15 501 12 554 105,7 3 700	21 934 15 933 12 827 110,0 3 774
		Taux de	chômage	ı
En % de la population active Belgique Allemagne (RF) France Italie Luxembourg Pays-Bas	2,5 1,7 1,8 3,5 0 2,0	2,0 1,2 2,1 3,5 0 1,9	1,5 0,7 1,7 3,4 0 1,5	 0,6 1,6 3,2 0 1,2
En % de l'emploi salarié Belgique Allemagne (RF) France Italie Luxembourg Pays-Bas	3,3 2,2 2,4 5,6 0 2,5	2,7 1,6 2,9 5,6 0 2,3	2,0 0,8 2,2 5,3 0 1,8	 0,7 2,1 4,8 0 1,5

Tableau établi par l'Office statistique des Communautés sur la base des évaluations nationales provenant des instituts nationaux (pour la Belgique : Ministère du travail et de l'emploi).

TABLEAU 2 a Chômeurs

(Inscrits dans les bureaux de placement)

			'	Ilisciits dai	10 100 001	cuan ac p	
					Va	riations (%)
	1967	1968	1969	1970	1968	1969	1970
					1967	1968	1969
		Données	brutes (1)				
Moyenne annuelle				1			
Belgique Allemagne (RF) France Italie Luxembourg	101 103 459 489 196 058 1 023 668 171	118 677 323 480 253 606 960 974 88	97 697 178 579 222 920 887 231 38	82 835 148 838 262 004 887 598 40	+ 17,4 - 29,6 + 29,4 - 6,1	17,7 44,8 12,1 7,7	- 15,2 - 16,6 + 17,5 + 0,0
Pays-Bas	86 276	80 651	62 251	55 860	— 6,5	22,8	— 10,3
Situation fin avril Belgique Allemagne (RF) France Italie Luxembourg Pays-Bas	98 285 501 303 188 655 1 033 040 95 85 302	121 514 330 851 250 585 918 531 77 84 310	102 258 155 181 226 948 872 715 23 62 433	84 673 120 550 244 432 826 379 25 52 250	+ 23,6 - 34,0 + 32,8 - 11,2 - 1,2	— 15,8 — 53,1 — 9,4 — 5,0 — 25,9	17,2 22,3 + 7,7 5,3 16,3
Situation fin octobre							
Belgique Allemagne (RF) France Italie Luxembourg Pays-Bas	106 230 350 846 216 995 959 314 280 84 340	115 251 180 223 260 792 950 138 73 70 638	88 348 107 770 218 363 845 962 50 56 218	79 863 110 749 297 400 916 675 45 49 493	+ 8,5 - 48,6 + 20,2 - 1,0 - 16,2	-23,3 -40,2 -16,3 -11,0 -20,4	- 9,6 + 2,8 + 36,2 + 8,4 - 12,0
	Don	nées corrig	gées des va	' riations sai	' sonnières	(²) x 100	00
Situation fin avril	1				1	1	[
Belgique (a) Allemagne (RF) France Italie Luxembourg Pays-Bas	82,0 502,5 185,8 1 061,3 — 87,1	104,2 331,9 247,7 943,7 — 84,9	88,5 156,0 224,4 895,6 — 62,3	72,2 121,2 241,5 846,0 — 54,4	+ 27,1 34,0 + 33,3 11,1 2,5	-15,1 -53,0 - 9,4 - 5,1 - 26,6	- 18,4 22,3 + 7,6 5,5 12,7
Situation fin octobre							
Belgique (a) Allemagne (RF) France Italie Luxembourg	94,4 448,9 217,0 988,8 —	103,6 252,3 260,8 976,6	79,1 169,5 218,4 871,5	70,7 167,4 297,4 938,8	+ 9,7 - 43,8 + 20,2 - 1,2	- 23,6 - 32,8 - 16,3 - 10,8	- 10,6 - 1,2 + 36,2 + 7,7
Pays-Bas	90,5	74,4	58,9	55,3	17,8	20,8	— 6,1

⁽a) Chômeurs complets indemnisés.
(¹) Données brutes établies par l'Office statistique des Communautés européennes sur la base des séries nationales provenant des services de main-d'œuvre.
(²) Données corrigées des variations saisonnières selon la méthode de l'Office statistique des Communautés européennes.

TABLEAU 3 a
Personnes à la recherche d'un emploi

(Inscrites dans les bureaux de placement)

	1				I		
					Va	riations (%)
	1967	1968	1969	1970	1968	1969	1970
					1967	1968	1969
		Données	brutes (1)				
Moyenne annuelle						[
Belgique Allemagne (RF) France	104 616 579 286	121 919 443 342	100 183 301 131	84 924 280 605	+ 16,5 23,5	— 17,8 — 32,1	— 15,2 — 6,8
Italie	1 106 329	1 048 317	964 174	960 991		8,0	0,3
Luxembourg Pays-Bas	97 566	93 338	75 080	66 954		<u> </u>	<u></u>
Situation fin avril							
Belgique Allemagne (RF) France	101 767 616 181	124 755 448 742	104 559 276 481	86 767 249 6 5 0	+ 22,6 27,2	— 16,2 — 38,4	— 17,0 — 9,7
Italie Luxembourg	1 117 385	998 553	951 059	898 935	10,6	4,8	5,5
Pays-Bas	92 850	92 255	71 160	62 115	- 0,6	22,9	— 12,7
Situation fin octobre							
Belgique Allemagne (RF)	109 955 482 095	118 572 292 739	91 062 230 462	82 060 239 211	+ 7,8 - 39,3	23,2 21,3	— 9,9 + 3,8
France Italie Luxembourg	1 038 544	1 042 702	918 832	989 350	+ 0,4	11,9	+ 7,7
Pays-Bas	92 516	79 303	66 263	61 493	<u>-14,3</u>	<u>16,4</u>	7,2

⁽¹⁾ Données brutes établies par l'Office statistique des Communautés européennes sur la base des séries nationales provenant des services de main-d'œuvre.

TABLEAU 4 a Offres d'emploi non satisfaites

(Enregistrées par les bureaux de placement)

(Enregistrees par les bureaux de placei												
					Va	riations (%)					
	1967	1968	1969	1970	1968	1969	1970					
					1967	1968	1969					
		Données	brutes (1)									
Moyenne annuelle		1	1									
Belgique Allemagne (RF) France Italie Luxembourg Pays-Bas	4 359 302 008 31 833 1 274 351 68 217	4 913 488 317 35 977 1 506 611 77 282	11 606 746 998 78 490 2 115 823 106 322	23 909 794 818 93 231 2 848 801 127 025	+ 12,7 + 61,7 + 13,0 + 18,2 + 74,1 + 13,3	+ 136,2 + 53,0 + 118,2 + 40,4 + 34,7 + 37,6	+ 6,4 + 18,8 + 34,7 — 2,7					
Situation fin avril						İ						
Belgique Allemagne (RF) France Italie Luxembourg Pays-Bas	4 761 295 737 35 645 1 150 440 67 860	4 358 443 254 36 972 1 548 871 69 114	9 821 763 302 77 080 1 952 1 018 94 174	26 636 846 431 91 937 2 981 943 118 847	- 8,5 + 49,9 + 3,7 + 34,6 + 98,0 + 1,8	+ 125,4 + 72,2 + 108,5 + 26,1 + 16,9 + 36,3	+ 171,2 + 10,9 + 19,3 + 52,7 - 7,4 + 26,2					
Situation fin octobre												
Belgique Allemagne (RF) France Italie Luxembourg Pays-Bas	3 655 310 027 29 977 1 623 336 61 791	5 374 582 054 45 673 1 541 546 82 393	14 947 787 099 85 249 2 237 671 113 872	22 045 748 137 97 950 3 395 673 129 791	+ 47,0 + 87,7 + 52,4 5,1 + 62,5 + 33,3	+ 178,1 + 35,2 + 86,7 + 45,2 + 22,9 + 38,2	+ 47,5 — 4,9 + 14,9 + 51,8 + 0,3 + 14,0					
	Don	nées corrig	gées des va	ariations sa	isonnières	s (2) x 1 (000					
Situation fin avril Belgique Allemagne (RF) France Italie Luxembourg Pays-Bas	4,5 285,7 33,0 1,1 0,4 72,4	4,2 434,1 33,9 1,5 0,7 72,4	9,4 750,9 72,4 1,9 0,8 98,0	25,7 835,1 88,6 3,0 0,9 123,2	6,7 + 51,9 + 2,7 + 36,4 + 75,0	+ 123,8 + 73,0 + 113,6 + 26,7 + 14,3 + 35,4	+ 173,4 + 11,2 + 22,4 + 57,9 + 12,5 + 25,7					
Situation fin octobre Belgique Allemagne (RF) France Italie Luxembourg Pays-Bas	3,7 309,4 29,9 1,6 0,4 61,7	5,4 581,2 45,6 1,5 0,7 82,4	15,0 786,2 87,1 2,2 0,8 114,0	22,1 747,3 97,9 3,4 0,7 129,9	+ 45,9 + 87,8 + 52,5 — 6,2 + 75,0 + 33,5	+ 177,8 + 35,3 + 91,0 + 46,7 + 14,3 + 38,3	+ 47,3 — 4,9 + 12,4 + 54,5 — 12,5 + 14,0					

(1) Donneés brutes établies par l'Office statistique des Communautés européennes sur la base des séries nationales provenant des services de main-d'œuvre.
(2) Données corrigées des variations saisonnières selon la méthode de l'Office statistique des Communautés européennes.

TABLEAU 5 a
Placements réalisés par les services officiels

(Bureaux de placement)

	(Bureaux de placement													
	12 859 235 958 31 752 481 490 1 300 20 533				Variations (%)									
		1968	1969	1970	1968	1969	1970							
					1967	1968	1969							
	Données brutes (1)													
Moyenne annuelle					1									
Belgique Allemagne (RF) France Italie Luxembourg Pays-Bas	224 502 30 292 419 027 1 229	11 310 242 542 33 084 402 283 1 557 21 150	11 875 248 475 38 060 419 321 1 621 18 565	10 808 248 963 40 244 337 967 1 399 11 899	+ 11,1 + 8,0 + 9,2 - 4,0 + 26,7 + 0,7	+ 5,0 + 2,4 + 15,0 + 4,2 + 4,1 - 12,2	- 9,0 + 0,2 + 5,7 - 19,4 - 13,7 - 35,9							
Au cours du mois d'avril Belgique Allemagne (RF) France Italie Luxembourg Pays-Bas	235 958 31 752 481 490 1 300	12 919 258 802 35 081 460 659 1 740 23 552	14 341 254 038 40 379 458 034 1 973 11 406	12 256 269 710 40 700 464 920 2 064 13 611	+ 0,5 + 9,7 + 10,4 4,3 + 33,8 + 14,1	+ 11,0 1,8 + 15,1 0,6 + 13,4 51,6								
Au cours du mois d'octobre Belgique Allemagne (RF) France Italie Luxembourg Pays-Bas	11 911 254 749 36 302 446 003 1 373 23 816	13 629 265 608 45 561 444 778 1 895 24 894	13 846 278 434 47 277 469 820 1 768 20 571	10 418 270 797 49 449 519 427 1 338 12 473	+ 14,4 + 4,3 + 25,5 - 0,3 + 38,0 + 4,5	+ 1,6 + 4,8 + 3,8 + 5,6 - 6,7 - 17,4	- 24,8 - 2,7 + 4,6 + 10,6 - 24,3 - 39,4							

⁽¹⁾ Données brutes établies par l'Office statistique des Communautés européennes sur la base des séries nationales provenant des services de main-d'œuvre.

ANNEXE IV

Quelques résultats préliminaires (1) de l'enquête par sondage sur les forces de travail 1970

⁽¹) Extraits de la publication de l'Office statistique des Communautés européennes du 14 mai 1971.

Cette enquête fait suite aux enquêtes sur les forces de travail réalisées en 1968 et 1969. Les méthodes et définitions sont identiques pour les trois enquêtes (voir Série Statistiques sociales n° 6-1969 et n° 4-1970). Les Pays-Bas n'ont pas participé à l'enquête de 1970. Abbréviations: T.: total — H.: hommes — F.: femmes.

TABLEAU 1 b

Taux d'activité par groupes d'âge et par sexe

(Forces de travail par rapport à la population totale de même âge et sexe) (en %)

:	Allemagne (RF)		France		Italie			Pays-Bas			Belgique			Luxembourg				
	Т	Н	F	Т	Н	F	Т	Н	F	Т	Н	F	Т	Н	F	Т	Н	F
Groupes d'âge						İ								İ				
14 - 19 20 - 24 25 - 29 30 - 34 35 - 39 40 - 44 45 - 49 50 - 54 55 - 59 60 - 64 65 - 69 70 et +	24,4 73,2 69,9 69,5 70,2 70,2 66,2 62,5 55,8 40,9 13,9 3,4	21,8 81,0 92,8 98,5 98,9 98,4 96,6 94,6 88,0 72,4 23,0 5,8	27,1 66,2 46,6 38,8 39,7 42,3 43,2 39,3 32,2 17,8 6,9 1,9	28,7 73,1 75,6 73,2 72,0 72,5 72,7 70,3 63,2 48,0 17,5 5,2	32,7 82,7 96,5 98,5 99,0 97,8 96,7 93,6 82,5 65,2 23,2 7,9	24,5 65,2 54,7 47,6 45,0 47,8 49,5 48,6 45,4 33,1 13,0 3,8	32,9 58,6 61,9 62,2 63,4 62,8 60,6 56,3 47,3 27,8 11,1 2,6	37,2 76,6 94,2 98,3 98,4 97,2 94,8 90,3 80,1 47,4 19,3 4,7	28,4 43,0 32,1 28,8 29,3 29,6 27,9 25,1 17,1 9,3 4,1 1,1				20,1 65,7 71,9 68,6 66,8 64,3 61,9 58,2 51,1 36,0 8,4 2,3	20,7 73,0 94,6 97,3 97,5 95,6 93,7 90,5 84,2 67,2 14,8 3,8	19,4 58,7 48,8 39,3 35,8 33,1 30,5 26,7 19,9 8,3 3,2 1,2	(36,5) (67,3) (66,0) (62,4) 61,9 62,1 (57,7) (59,6) (51,0) (33,8) (14,4) (5,9)	(35,4) (78,6) (95,1) (99,0) (98,7) (98,3) (97,4) (94,8) (82,9) (54,0) (22,8)	(37,6) (56,1) (36,2) (23,5) (23,5) (22,7) (24,6) (24,0) (18,9) (13,6)
Population de 14 ans et plus		71,8	31,5	54,5	72,8	38,2	46,8	71,9	23,8				46,8	68,3	26,5	48,9	73,2	24,9
Population d'âge actif (¹)	62,0	82,6	41,0	65,1	82,4	47,1	55,4	80,8	29,3				57,6	78,9	34,6	57,4	82,6	29,9
Population totale	39,4	55,1	25,3	42,0	55,2	29,9	36,0	54,5	18,6				36,7	53,0	21,1	38,8	57,9	19,8

⁽¹⁾ H=14-64 ans; F=14-59 ans.

TABLEAU 2 b

Ensemble des personnes ayant un emploi par statut professionnel et secteur d'activité

	Allemagne (RF)		France		Italie		Pays-Bas		Belgique		Luxembourg	
	1 000	%	1 000	%	1 000	%	1 000	%	1 000	%	1 000	%
Employeurs et indépendants	2 602	11,1	3 022	15,0	4 350	23,4			617	17,9	18	14,2
Agriculture Industrie Services	711 657 1 234	3,0 2,8 5,2	1 150 630 1 241	5,7 3,1 6,1	1 553 1 119 1 678	8,4 6,0 9,0	 		125 150 342	3,6 4,4 9,9	(6) (3) (9)	5,1 2,0 7,1
Salariés Agriculture Industrie Services	19 509 260 11 169 8 081	82,9 1,1 47,5 34,4	15 836 478 7 387 7 971	78,3 2,4 36,5 39,4	12 810 1 252 6 869 4 689	68,9 6,7 37,0 25,2			2 671 15 1 414 1 242	77,5 0,4 41,0 36,0	99 (1) 50 48	77,6 0,8 38,9 37,9
Aides familiaux Agriculture Industrie Services	1 411 981 119 311	6,0 4,2 0,5 1,3	1 355 854 133 368	6,7 4,2 0,7 1,8	1 422 827 152 443	7,7 4,5 0,8 2,4	 		160 54 25 81	4,6 1,6 0,7 2,3	(11) (7) (3)	8,2 5,3 2,6
Personnes ayant un emploi Agriculture Industrie Services	23 521 1 952 11 944 9 625	100,0 8,3 50,8 40,9	20 212 2 481 8 150 9 582	100,0 12,3 40,3 47,4	18 582 3 632 8 140 6 810	100,0 19,5 43.8 36,6			3 448 194 1 589 1 665	100,0 5,6 46,1 48,3	128 14 53 61	100,0 11,2 41,2 47,6

TABLEAU 3 b

Les jeunes (de 14 à 24 ans), les personnes âgées (de 60 ans et plus) et les femmes mariées, ayant un emploi, selon le secteur d'activité

		Allemagne (RF)		France		Italie		Pays-Bas		Belgique		Luxembourg	
		1 000	%	1 000	%	1 000	%	1 000	%	1 000	%	1 000	%
			A — Jeunes ayant un emploi										
Agriculture	T H	181 105	5,1 2,9	273 192	7,1 5,0	375 248	11,5 7,6			23 16	3,7 2,6	(2) (1)	7,2 4,6
Industrie	T H	1 823 1 120	51,0 31,3	1 820 1 177	47,2 30,5	2 008 1 270	61,6 39,0			331 216	53,7 35,1	(9) (7)	35,4 29,4
Services	T H	1 573 579	44,0 16,2	1 762 680	45,7 17,6	877 420	26,9 12,9			262 102	42,5 16,6	(14) (5)	57,4 19,8
Total	T H	3 577 1 805	100,0 50,5	3 855 2 050	100,0 53,2	3 260 1 938	100,0 59,4		::	616 334	100,0 54,2	25 (13)	100,0 53,7
					E	B — Person	nnes âgé	es ayant u	n emplo	i			
Agriculture	T H	357 197	16,3 9,0	463 328	24,3 17,2	520 430	45,1 37,3			28 25	11,1	(4) (3)	35,0 25,5
Industrie	T H	927 798	42,2 36,4	556 404	29,2 21,2	237 220	20,6 19,1			103 99	40,7 39,1	(3) (3)	25,9 24,6
Services	T H	912 617	41,5 28,1	886 425	46,5 22,3	395 290	34,3 25,2			122 91	48,2 36,0	(4) (3)	39,1 28,0
Total	T H	2 195 1 612	100,0 73,4	1 905 1 157	100,0 60,7	1 152 940	100,0 81,6		::	253 215	100,0 85,0	(10) (8)	100,0 78,1
		C — Femmes mariées ayant un emploi											
Agriculture Industrie Services	T T T	830 1 696 2 062	18,1 37,0 45,0	620 1 112 2 682	14,0 25,2 60,8	783 618 1 095	31,4 24,7 43,9			36 41	46,8 53,2	(3) (1) (11)	21,4 8,8 69,8
Total	T	4 587	100,0	4 414	100,0	2 497	100,0		• •	77	100,0	15	100,0

TABLEAU 4 b

Les salariés par sexe et par branche d'activité

		Allemagne (RF)		Fran	France		Italie		Pays-Bas		que	Luxembourg	
		1 000	%	1 000	%	1 000	%	1 000	%	1 000	%	1 000	%
Agriculture	T H	260 196	1,3 1,0	478 409	3,0 2,6	1 252 896	9,8 7,0			15 14	0,6 0,5	(1) (1)	1,1
Industries extractives	T H	394 377	2,0 1,9	203 192	1,3 1,2	98 95	0,8 0,7			57 56	2,1 2,1	(1) (1)	1,5 1,5
Industries manufacturières	T H	8 832 6 215	45,3 31,9	5 472 3 772	34,6 23,8	4 851 3 469	37,9 27,1			1 095 827	41,0 30,1	38 36	38,7 35,9
Bâtiment	T H	1 747 1 661	9,0 8,5	1 560 1 479	9,9 9,3	1 738 1 717	13,6 13,4			230 225	8,6 8,4	(9) (9)	8,8 8,6
Electricité, gaz, eau	T H	195 173	1,0 0,9	152 124	1,0 0,8	183 174	1,4 1,4			33 32	1,2 1,2	(1) (1)	1,1 1,1
Commerce, restauration, etc.	T H	2 312 1 061	11,9 5,4	2 230 1 233	14,1 7,8	925 630	7,2 4,9			259 146	9,7 5,5	(14) (8)	14,4 7,6
Transports et communications	T H	1 289 1 090	6,6 5,6	1 140 872	7,2 5,5	811 753	6,3 5,9			211 196	7,9 7,3	(9) (9)	9,1 8,6
Crédit, assurances, etc.	T H	611 340	3,1 1,7	830 432	5,2 2,7	260 214	2,0 1,7			126 80	4,7 3,0	(3) (2)	3,4 2,1
Administration générale	T H	1 823 1 357	9,3 7,0	1 216 734	7,7 4,6	1 653 1 088	12,9 8,5			229 188	8,6 7,0	(9) (7)	9,0 7,2
Autres services	T H	2 044 798	10,5 4,1	2 555 761	16,1 4,8	1 040 499	8,1 3,9			388 155	14,5 5,8	(13) (4)	12,9 4,5
Total	T H F	19 509 13 268 6 241	100,0 68,0 32,0	15 836 10 008 5 828	100,0 63,2 36,8	12 810 9 532 3 278	100,0 74,4 25,6			2 671 (¹) 1 934 737	100,0 72,4 27,6	99 77 22	100,0 78,0 22,0

⁽¹⁾ Y compris branches d'activités inconnues soit 1,1 %.

TABLEAU 5 b

Taux d'activité et de chômage par régions et par sexe

(en %)

	Tau	ıx d'activité	(1)	Tau	ıx de chôn	nage
	Т	Н	F	Т	Н	F
ALLEMAGNE (RF) Schleswig-Holstein Hambourg Basse-Saxe Brême	62,0 60,3 64,1 60,4 59,7	82,6 82,9 82,6 82,0 85,6	41,0 36,8 45,7 38,6 35,0	0,2 (0,5) (0,2) 0,4	0,2 (0,4) (0,3)	0,3 (0,5) (0,5)
Rhénanie du Nord- Westphalie Hesse Rhénanie-Palatinat Bade-Wurtemberg Bavière Sarre Berlin-Ouest	58,9 61,0 58,6 65,1 67,1 52,2 69,9	82,7 82,5 80,2 83,1 83,5 76,8 84,5	34,4 38,9 36,9 47,0 50,4 27,7 55,3	0,2 (0,1) (0,2) 0,1 0,3 (0,4)	0,2 (0,2) (0,2) (0,1) 0,3	(0,2) (0,2) (0,3) (0,7)
FRANCE Région parisienne Bassin parisien Nord Est Ouest Sud-Ouest Centre-Est Méditerranée ITALIE Nord-Ouest Lombardie Nord-Est Emilie-Romagne Centre	65,1 70,9 66,1 59,1 62,0 65,1 64,4 65,7 58,9 55,4 58,5 60,1 57,5 62,2	82,4 84,2 83,5 78,4 81,5 82,6 82,8 83,0 79,5 80,8 83,5 83,7 83,9 81,5	47,1 57,6 47,8 38,8 41,3 47,1 45,0 47,2 37,5 29,3 32,5 36,1 28,9 38,7 32,5	1,5 1,6 1,3 1,6 0,7 1,3 1,7 1,4 2,8 2,7 1,8 1,3 2,0 2,0 2,1	1,3 1,6 1,0 1,5 (0,7) 0,9 1,2 1,0 2,4 2,4 1,6 1,2 1,7 1,6	1,9 1,5 1,8 1,9 (0,9) 2,0 2,5 1,9 3,5 3,6 2,5 1,7 2,8 3,1 3,4
Lazio Campanie Abruzzes-Molise Sud Sicile Sardaigne	51,0 51,9 54,3 53,0 47,6 47,8	78,4 78,5 76,9 77,5 80,4 75,5	23,6 25,4 31,4 28,6 14,9 19,0	3,7 4,6 4,0 4,6 3,2 4,6	3,1 4,7 3,8 4,4 2,5 3,9	5,7 4,5 4,4 5,1 6,8 7,7
PAYS-BAS Nord Est Ouest Sud						
BELGIQUE Anvers Brabant Flandre orientale Flandre occidentale Hainaut Liège Limbourg Luxembourg Namur LUXEMBOURG	57,7 57,6 60,1 58,9 60,3 55,2 57,7 53,2 51,7 53,3 57,4	78,9 80,7 80,3 81,1 81,2 74,5 78,2 74,1 77,9 75,4 82,6	35,0 32,7 38,5 35,2 37,6 34,2 35,6 30,0 23,2 29,5 29,9	0,9 0,8 0,8 0,5 0,5 1,2 1,9 1,0 0,6 1,2 (0,5)	0,7 0,7 0,6 0,6 0,5 0,7 1,5 0,8 0,3 0,7	1,4 1,2 1,1 0,4 0,6 2,4 2,8 1,3 1,3 2,7

⁽¹⁾ Pour la population d'âge actif : H=14-64 ans ; F=14-59 ans.

Rapport de synthèse sur la situation du marché de l'emploi en 1971-1972 (octobre 1971)

Introduction

Dans le cadre de ses travaux préparatoires en vue de l'union économique et monétaire, la Commission a élaboré le présent rapport qui doit être présenté au Conseil des ministres des affaires sociales et au Comité permanent de l'emploi. Il complète le rapport, achevé à la fin d'avril 1971, sur les problèmes de main-d'œuvre dans la Communauté en 1971 (document V/II/204-1/71).

La première partie de ce rapport de synthèse porte sur les facteurs qui déterminent la vie économique et, partant, la situation de l'emploi au sein de la Communauté. Dans la deuxième partie on s'est efforcé de tracer les grandes lignes des mutations qui sont intervenues sur les marchés de l'emploi des Etats membres au cours de cette année. La troisième partie traite des mesures de la politique de l'emploi ; elle est suivie d'un bref exposé des principales tendances qui, en 1972, influeront sur l'évolution de l'économie et, partant, sur le marché de l'emploi.

I — LA SITUATION ECONOMIQUE ACTUELLE ET SES REPERCUSSIONS

Incertitude sur le plan monétaire, ralentissement de la croissance économique et persistance de fortes pressions sur les coûts et les prix, tels sont, en cet automne de 1971, les principaux sujets de préoccupation avec lesquels la politique économique de la Communauté se trouve confrontée.

La reprise qui a marqué le commerce mondial au cours de la première moitié de l'année 1971, n'a guère exercé d'impulsions nouvelles sur les exportations de la Communauté à destination des pays non membres. Par ailleurs, les mesures prises ou annoncées le 15 août par les autorités américaines, notamment l'insécurité en ce qui concerne les relations des changes, sont de nature à avoir une influence retardataire sur l'évolution des exportations communautaires au cours du second semestre de l'année.

Au total, la croissance en volume des ventes de la Communauté sera inférieure en 1971 à celle de l'année précédente.

La demande intérieure de la Communauté s'est accrue en 1971 moins rapidement qu'en 1970. En effet, la consommation privée y a encore enregistré un notable accroissement qui tend toutefois à se ralentir; ce ralentissement a été surtout prononcé en ce qui concerne la formation brute de capital fixe, la propension à investir des entreprises étant affaiblie à la fois par la pression exercée par la hausse des coûts sur les marges bénéficiaires et par les perspectives moins favorables de l'évolution économique.

Dans ces conditions, l'accroissement du produit national brut de la Communauté devrait être moins important en 1971 qu'en 1970 et comporter en volume environ 4 % contre 5,4 % en 1970.

Le marché de l'emploi a évolué dans le sens de la détente dans la plupart des pays membres, sauf en France et au Luxembourg. Des pénuries localisées, parfois aiguës, ont cependant persisté, du fait notamment d'un manque de main-d'œuvre qualifiée.

D'après les estimations des services de la Commission, le nombre global des personnes actives augmentera moins rapidement en 1971; cette progression serait de 0,8 % contre 1,2 % en 1970. Le nombre des salariés s'accroîtrait de 1,4 %, alors qu'il avait augmenté de 2,3 % au cours de l'année précédente. De même, l'intensité des migrations de la main-d'œuvre, aussi bien géographiques que sectorielles, devrait s'être atténuée. Ainsi l'accroissement de la production aura surtout été le fait des progrès de la productivité.

II — LE MARCHE DE L'EMPLOI EN 1971

En Belgique, l'activité économique en 1971 — en dépit d'un ralentissement assez sensible de la demande étrangère — est restée vive par suite des impulsions encore appréciables émanant du développement encore soutenu de la

demande intérieure. Bien que certaines pénuries de main-d'œuvre se soient encore manifestées localement, la tendance globale à la détente sur le marché de l'emploi s'est renforcée au courant de l'année. Toutefois, le taux de chômage devrait légèrement diminuer en moyenne annuelle. L'acroissement du nombre des salariés devrait enregistrer un léger ralentissement et, au lieu de presque 2 % au cours de l'année précédente, n'augmenter que d'environ 1 % en 1971. La progression de la productivité ne dépassera sans doute pas 3 %, alors que la rémunération par salarié pourra s'accroître de 12 %.

Si l'on compare la situation actuelle avec celle de l'année précédente, on constate ce qui suit : le reclassement des réserves de main-d'œuvre qui s'est amorcé en 1968 avec la reprise conjoncturelle de l'emploi, s'est poursuivi dans l'ensemble. La résorption du chômage s'est effectuée, en 1969, à une allure rapide ; elle s'est légèrement ralentie en 1970 et plus nettement encore en 1971. Depuis le début de l'année, le nombre des chômeurs indemnisés dans certaines catégories professionnelles a augmenté par rapport à l'année dernière, et cela plus particulièrement parmi les hommes dont l'aptitude est normale. En même temps, les interruptions de travail telles qu'elles ressortent de la statistique du chômage partiel, ont été, dans plusieurs secteurs, plus nombreuses qu'en 1970. Ici également, la main-d'œuvre masculine a été principalement concernée.

Le nombre des chômeurs indemnisés est tombé de 102 730 unités en moyenne mensuelle en 1968 à 85 343 en 1969, et à 71 261 en 1970. Cette évolution correspond à une baisse de 16,9 % en 1969 et de 16,5 % en 1970. Pendant le premier semestre de l'année en cours, la moyenne mensuelle du nombre de ces chômeurs a été de 69 761 contre 73 799 au cours du même semestre de 1970 soit une baisse de 5,5 %.

Par rapport au nombre total des assurés contre le chômage, le taux de chômage s'est chiffré pour 1969 à 3,7 % et, pour 1970, à 3 %; il est passé à 2,5 % à la fin de juin 1970 en tombant ainsi en dessous du niveau enregistré au cours de la même période de l'année précédente (2,7 %). Toutefois, si l'on ne tient compte que des éléments dont l'aptitude au travail est normale, les taux respectifs se sont chiffrés à 1,6 % pour 1969, 1,1 % pour 1970, 0,9 % pour la fin de juin 1970 et 0,8 % pour la même date de référence de 1971.

La réduction moins rapide du chômage durant l'année en cours ne traduit pas seulement un essoufflement de la conjoncture économique et la subsistance d'un certain nombre de déséquilibres, tant quantitatifs que qualitatifs, mais elle découle aussi du fait que les réserves de main-d'œuvre apte sont quasi épuisées dans certaines régions et pour certaines professions et que les chiffres recensés correspondent alors en fait à un niveau de chômage frictionnel quasi incompressible.

En étudiant plus à fond l'évolution du chômage dans la phase conjoncturelle actuelle, on constate tout d'abord que le nombre des femmes sans emploi

augmente en proportion. Dans la mesure où il s'agit de chômeuses dont l'aptitude au travail est normale, ce nombre est devenu supérieur, notamment depuis avril 1969, au nombre d'hommes appartenant à la même catégorie.

Les chômeuses de ce groupe constituent actuellement la principale réserve de main-d'œuvre. A cet égard, il convient toutefois de faire observer que ce phénomène ne peut avoir qu'une signification relative. Il est dû au fait que le chômage féminin a régressé moins rapidement que chez les hommes de la catégorie comparable. Le reclassement des femmes en chômage rencontre une série de difficultés parmi lesquelles il faut ranger en premier lieu la qualification insuffisante et la faible propension à la mobilité professionnelle et géographique. Toutefois, le nombre de femmes en chômage à aptitude normale a régressé au cours des derniers mois, à l'exception des moins de 20 ans. En revanche, chez les hommes de la même catégorie, on a enregistré fin juin 1971 une poussée subite par rapport à l'année dernière, cette poussée étant limitée toutefois à certains groupes professionnels particuliers comprenant notamment les travailleurs de la construction et du bois, ceux du métal, de la chimie et aussi les emballeurs, les cuisiniers, les garçons de restaurant, les pêcheurs, et concerne les classes d'âges de moins de 50 ans.

Si l'on examine les statistiques du chômage, ventilées en fonction de ses caractéristiques, l'évolution du chômage des travailleurs à aptitude partielle et très réduite apparaît comme un élément particulièrement défavorable. Ce groupe de personnes n'a guère bénéficié de l'expansion conjoncturelle. Il n'a pas diminué, de sorte que la régression du chômage, vue dans son ensemble, a été ralentie. Au contraire, le nombre des chômeurs ayant une aptitude très réduite continue à augmenter, notamment dans le cas des hommes de 50 ans et plus, alors qu'il augmente un peu moins pour les femmes de la même classe d'âge. En général, il ne s'agit pas de nouveaux chômeurs, licenciés depuis peu, mais d'éléments dont la durée d'inoccupation justifie qu'ils ne soient plus placés dans la catégorie « aptitude partielle » mais dans la catégorie « aptitude très réduite ». Un tel déclassement a aussi été opéré pour des chômeurs qui ont plus de 50 ans et ont appartenu initialement à la catégorie « aptitude normale ».

Au total le nombre de chômeurs masculins dont l'aptitude est partielle et très réduite a diminué par rapport à l'année dernière, principalement du fait qu'un grand nombre d'entre eux avaient atteint, au cours des derniers mois, la limite d'âge et, partant, ont cessé leur activité. Pour les femmes, par contre, le nombre total des chômeuses appartenant à ces deux catégories continue d'augmenter.

L'inégale répartition géographique du chômage constitue l'une des autres caractéristiques principales de la physionomie du marché du travail. Comme les années précédentes, les niveaux les plus élevés en chiffres absolus ont encore été enregistrés dans les provinces de Liège et du Hainaut ; viennent ensuite par ordre d'importance celles du Brabant, d'Anvers et de la Flandre

orientale. Deux provinces ont retrouvé leur niveau de 1964, année au cours de laquelle le chômage du pays est passé par son minimum absolu de toute la période d'après-guerre : il s'agit de celles d'Anvers (statu quo) et de la Flandre orientale (légère baisse). Par rapport à l'année dernière, le chômage n'a que peu régressé ou n'a pas diminué du tout dans la plupart des autres provinces. Seul le Hainaut a connu une régression encore relativement forte alors que la Flandre occidentale a enregistré une légère augmentation sans que la position favorable de cette province se soit modifiée pour autant.

Le nombre de chômeurs partiels (compte tenu du nombre estimé des travailleurs de cette catégorie dispensés du contrôle) est tombé de 37 717 unités en 1969 à 33 712 unités en 1970, ce qui correspond à une baisse de 4 005 unités ou de 10,6 %. Cette amélioration n'a cependant pu être enregistrée que par le fait de conditions climatiques plus favorables durant les mois d'hiver : pour la période avril à octobre, c'est-à-dire au cours d'une période presque exempte de conditions climatiques défavorables, les niveaux recensés ont été supérieurs à ceux de l'année précédente. Plusieurs secteurs ont été caractérisés par une hausse conjoncturelle du chômage partiel, à savoir l'industrie du textile, du vêtement et du cuir - secteurs occupant surtout des femmes — ainsi que pour celle du diamant où l'évolution est défavorable pour des raisons structurelles. Dans la construction, par contre, le nombre des chômeurs partiels a nettement diminué, essentiellement dans le cas des hommes. En 1971, la tendance à la hausse conjoncturelle s'est maintenue pendant plusieurs mois. En moyenne journalière pour le premier semestre le nombre des chômeurs partiels n'a augmenté au total que de 5 % par rapport à 1970, alors qu'il avait augmenté de 11,9 % de 1969 à 1970. En juin 1971, le nombre d'hommes en chômage partiel a augmenté, notamment dans le bâtiment, dans l'industrie métallurgique et dans les transports. Cette augmentation n'a pu être compensée par l'amélioration intervenue dans l'habillement et le textile ainsi que dans l'industrie du cuir et de la chaussure. L'évolution dans ces derniers secteurs a fait que le nombre des femmes en chômage partiel a diminué, alors que leur nombre a augmenté dans l'industrie alimentaire et l'industrie métallurgique.

L'arrêté royal du 5 décembre 1969, relatif à la déclaration des licenciements collectifs et à la notification des emplois vacants, est entré en vigueur le 1° janvier 1970. L'interruption de la série statistique ne permet pas d'interpréter dans quelle mesure l'augmentation considérable du nombre de places vacantes enregistrées par rapport aux années précédentes est d'origine conjoncturelle. En 1971, une diminution importante des besoins en main-d'œuvre a été observée, ce qui laisse supposer que les tensions se sont fortement relâchées sur le marché du travail par rapport à 1970.

Les moyennes journalières de la statistique du chômage établies dans le cadre des prévisions budgétaires fournissant des indications sur l'évolution ultérieure. Pour l'année 1970, le nombre global, ainsi défini, de chômeurs ordinaires, de chômeurs occupés par les pouvoirs publics et de chômeurs partiels

s'est établi à 107 967 unités. Selon les prévisions pour 1971, ce nombre est évalué à 102 000 unités (1).

Toutefois, il se peut qu'il se révèle trop bas. En effet, la résorption du chômage complet se ralentit et plusieurs hausses sont même intervenues depuis le début de 1971. Si l'on se réfère à l'ensemble de la période du premier semestre, le nombre de chômeurs complets en 1971 a diminué de 5.5 % (moyenne mensuelle) ou, si l'on tient également compte du nombre des chômeurs occupés par les pouvoirs publics, de 4,7 %. La moyenne journalière du chômage partiel constitue une variable au sujet de laquelle il est encore plus difficile de se prononcer, en raison de l'influence prépondérante qu'auront les mois d'hiver sur la movenne de l'année. Selon les résultats actuellement disponibles une augmentation de 5 % a été enregistrée pour le premier semestre de 1971, ce qui correspond dans une large mesure aux prévisions. Une deuxième hypothèse a été établie qui retient qu'en moyenne journalière, le nombre global de chômeurs complets ordinaires et de chômeurs occupés par les pouvoirs publics pourrait atteindre 69 000 unités. En supposant que le chiffre du chômage partiel (36 000 personnes) ne se modifie pas, cela porterait le nombre global à 105 000 chômeurs complets, chômeurs occupés par les pouvoirs publics et chômeurs partiels.

En Allemagne, devant une évolution moins rapide de la demande, notamment dans le domaine des investissements, et malgré une évolution de la consommation des exportations toujours soutenue, la croissance de la production devrait être inférieure à celle enregistrée en 1970.

En raison des conditions saisonnières, la production industrielle a fortement augmenté au cours du premier trimestre de cette année, alors qu'elle a sensiblement régressé au cours du deuxième. Cette régression peut être considérée, dans une large mesure, comme le contrecoup de la reprise constatée durant les mois d'hiver. Pour le deuxième semestre, on peut supposer que la production industrielle désaisonnalisée continuera à régresser.

Dans ce sens, les tendances à une certaine détente, dont les signes avantcoureurs étaient déjà perceptibles en 1970, se sont affirmées sur le marché de l'emploi. Elles se sont traduites par une diminution du nombre des postes vacants et une augmentation, pour le moment certes encore très légère, du chômage. Cependant, fin août 1971, il y avait encore 3 postes vacants (chiffres désaisonnalisés) pour un chômeur. D'autre part, les mesures de restriction de la part des entreprises, dont les services de l'Office fédéral de l'emploi avaient constaté l'accroissement vers la fin de 1970 ainsi qu'au début de 1971, n'ont pas été poursuivies dans la même mesure, de sorte que les craintes nourries en bien des endroits au sujet d'un éventuel fléchissement global, relative-

⁽¹⁾ Soit 58 000 chômeurs complets ordinaires, 8 000 chômeurs occupés par les pouvoirs publics et 36 000 chômeurs partiels, c'est-à-dire une variation par rapport à 1970 respectivement de — 15,8 %, + 47,7 % et + 6,8 %.

ment rapide et important, de la conjoncture ne se sont pas confirmées, du moins avant la fin du premier semestre. Le nombre d'heures supplémentaires a sensiblement régressé. La productivité globale (produit intérieur brut par personne occupée) devrait augmenter d'environ 3,5 % en 1971 (en 1970 : 4 %). Par contre, les rémunérations ont fortement progressé en 1971 (environ 13 % par travailleur). De ce fait, une forte pression continue, pour le moment, à s'exercer sur les coûts et sur les prix.

La demande de main-d'œuvre dans l'industrie s'est sensiblement stabilisée au cours du premier semestre de 1971; au cours du deuxième trimestre, l'emploi était en régression. De même dans le bâtiment où, en raison de la température clémente, on avait pu encore enregistrer au début de l'année une forte augmentation du nombre des personnes occupées par rapport à l'année précédente, la demande de main-d'œuvre supplémentaire s'est nettement stabilisée vers le milieu de l'année.

Dans l'ensemble de l'économie, le nombre des travailleurs occupés a probablement encore augmenté au cours du premier semestre de 1971 par rapport à la même période de l'année précédente. Les besoins en main-d'œuvre ont pu être essentiellement satisfaits grâce à l'embauche de travailleurs étrangers. Par rapport à la même période de l'année précédente, le nombre des travailleurs étrangers employés en république fédérale d'Allemagne a de nouveau augmenté de 346 000 unités pour la moyenne des premiers neuf mois en passant ainsi à 2,10 millions. Cette augmentation n'a plus atteint les mêmes proportions qu'en 1970 (de janvier à septembre 1970 + 474 000 par rapport à la même période de 1969).

Conformément à l'évolution prévue de la production, on s'attend, au cours du deuxième semestre de 1971, à un ralentissement de la régression, observée au cours des derniers mois, du nombre des personnes occupées dans l'industrie. Le nombre des personnes actives dans l'ensemble de l'économie se situera approximativement, dans la moyenne du deuxième semestre, au niveau de la période correspondante de l'année dernière.

Dans la moyenne annuelle de 1971, le nombre des travailleurs occupés augmentera probablement d'environ 150 000 ou de 0,7 %, en passant ainsi à 22 550 000 unités. Au cas où le nombre des indépendants et la main-d'œuvre familiale diminuerait dans les proportions des années passées, cela signifierait que le nombre des personnes actives augmenterait probablement en 1971 de 0,2 % et passerait à 27 250 000 unités. La régression du nombre de la main-d'œuvre nationale s'accentuera probablement en 1971 en raison de la pyramide des âges et d'autres facteurs limitant la participation à l'activité. Pour compenser cet effet ainsi que pour couvrir les besoins supplémentaires de main-d'œuvre, le nombre de travailleurs étrangers augmentera probablement à nouveau, dans la moyenne annuelle de 1971, de 320 000 unités, de sorte que, dans la moyenne annuelle de 1971, plus de 2 millions d'étrangers seraient occupés en République fédérale. En 1971, le taux de chômage s'établira vraisemblablement, en moyenne, aux alentours de 0,8 %.

Pour l'année 1972, on part actuellement de l'hypothèse que la conjoncture continuera à s'affaiblir.

Dans l'optique d'une telle évolution, le nombre des travailleurs ayant un emploi ne continuerait plus à progresser en 1972. Au cas où le nombre des indépendants et de la main-d'œuvre familiale régresserait dans les proportions constatées jusqu'ici, une légère diminution du nombre des personnes actives pourrait s'ensuivre. En raison du caractère défavorable de la pyramide des âges, on devrait toutefois enregistrer une légère augmentation du nombre des travailleurs étrangers. En 1972, le taux de chômage pourrait s'établir autour de 1 %.

Le nombre des emplois vacants déclarés aux bureaux de la main-d'œuvre est passé — en raison des conditions saisonnières — d'environ 621 200 à la fin de janvier 1971 (environ 722 800 l'année dernière) à environ 728 400 à la fin de juin 1971 (891 700 l'année précédente).

Par ce chiffre on atteint le plafond de l'année 1971, car à la fin de septembre 1971, on ne comptait plus qu'environ 645 400 emplois vacants (contre environ 811 500 l'année précédente).

Les besoins de main-d'œuvre — moins importants dans l'ensemble que l'année précédente — se sont manifestés le plus nettement dans les professions plus sensibles aux fluctuations conjoncturelles. C'est ainsi qu'à la fin de janvier 1971, le nombre des emplois vacants enregistrés en moins, par rapport à la fin de janvier 1970, a été de 33 100 pour la métallurgie, de 12 900 pour le textile et de 10 400 pour l'électricité. Les chiffres — méritant particulièrement d'être notés — des emplois vacants à la fin de juin 1971, sont les suivants : environ 65 800 ou 29,2 % dans la métallurgie, l'électricité et le montage, environ 15 700 ou 26 % dans les transports, environ 11 800 ou 12,2 % dans le bâtiment ; ces chiffres étaient inférieurs aux chiffres de référence de l'année précédente. En ce qui concerne la qualification manifestement de plus en plus grande de la main-d'œuvre, il convient de noter également le nombre d'emplois vacants pour manœuvres ordinaires qui, à la fin de juin 1971, avait diminué de moitié par rapport à l'année précédente (— 7 000).

Le nombre des chômeurs qui, avec environ 286 200 unités à la fin de janvier 1971, atteignait presque le niveau de l'année précédente (environ 286 300), ne s'élevait plus, à la fin de 1971, qu'à environ 135 200 (contre 94 800 l'année précédente). Ainsi le taux de chômage est tombé de 1,3 % à la fin de janvier (contre 1,3 % l'année précédente) à 0,6 % à la fin de juin (contre 0,4 % l'année précédente). Jusque fin septembre 1971, le nombre de chômeurs est de nouveau passé à environ 146 700 (contre environ 97 500 l'année précédente), le taux de chômage s'élevant à 0,7 % (contre 0,5 % l'année précédente).

En ce qui concerne la répartition entre les différentes professions, le nombre de chômeurs enregistrés en moins à la fin de janvier 1971 par rapport à l'an-

née précédente était de 13 300 pour les professions agricoles et sylvicoles, de 11 600 pour les ouvriers qualifiés et les ouvriers non spécialisés du bâtiment ainsi que de 3 100 pour les ouvriers spécialisés dans l'extraction et la transformation des minerais. Dans la plupart des autres catégories professionnelles, on a enregistré, par rapport à l'année précédente, une augmentation du nombre des chômeurs, notamment dans la métallurgie (+ 5 700), dans le textile (+ 4 000) et dans l'électricité (+3 500). A la fin de juin 1971, il y avait, notamment dans la métallurgie, l'électricité et le montage, plus de chômeurs que l'année précédente; leur nombre avait plus que doublé (+ 126 % ou + 12 200). Le pourcentage d'augmentation par rapport à l'année dernière dans les professions du bâtiment et de l'équipement (+ 31 % ou + 3 800) et en ce qui concerne les manœuvres sans activité précise (+ 31 % ou + 3 100) a également été important.

Le chômage partiel qui, du point de vue numérique, était encore à peine notable au premier semestre de 1970, a augmenté de manière appréciable au cours du deuxième semestre de 1970, dans le cadre des tendances à la stabilisation conjoncturelle, notamment dans les secteurs de l'électronique, de l'habillement et de l'industrie de la porcelaine. Sur le plan numérique, son importance s'est également maintenue en 1971, mais avec une tendance à la régression au cours du premier semestre. Ainsi, à la mi-janvier 1971, presque 74 000 travailleurs dans 616 entreprises étaient en chômage partiel; jusqu'à la mi-mars de 1971, le nombre des chômeurs partiels n'a cessé d'augmenter pour passer à environ 72 000 dans 694 entreprises. A la mi-juillet de 1971, ce nombre était tombé à environ 35 500 et le nombre d'entreprises ne travaillant qu'à temps partiel à 332. C'est dans le domaine de l'électronique que le chômage partiel est resté le plus important. Au cours du premier semestre de 1971, le nombre des étrangers occupés en république fédérale d'Allemagne a continué à augmenter. Il est passé de 1,96 million à la fin de janvier 1971 à 2,17 millions à la fin de juin 1971. De ce fait, un ouvrier sur dix en République fédérale était un étranger. Au cours du premier semestre de 1971, 116 700 travailleurs étrangers au total, dont 25 900 femmes, ont trouvé un emploi en République fédérale. Cela représente environ 40 900 unités ou 26 % de moins qu'au cours du premier semestre de 1970.

Sur ce nombre global d'étrangers ayant obtenu un emploi, il y avait 40 700 Yougoslaves, 32 200 Turcs, 15 700 Grecs, 15 400 Espagnols, 7 800 Portugais, 3 200 Italiens et 1 700 Tunisiens.

Parallèlement, à la fin de juin 1971, 78 500 emplois vacants supplémentaires ont été signalés aux agences de placement à l'étranger de l'Office fédéral. Ce nombre était inférieur de presque 20 000 unités, soit de 20 % à celui de la fin juin 1970.

Compte tenu de certains écarts positifs ou négatifs dus à des divergences structurelles, les mêmes tendances d'évolution que sur l'ensemble du marché de l'emploi se sont généralement manifestées à l'échelon régional, c'est-à-dire

dans les districts relevant des bureaux du travail des Länder. Des différences régionales sont apparues en juillet dans la mesure où le chômage dans tous les districts des bureaux du travail de l'Allemagne du Sud ainsi que dans ceux de Basse-Saxe-Brême et de Berlin-Ouest n'a marqué qu'une faible augmentation par rapport au mois précédent, alors qu'il s'est sensiblement accru en Rhénanie-du-Nord-Westphalie (+ 4 400 ou + 11 %) et au Schleswig-Holstein (+ 1 000 ou 12,3 %). De même, la régression du nombre d'emplois vacants a été supérieure à la moyenne dans les districts relevant des bureaux du travail des deux Länder cités en dernier lieu. Par ailleurs, le chômage partiel a été plus important en Allemagne du Sud. Cela ne permet toutefois pas encore de tirer des conclusions sur le maintien éventuel d'une évolution régionale différenciée.

Sur le plan sectoriel, c'est-à-dire en tenant compte de la situation qui règne dans les différents secteurs économiques, on ne peut faire actuellement qu'un pronostic limité sur l'évolution des besoins en main-d'œuvre. L'enquête particulière effectuée au début de mai 1971 a montré que le nombre d'emplois vacants a diminué, par rapport à l'année dernière, dans tous les secteurs économiques.

En France, grâce à la poursuite de l'expansion de la demande des ménages et de la demande étrangère — la production industrielle devrait encore augmenter à la fin de 1971. L'accroissement de l'emploi total pourrait être de 1,3 % et celui du nombre des salariés de 2,3 %, l'immigration de la maind'œuvre étrangère se poursuivant. Sur le marché de l'emploi des tensions favorisant la progression des salaires se sont manifestées.

Comparée à l'évolution de la situation de l'emploi durant l'ensemble de l'année 1970, l'évolution du premier semestre de 1971 confirme un certain nombre de tendances globales : le nombre des offres d'emploi déposées à l'agence nationale pour l'emploi continue à croître. Cela s'explique par les actions de prospection conduites par cette agence. De plus, on note que le nombre global des effectifs occupés dans les entreprises industrielles et commerciales continue d'augmenter légèrement et que la durée du travail des ouvriers a connu une nouvelle réduction, imputable principalement à des mesures d'origine contractuelle.

Pour les six premiers mois de l'année en cours, les données actuelles indiquent cependant que les tendances apparues au cours du deuxième semestre de l'année 1970 se renforcent : diminution progressive du chômage partiel sensible à la conjoncture, sous l'effet de la reprise qui s'est manifestée dans la plupart des industries de biens de consommation, en particulier les industries textiles, de l'habillement, des cuirs et peaux et de la chaussure ; ralentissement du recours à la main-d'œuvre étrangère du fait de la régression des besoins exprimés par l'industrie du bâtiment et des travaux publics.

L'analyse détaillée des données du marché du travail et des résultats des enquêtes trimestrielles sur l'activité et les conditions d'emploi de la main-

d'œuvre dans les entreprises industrielles et commerciales occupant plus de 10 salariés, fait ressortir pour le premier semestre de 1971, des évolutions, parfois différentes de celles constatées en 1970, qui n'apparaissent pas à la lecture des statistiques globales.

Bien qu'à la fin de juin 1971, il ait atteint avec 310 700 unités un niveau voisin de celui de la fin de l'année 1970 (309 500), le nombre des demandes d'emploi non satisfaites, corrigé des variations saisonnières, a néanmoins subi durant le premier semestre des variations de sens inverse assez sensibles. En janvier, il a considérablement augmenté pour passer à 323 200 unités ; ensuite de février à mai, il a constamment diminué pour tomber finalement à 310 100 unités et, à partir de juin, il était de nouveau en augmentation ; à la fin du mois d'août de cette année, il était passé à 329 800 unités.

En revanche, le nombre désaisonnalisé des offres d'emplois non satisfaites n'a cessé de croître depuis le début de l'année 1971, passant de 92 600 unités (fin décembre 1970) à 117 500 (fin mars 1971), puis à 133 700 (fin 1971) et à 134 600 (fin août 1971).

Le rapport offres d'emploi — demandes d'emploi qui atteignait 0,29 à la fin de l'année précédente, est en conséquence passé à 0,36 à la fin de mars 1971 et à 0,43 à la fin de juin 1971. Bien que l'évolution de ces données statistiques doive être interprétée avec la plus grande prudence du fait de l'incidence — notamment en ce qui concerne le niveau de l'offre d'emploi — du développement des actions de prospection de l'agence nationale pour l'emploi, c'est-à-dire de mesures administratives, il apparaît néanmoins que la situation du marché du travail a plutôt eu tendance à s'améliorer au cours du premier semestre de 1971 en raison principalement de l'accroissement sensible des possibilités d'emploi qui s'y sont manifestées. Toutefois, la caractéristique dominante du marché du travail reste, comme en 1970, la persistance d'un déséquilibre important qui traduit la coexistence d'un nombre élevé de demandes et d'offres d'emploi non satisfaites.

Au cours du premier semestre de 1971, l'indice, corrigé des variations saisonnières des effectifs du personnel salarié des établissements industriels et commerciaux occupant plus de 10 salariés, a enregistré une augmentation de 0,1 % qui résulte d'une progression de 0,5 % au deuxième semestre et d'une baisse de 0,4 % au premier. Les effectifs des industries des biens d'équipement se sont constamment accrus durant le premier semestre de 1971 : d'abord, à un rythme très ralenti — voisin de celui enregistré lors du quatrième trimestre de 1970 — au cours du premier trimestre, puis à un rythme plus élevé pendant le deuxième trimestre. Les effectifs des industries de biens de consommation qui avaient continué de diminuer mais à un rythme moins rapide durant le premier trimestre de 1971 que pendant le dernier trimestre de 1970, ont augmenté au cours du deuxième trimestre de 1971, notamment dans le secteur des cuirs et peaux. Après s'être interrompue pendant le premier trimestre de 1971, la croissance des effectifs a également repris dans les activités commerciales et libérales.

La durée hebdomadaire du travail des ouvriers a diminué de 0,3 heure au cours du premier trimestre de 1971, passant à 45 heures.

Dans les houillères, les effectifs au 30 juin 1971 s'élevaient à 114 960 unités. La réduction des effectifs s'est réalisée à un rythme inférieur à celui de l'année 1970; elle est chiffrée à 3,59 % pour le premier semestre de 1971 contre 8,60 % pour l'ensemble de l'année précédente. Le rythme des mesures de conversion a eu également tendance à diminuer; il se chiffrait à 586 pour le premier semestre de 1971 contre 1465 pour l'ensemble de l'année 1970.

L'emploi de main-d'œuvre étrangère a également légèrement diminué. De janvier à juin 1971, 953 étrangers ont été recrutés (contre 2 179 en 1970).

Dans les mines de fer de Lorraine, les effectifs ont poursuivi leur mouvement de régression à un rythme ralenti, en raison d'une forte demande émanant de la sidérurgie. En outre, les opérations de concentration ont donné lieu à des mutations de personnel.

En dépit d'une diminution partielle de la durée du travail en application d'arrangements tarifaires et malgré certains conflits sociaux, les effectifs dans l'industrie de transformation des métaux se sont accrus de 0,5 % de janvier à juin 1971.

L'industrie sidérurgique a maintenu un haut niveau d'activité qui s'est caractérisé, du point de vue de l'emploi, par un accroissement des effectifs et par la pratique d'horaires de travail élevés.

Bien que, dans l'ensemble, les besoins en main-d'œuvre soient demeurés importants, on a néanmoins observé des tendances, d'une part, à une diminution des offres exprimées en ouvriers spécialisés et en manœuvres et, d'autre part, à une limitation des besoins en ouvriers qualifiés à certaines professions de la mécanique et de l'électricité. Dans certaines entreprises, l'activité s'est ralentie; il s'agissait d'entreprises qui envisagent la restructuration de leurs établissements et des mutuations de personnel.

Dans la fonderie, la situation de l'emploi présentait des aspects différents : certaines entreprises ont accru leurs effectifs alors que d'autres se sont vues contraintes de réduire leurs horaires de travail ou de licencier une partie de leur personnel.

Les tendances de l'évolution de l'emploi dans la métallurgie, constatées en 1970, se retrouvent, mais avec un caractère moins marqué, au cours du premier semestre de 1971. La durée hebdomadaire moyenne du travail des ouvriers, corrigée des variations saisonnières, a diminué de 0,1 heure au cours de cette période (contre 0,5 heure en 1970), alors que l'indice des effectifs a augmenté de 1 % au cours de ces mois contre 3,3 % au cours de l'ensemble de l'année 1970.

Toutefois, l'évolution de l'emploi a varié suivant les branches. L'industrie de la construction automobile, à l'exception de celle de la construction des véhi-

cules utilitaires qui a opéré quelques licenciements, a continué de faire preuve d'une vive activité et de procéder à de nombreux recrutements d'ouvriers qualifiés et spécialisés sur machines.

L'industrie de la construction navale et l'industrie de la construction ferroviaire ont pratiqué des horaires de travail élevés et, dans la limite des possibilités offertes par le marché, accru leurs effectifs notamment en ouvriers qualifiés

Dans l'industrie de la construction aéronautique, la situation est demeurée satisfaisante. Les effectifs se sont accrus durant le premier semestre de 1971 à un rythme plus modéré qu'au cours de l'année 1970. D'autre part, des opérations de réorganisation de structures ont donné lieu à des mutations de personnel.

La construction électrique a témoigné d'une bonne activité qui s'est traduite par de nouveaux recrutements. Toutefois, les fabriques de composants électroniques n'ont pas connu une situation favorable et ont dû suspendre le recrutement, parfois réduire leurs horaires de travail et, dans quelques cas, effectuer des licenciements.

L'activité, déjà ralentie au cours du quatrième trimestre de 1970, dans l'industrie de la construction de machines agricoles a accusé un nouveau fléchissement durant le premier semestre de 1971, qui s'est caractérisé par de nouvelles réductions d'horaires de travail et des compressions de personnel.

La situation de l'emploi peu favorable dans les industries de la construction d'appareillages électroménagers et de la construction d'appareils récepteurs de radio et de télévision, a marqué de légers progrès au cours du deuxième trimestre de 1971, qui se sont concrétisés par quelques embauchages de personnel.

Dans l'ensemble des industries textiles, la durée hebdomadaire moyenne de travail des ouvriers, qui avait diminué de 0,7 heure en 1970, a enregistré un nouvel accroissement qui s'est chiffré à 0,3 heure au premier trimestre et à 0,2 heure au deuxième trimestre atteignant au total 0,5 heure.

En outre, le chômage partiel a nettement régressé au cours du premier semestre de 1971. Ces deux faits traduisent l'amélioration progressive de la situation dans les industries textiles. En revanche, le mouvement de régression des effectifs s'est poursuivi mais à un rythme moins élevé au cours de l'année 1970 (diminution de 0,6 % durant le premier semestre de 1971 contre 4,9 % pendant l'année 1970).

L'activité qui avait nettement fléchi dans la plupart des industries textiles en 1970 s'est sensiblement améliorée au cours du premier semestre de 1971; cependant, ce redressement ne s'est pas effectué aussi rapidement et n'a pas revêtu la même ampleur suivant les industries. Le mouvement de reprise déjà sensible en janvier dans l'industrie lainière s'est progressivement amplifié au cours du premier trimestre; en avril, l'activité atteignait à nouveau un haut

niveau ; à la fin du deuxième trimestre, les besoins en main-d'œuvre qualifiée étaient importants et nécessitaient parfois le recours à l'introduction de travailleurs étrangers.

Dans l'industrie cotonnière, la reprise est apparue plus tardivement. Le chômage partiel n'a diminué que très lentement et les besoins en main-d'œuvre sont demeurés limités.

Une amélioration progressive a été notée à partir de la fin du mois de mars dans l'industrie de la soie qui a cependant enregistré, au cours du premier semestre de 1971, des fermetures de petits établissements.

De janvier à mars 1971, la situation dans la bonneterie est restée peu satisfaisante; puis en mai, s'est affirmée une nette reprise qui s'est traduite par une régression du chômage partiel, des allongements d'horaires de travail et d'importants embauchages.

Les mouvements de main-d'œuvre ont été importants dans l'industrie des textiles artificiels : les entreprises se sont efforcées de réduire leurs excédents de personnel en ne compensant pas les départs volontaires.

L'accroissement de 0,3 heure au cours du premier semestre de 1971 de la durée hebdomadaire moyenne de travail des ouvriers exprimée en données corrigées des variations saisonnières et l'augmentation de 0,2 % des effectifs traduisent l'évolution favorable constatée dans l'activité des industries de l'habillement et du travail des étoffes.

La reprise a été particulièrement nette au cours du premier semestre de 1971 dans les entreprises des industries de l'habillement et du travail des étoffes qui, en partant d'une situation peu favorable caractérisée par le chômage partiel et des licenciements à la fin de l'année 1970, ont progressivement relevé leurs horaires de travail et repris leurs embauchages. Au cours du deuxième trimestre de 1971, l'activité avait atteint un haut niveau et les entreprises éprouvaient des difficultés de recrutement, notamment en ce qui concerne les ouvriers qualifiés (mécaniciennes en confection). Les pénuries de main-d'œuvre qualifiée, particulièrement accusées dans certains départements, ont freiné le développement des entreprises. On a noté l'ouverture de nouveaux établissements réalisés le plus souvent par de grandes entreprises et la fermeture de petits ateliers indépendants.

Dans le bâtiment, la durée hebdomadaire moyenne de travail des ouvriers, en données corrigées des variations saisonnières, a constamment diminué au cours du premier semestre de 1971 (moins 1 heure durant le premier trimestre; moins 0,6 heure pendant le deuxième trimestre) alors qu'elle n'avait cessé de croître durant le deuxième semestre de 1970. Les effectifs ont continué de régresser au cours du premier semestre de 1971 à un rythme plus rapide que celui enregistré durant l'année 1970 (moins 1,8 % durant le premier semestre 1971 contre moins 1,6 % pour l'ensemble de l'année 1970).

L'industrie du bâtiment et des travaux publics a connu pendant le premier semestre de 1971, une reprise saisonnière d'activité moins marquée que les années précédentes. Les besoins en main-d'œuvre banale ont sensiblement diminué et le recours à la main-d'œuvre étrangère a été moins important. Les difficultés financières ont persisté dans de petites entreprises qui ont été amenées à déposer leur bilan et à licencier leur personnel. Le reclassement des travailleurs licenciés a pu néanmoins, le plus souvent, être aisément réalisé.

Sur le plan régional, la situation de l'emploi en 1970 avait évolué favorablement dans les régions qui bénéficient d'une forte implantation industrielle, notamment d'industries productrices de biens d'équipement ou d'industries productrices de biens intermédiaires (Région parisienne, Nord, ou Normandie, Lorraine et Franche-Comté), alors qu'elles s'étaient détériorées dans les régions moins industrialisées et dans celles où prédominent des industries de biens de consommation, en particulier de l'ouest (Basse-Normandie, Bretagne, Pays de la Loire) du sud-ouest (Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées) et du sud (Languedoc-Roussillon, Corse).

La reprise progressive de l'activité au cours du premier semestre de 1971 dans les industries de biens de consommation (textiles, cuir et peaux, bois et ameublement, habillement et travail des étoffes) ainsi que le ralentissement de la croissance dans les industries de biens d'équipement et le fléchissement enregistré dans certaines industries de biens intermédiaires, ont contribué à réduire les écarts de situation constatés entre les régions.

L'écart entre le nombre des offres d'emploi et celui des demandes d'emploi non satisfaites demeure néanmoins très important en Lorraine, Alsace, Franche-Comté et Bourgogne. Dans ces régions, il existe une offre d'emploi par demande, ou le nombre des offres dépasse même celui des demandes.

Ce rapport est inversé en Bretagne, en Aquitaine, dans le Languedoc-Roussillon et en Provence-Côte d'Azur, où le nombre des demandes d'emploi non satisfaites est cinq fois supérieur à celui des offres.

En Italie, l'activité économique connaîtra en 1971, selon toute probabilité, un ralentissement sensible par rapport à l'année précédente. En effet, si la demande étrangère montre une tendance à l'expansion, la demande intérieure accuse une évolution très faible, notamment en ce qui concerne les dépenses d'investissement. Bien que sensiblement moins importantes que celles de l'année dernière (+ 16 %), les augmentations des rémunérations ont continué à exercer une pression sur les prix. En 1971, les progrès de la productivité globale qui avait atteint 4,6 % en 1970, seront extrêmement faibles.

Les prévisions concernant l'évolution de l'emploi en Italie sont actuellement divergentes. Alors que les services de la Commission prévoient pour 1971, sur la base des données dont ils disposent, une légère augmentation de l'emploi total, un accroissement de 1 % (1970 : 2 %) du nombre des salariés

et un taux de chômage de plus de 3 %, ou un peu plus, le ministère italien du travail indique que les deux sondages effectués en janvier et en avril de cette année par l'ISTAT font certes ressortir, dans l'ensemble, une augmentation de l'emploi par rapport à 1970, mais révèlent une situation moins favorable à la lumière d'une analyse plus poussée. Selon le sondage d'ayril 1971, l'emploi total dans l'agriculture a augmenté de 113 000 par rapport à la même période de l'année précédente. Cette augmentation ne marque cependant pas un renversement de la tendance structurelle à la régression qui s'est maintenue depuis une décennie, mais ll est un conséquence à la fois de la faiblesse de la conjoncture et, notamment, de la loi nº 83, du 11 mars 1970, qui réorganise le placement de la main-d'œuvre dans l'agriculture (1). Dans l'industrie, le nombre des personnes actives s'est accru de 64 000. Toutefois. cet accroissement résulte d'une augmentation de 310 000 du nombre des travailleurs à temps réduit (dont la durée de travail hebdomadaire ne dépasse pas 32 heures) et d'une régression de 272 000 du nombre des travailleurs à plein temps (+ 38 000). Il faut y ajouter 26 000 travailleurs qui n'ont pas exercé d'activité au cours de la semaine où l'office statistique a réalisé ledit sondage. Dans les services, l'emploi a diminué de 41 000 personnes ; le nombre des travailleurs à temps réduit a augmenté de 88 000 et celui des demandeurs d'emploi de 28 000 (- 6 000 cherchant un premier emploi : + 34 000 chômeurs).

Le nombre croissant des demandeurs d'emploi confirme l'évolution défavorable de la situation de l'emploi au cours des premiers mois de cette année; au cours des cinq premiers mois de 1971, il s'élevait en moyenne, sur la base des statistiques du ministère du travail, à 1 081 058, ce qui représente une augmentation de 21 % par rapport à la moyenne de la même période de 1970. La progression de cette année est due notamment au nombre beaucoup plus élevé de demandeurs d'emploi dans l'agriculture, dont nous avons déjà évoqué les raisons.

En effectuant la comparaison sans l'agriculture, le nombre de demandeurs d'emploi est bien plus faible (+ 57 535 ou 7,7 %); il atteint le maximum dans le bâtiment (+ 8,6 %), pour la main-d'œuvre non qualifiée (+ 9%), qui est en premier lieu occupée dans ce secteur, et pour les employés (+ 15,6 %).

Un autre signe de détérioration ou du moins de stagnation de l'emploi dans l'industrie au cours des premiers mois de cette année, est le recours à la « Cassa integrazione guadagni (Caisse de compensation des salaires pour les chômeurs partiels). Au cours du premier semestre de 1971, le nombre d'heures chômées reconnues par ladite caisse a été de 116,1 millions par rapport à 47,8 millions au cours de la période de référence de l'année précédente. L'aug-

⁽¹) Cette interprétation n'est cependant pas partagée par l'organisation professionnelle de l'agriculture qui souligne que l'augmentation de 113 000 personnes actives est constituée en majeure partie (94 000 personnes) par des indépendants et aides familiaux.

mentation est donc de 68 millions d'heures ou — en pourcentage — de 143 %. Le bâtiment et les secteurs annexes ainsi que l'industrie textile, la construction mécanique, l'habillement et les différents secteurs de la transformation ont très largement puisé dans ce fonds.

Selon les prévisions de l'évolution ultérieure de l'emploi dans certains secteurs de production, il sera probablement difficile de maintenir le niveau actuel de l'emploi si l'on ne poursuit pas une politique courageuse en vue de venir à bout de la stagnation actuelle de la production et d'éliminer progressivement le chômage conjoncturel, qui s'ajoute au chômage structurel subsistant dans de nombreuses régions du pays.

Le sondage effectué le 30 juin 1971, par le ministère italien du travail sur l'évolution probable de l'emploi dans les entreprises industrielles, aboutit à des conclusions plus pessimistes que six mois auparavant. Les milieux industriels ont prévu en décembre 1970, pour l'année en cours, une régression de 0,7 % dans les entreprises occupant moins de 100 personnes et une augmentation de 0,5 % dans les entreprises de plus de 100 travailleurs, de sorte qu'il y aurait pour ainsi dire un équilibre entre les deux tendances. Sans le bâtiment, le nombre des travailleurs dans l'industrie aurait dû s'accroître de 1,3 %.

En juin 1971, par contre, les milieux industriels s'attendaient, pour les douze prochains mois, à une progression de 0,4 % de l'emploi dans les entreprises occupant plus de 500 salariés et à une régression de 1,8 % dans les entreprises occupant moins de 500 travailleurs.

Au total, il est probable que l'emploi dans l'industrie régressera de 1 % d'ici à juin 1972, alors que des différences importantes subsisteront dans le pays, d'une région à l'autre. Si l'on ne tient pas compte du bâtiment, cette régression n'atteindra que 0,6 %.

Au Luxembourg, la croissance économique se ralentira probablement par rapport à 1970, notamment en raison du fléchissement de la demande étrangère. Selon toute probabilité, l'augmentation des rémunérations restera forte, mais elle sera sensiblement moins accentuée que l'année précédente.

Au cours du premier semestre de 1971, la situation du marché de l'emploi était stable et favorable; elle a ressemblé, dans les grandes lignes, à celle de l'année dernière. En dépit de certaines différences d'un secteur à l'autre, l'équilibre entre l'offre et la demande n'a donné lieu à aucun problème grave, si l'on fait abstraction de la difficulté croissante de trouver à l'étranger la main-d'œuvre nécessaire à l'économie luxembourgeoise. En effet, les besoins en main-d'œuvre restent importants et ne peuvent être couverts que par un recrutement à l'étranger.

Deux petites entreprises de l'industrie chimique ainsi qu'une entreprise textile ont arrêté ou diminué leur production. Compte tenu des possibilités d'emploi

généralement favorables, les travailleurs libérés par ces entreprises trouveront une autre occupation, sinon sur place, du moins dans d'autres lieux de travail relativement peu éloignés.

Les prévisions établies — il est vrai, avec des réserves — à la fin de 1970 et pour l'élaboration desquelles les organisations professionnelles avaient d'ailleurs été également consultées, se sont révélées trop modestes. Selon ces prévisions, le nombre global de personnes actives devait progresser de manière continue et enregistrer une augmentation de 1 500 à 2 000 unités, principalement des travailleurs étrangers. La statistique de la sécurité sociale, par contre, indique, pour le premier semestre de 1971, une progression effective de l'emploi de plus de 2 800 travailleurs par rapport à l'année précédente.

L'activité accrue du bâtiment et, de ce fait, le regain d'activité dans les industries artisanales annexes du bâtiment ainsi que dans les entreprises moyennes de l'industrie et dans l'ensemble des services, ont sans doute été la cause de la sous-évaluation des besoins en main-d'œuvre pour 1971.

En raison de la structure particulière de l'économie luxembourgeoise, de la faible extension du pays, de sa forte dépendance des marchés mondiaux et du chiffre extrêmement élevé des travailleurs étrangers, il est difficile, sinon impossible, de faire, à long terme, des pronostics exacts sur l'évolution du marché de l'emploi. Cependant, il est assez probable que la situation de l'emploi, du moins vue dans son ensemble, restera favorable au cours des prochains mois et que la mise en équilibre du marché de l'emploi ne posera pas de problèmes, même si la pénurie de main-d'œuvre, qui affecte actuellement certaines branches économiques, notamment l'artisanat, le bâtiment et les services, subsistera. Ce sont notamment les ouvriers qualifiés qui font défaut.

En dépit des tensions persistantes sur le marché de l'emploi et de l'éventualité de la constitution, à long terme, d'une certaine réserve de main-d'œuvre, il ne faut pas s'attendre, à l'heure actuelle, à des modifications profondes de la structure et du niveau de l'emploi. Selon toute probabilité, le nombre des personnes actives continuera à augmenter, notamment en raison de l'immigration.

Aux Pays-Bas, un léger ralentissement de l'activité économique devrait se manifester cette année, bien que l'expansion de la demande des ménages soit restée très marquée. La détente qui s'était annoncée sur le marché de l'emploi à la fin de 1970 s'est poursuivie en raison, notamment, des efforts de rationalisation mis en œuvre par les entreprises pour faire face à la poussée des coûts de production. La progression des salaires s'est, en effet, accélérée malgré les mesures de blocage temporaire : la masse salariale par personne occupée augmentera ainsi de 14 % en moyenne annuelle, alors que la productivité globale ne progressera que d'environ 4,5 %. Dans ces conditions, le chiffre total des personnes actives ne devrait augmenter que faiblement, soit de 0,5 % environ, et le taux de chômage atteindra, en moyenne annuelle, 1,4 %.

Après que la situation du marché de l'emploi eut continué à évoluer favorablement en 1969 et au cours du premier semestre de l'année dernière, et que le nombre des personnes actives eut augmenté de 54 000 en 1970, une détente croissante s'esquissait à partir du milieu de l'année dernière. Dans le bâtiment, le nombre global, corrigé des variations saisonnières, des travailleurs disponibles n'a cessé d'augmenter depuis le début de l'été, alors qu'il est resté à peu près constant dans les autres branches économiques ; au cours du premier semestre de 1970, la situation du marché de l'emploi a été déterminée par des fluctuations saisonnières normales. Le nombre des travailleurs, occupés par des pouvoirs publics et considérés comme demandeurs d'emploi, a également continué à régresser. Le nombre des véritables chômeurs a légèrement progressé, de sorte que la réserve de main-d'œuvre dans son ensemble a plutôt augmenté que diminué. Au cours de cette période, la demande de main-d'œuvre a encore un peu augmenté dans la plupart des provinces.

En 1970, il y avait, dans la moyenne de l'année, un nombre global de 127 000 emplois vacants par rapport à 56 000 chômeurs, de sorte qu'il existait entre ces deux valeurs une relation de 1 contre 2,3. Cette valeur globale masque cependant une tension du marché de l'emploi, qui a été très variable selon les régions et les professions. Dans ce contexte, il est à remarquer que la demande élevée en jeunes travailleurs âgés de 14 à 18 ans, qui s'était déjà manifestée depuis plusieurs années, a commencé à diminuer fin 1970. La relation entre les demandeurs d'emploi et les emplois vacants était, dans cette catégorie, de 1 contre 11 en ce qui concerne les travailleurs masculins et de 1 contre 16,5 en ce qui concerne les travailleurs féminins.

Depuis le début de 1971, la tendance à la détente du marché de l'emploi s'est renforcée d'une manière générale. Jusqu'à la fin d'août 1971, la réserve de main-d'œuvre désaisonnalisée a augmenté en passant à 70 000 unités (dont 64 000 chômeurs); en revanche, le nombre des emplois vacants est tombé à 105 000. Cette résorption du déséquilibre jusqu'ici existant a pu être observée notamment chez les hommes - et cela dans toutes les provinces et toutes les catégories professionnelles. Chez les travailleurs féminins, par contre, cette relation est restée plus constante. En 1971, le nombre des jeunes entrant dans la vie active sera probablement inférieur à celui de l'année précédente. Il en sera de même en 1972, puisque la population active augmentera plus lentement en raison de la prorogation de la scolarité, instaurée en août dernier. De ce fait, l'offre de main-d'œuvre nationale pour l'année à venir, ne dépassera pratiquement pas celle de 1971, surtout si une partie des travailleurs qui, pour des raisons conjoncturelles, recherchent une activité lucrative, se retirent du marché de l'emploi. Pour 1972, le Bureau central du plan prévoit un plafonnement ou une légère diminution des possibilités d'emploi dans l'économie privée. Selon les estimations établies jusqu'ici, le marché de l'emploi connaîtra probablement une nouvelle détente — ce qui aura pour conséquence de porter la réserve de main-d'œuvre à un niveau annuel de 80 000 personnes ou à 2 % du nombre des salariés.

Bien entendu, le gouvernement néerlandais suit attentivement les répercussions qu'entraîne cette évolution pour certaines régions et les catégories moins importantes de personnes actives. L'expérience a montré qu'une diminution des tensions sur le marché de l'emploi affecte plus ou moins fortement certaines régions du pays et certaines catégories de la population laborieuse.

III — LES MESURES PRISES PAR LES ETATS MEMBRES

En Belgique, le gouvernement — qui doit s'attendre à ce que le nombre des chômeurs à aptitude normale augmente en raison de l'évolution de la conjoncture économique — renforcera, en vue de maintenir le plein emploi, les mesures qu'il a prises jusqu'ici, en particulier dans le domaine de la formation professionnelle, où il assouplit notamment les conditions d'aptitude à la participation à des stages. Dans le budget de 1970, il a affecté 594 millions de FB à des mesures de formation ; ce montant a servi à la formation de 6 700 travailleurs. Pour 1971, il est prévu 771 millions de FB, destinés à former 8 900 travailleurs. Une nouvelle augmentation des fonds budgétaires est envisagée. Par ailleurs, il est prévu d'intensifier les efforts en vue de l'occupation des travailleurs dont l'aptitude est restreinte ou fortement diminuée. Le but poursuivi consiste à mettre au travail au sein des pouvoirs publics 9 000 personnes en majorité à aptitude partielle ou réduite, au lieu de 7 000 comme il était initialement envisagé .

En outre, la réducation des handicapés doit être poursuivie. D'autres mesures portent sur l'intégration des travailleurs étrangers domiciliés en Belgique (jeunes, femmes, personnes à aptitude restreinte). De plus, on envisage des mesures particulières en faveur des jeunes travailleurs, notamment des jeunes femmes, dont le chômage est imputable à des connaissances professionnelles insuffisantes ou à l'absence de possibilité d'emploi dans certaines régions.

En Allemagne, les mesures dont il est fait état dans la troisième partie du « Rapport sur les problèmes de main-d'œuvre en 1971 », notamment en ce qui concerne l'amélioration qualitative de l'offre de main-d'œuvre, sont pour-suivies. Alors qu'au cours des années écoulées, la constitution de réserves supplémentaires de main-d'œuvre figurait au premier plan, la phase de ralentissement conjoncturel qui se dessine actuellement fait qu'il est nécessaire d'accorder une attention de plus en plus grande à la sécurité de l'emploi. Aussi le budget 1972 a-t-il reçu comme base un schéma élastique en ce qui concerne la politique conjoncturelle. Tandis que le budget ordinaire tient compte des nécessités d'une nouvelle détente conjoncturelle, le budget rectificatif de 2,5 milliards, adopté simultanément, constitue un instrument permettant des contre-manœuvres rapides, au cas où la conjoncture se ralentirait plus qu'il n'est souhaité. Le financement du budget rectificatif est assuré par la réserve d'égalisation de la conjoncture, constituée lors de la phase de surchauffe de

celle-ci. La demande dispose en outre d'un montant de 5,8 milliards provenant du supplément conjoncturel de l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur le bénéfice des sociétés. Les mesures considérables prises sur le plan financier devraient faciliter la mise en œuvre des instruments prévus par la loi de stabilisation et de croissance, au cas où il s'avérerait nécessaire de procéder à une contre-manœuvre conjoncturelle en vue d'assurer la croissance et l'emploi.

La France a poursuivi les grandes actions décrites dans le rapport sur la situation du marché de l'emploi en 1971. Des éléments nouveaux sont toutefois intervenus dans le domaine de la formation professionnelle. La loi
n° 71/575 du 16 juillet 1971 porte organisation de la formation continue
dans le cadre de l'éducation permanente. Elle remplace les lois du 3 décembre
1966 et du 31 décembre 1968. Les principales innovations concernent le
droit à un congé de formation ouvert à tous les travailleurs, et de nouvelles
modalités de participation des employeurs au financement de la formation
professionnelle. La loi nº 71/578 du 16 juillet 1971 introduit une participation accrue des employeurs au financement des premières formations technologiques et professionnelles.

L'Italie a pris récemment une série de mesures particulièrement en vue de relancer l'économie. Une politique appropriée du crédit permettra de promouvoir de nouveaux investissements dans l'industrie, le commerce et l'artisanat. De plus, il est prévu d'augmenter les fonds de roulement de l'« Istituto Mobiliario Italiano » en vue de favoriser la recherche appliquée. D'autres mesures viendront en aide à l'agriculture. Les entreprises industrielles et commerciales, dans le sud du pays, bénéficieront d'une exonération plus longue et plus substantielle des charges sociales. Les petites et moyennes entreprises industrielles et artisanales seront temporairement exonérées d'une partie des charges sociales. D'autres mesures particulières favoriseront la mutation structurelle et l'industrialisation de l'agriculture en Italie du sud et l'établissement d'entreprises industrielles, de moyenne et grande envergure, utilisant des techniques d'avant-garde, afin d'y créer des possibilités d'emploi non seulement pour des manœuvres, mais également pour des travailleurs disposant d'une formation technique, professionnelle et scolaire appropriée. De plus, il est prévu une réorganisation de certains services (installations portuaires, trafic de marchandises, chemins de fer, construction d'entrepôts et de super-marchés modernes).

Selon le gouvernement italien, ces mesures et projets ne suffiront cependant pas à eux seuls à résoudre complètement les problèmes de l'Italie du Sud et de la relance économique, et le ministère du travail indique que la proposition faite récemment par l'Italie en vue d'une nouvelle politique d'emploi au sein de la Communauté reste plus que jamais valable. Cette politique ne devra plus se borner à pousser les populations à quitter les régions où il existe un excédent de main-d'œuvre ; elle devrait plutôt se concentrer sur une mutation structurelle et créer de nouveaux emplois dans ces régions. De cette manière,

elle aboutirait progressivement au développement économique et social de ces zones dont l'Italie du Sud constitue l'exemple le plus typique et, en raison de ses dimensions, le plus important.

Au Luxembourg, on peut s'attendre au maintien du recours à l'immigration, notamment en provenance des pays de la Communauté. Le service de l'emploi s'efforce sans cesse d'améliorer ses informations relatives à la demande sur le marché de l'emploi, en vue d'adapter la politique de l'emploi aux réalités économiques et sociales. En outre, on envisage, tant pour les travailleurs luxembourgeois qu'étrangers, des mesures de formation professionnelle accélérée. La création d'un centre de formation à Luxembourg - Walferdange constitue un premier pas dans cette direction.

Aux Pays-Bas, on essaie d'introduire un certain nombre d'instruments nouveaux ainsi que d'améliorer plusieurs règlements déjà existants dans le but de les rendre plus efficaces. Dans la catégorie des nouvelles mesures, on peut mentionner le règlement sur la compensation du salaire et le « règlement des 35 % ». Le règlement sur la compensation du salaire prévoit une indemnité complémentaire au salaire pour les travailleurs qui étaient chômeurs et dont la rémunération est inférieure à l'indemnité de chômage. Le « règlement des 35 % » octroie à l'employeur une subvention égale à 35 % des frais salariaux exposés pour chaque travailleur âgé de 50 ans et plus, engagé par cet employeur par l'intermédiaire d'un bureau de placement. Dans la catégorie des règlements déjà existants, on peut citer : le règlement sur la migration, le règlement concernant l'allocation de formation et le règlement sur les frais d'études. En outre, il est envisagé de créer un Fonds pour l'emploi qui permettra, en période de dépression conjoncturelle, d'assurer immédiatement la mise au travail de chômeurs par les pouvoirs publics. Ceci évitera une procédure parlementaire de longue durée.

Au plan communautaire, le Conseil a, au cours de sa 162° session du 26 juillet dernier, retenu les orientation générales pour l'élaboration du programme d'activité au niveau communautaire en matière de formation professionnelle, qui lui a été présenté par la Commission.

Son objectif final est de réaliser une véritable politique commune de formation professionnelle s'insérant dans une politique de l'emploi toujours plus active au niveau communautaire.

Ce programme portera essentiellement sur le développement de l'échange d'informations et de la coopération au niveau communautaire, ainsi que des activités spécifiques concernant le rapprochement des niveaux de formation.

A cette même session du Conseil a été aussi retenu le programme de travail de la Commission concernant la mise en œuvre de l'article 118 du traité, qui prévoit des travaux prioritaires sur les problèmes suivants : méthodes de prévision de la population active et de l'emploi ; emploi et chômage des

jeunes ; travailleurs adultes sans qualification ; raisons pour lesquelles de nombreux travailleurs provenant des pays tiers sont occupés dans les Etats membres, alors que les travailleurs sans emploi sont encore disponibles dans la Communauté ; développement du plan de collaboration des services de main-d'œuvre ; emploi des femmes.

Le Conseil de ministres s'est également mis d'accord sur la plupart des points concernant la réforme du Fonds social européen, il devrait terminer incessamment ses travaux à ce sujet. Ce Fonds sera appelé à jouer un rôle important dans le cadre de la politique active de main-d'œuvre. Il aura pour mission de faciliter l'emploi et la mobilité, aussi bien géographique que professionnelle, de la main-d'œuvre dans la Communauté. Son concours sera accordé à la population active, y compris les jeunes sans emploi à la fin de leur scolarité. Les bénéficiaires du Fonds devront exercer une activité salariée, mais ils pourront également dans des cas particuliers, exercer une profession indépendante.

Les différents domaines d'intervention du nouveau Fonds ont été précisés et répartis en deux catégories :

- 1) intervention lorsque la situation de l'emploi est menacée par des mesures de politique communautaire (industrielles, commerciales, agricoles, monétaires, etc.);
- 2) intervention en faveur de certaines branches, entreprises ou régions, en cas de difficultés ne résultant pas directement du fonctionnement du Marché commun. Les handicapés, les personnes âgées, les femmes et les jeunes pourront bénéficier de cette catégorie d'aides.

Le Fonds deviendra donc un instrument au service de l'intégration européenne puisqu'il rendra possible, par des mesures sociales préventives, certaines décisions communautaires ayant des répercussions sur l'emploi.

Dans le cadre de la discussion que le Conseil a engagée sur les problèmes de l'emploi, le gouvernement italien a présenté un mémorandum sur la politique de l'emploi dans la Communauté, qui a fait l'objet d'un premier examen par le CPE le 5 octobre et par le Conseil le 19 octobre.

Commission et Conseil ont convenu d'entreprendre, dans un avenir rapproché, un examen plus approfondi des problèmes de l'emploi résultant de ce mémorandum. Les mesures préconisées par le gouvernement italien débordent nettement le cadre de la politique sociale dans le sens strict et visent explicitement d'autres politiques telles que : industrielle, agricole, régionale, économique à moyen terme. Il met en évidence que de très grands problèmes demeurent malgré tout ce qui a été fait, d'une part, par le gouvernement italien et, d'autre part, par la CEE et la CECA.

Aussi, la Commission, considérant que ce mémorandum est une incitation à aller plus loin et plus vite dans le domaine de la politique de l'emploi, créera un groupe de travail associant aux services de la Commission des experts

extérieurs pour l'établissement d'une réponse complète et circonstanciée qui ne se contentera pas d'analyser le mémorandum, mais traitera aussi des moyens à mettre en œuvre.

En vue d'arriver à des études approfondies des effets directs et indirects des mesures américaines, la Commission vient d'envoyer un questionnaire aux différents secteurs industriels dans le but de pouvoir suivre, mois par mois, l'évolution quantitative et qualitative du chiffre d'affaires et des exportations sur les principaux marchés. Ce questionnaire apportera également des renseignements précieux sur le nombre d'entreprises travaillant principalement pour le marché américain, leurs effectifs et leur localisation ainsi que l'altération éventuelle de leur situation en raison des mesures américaines.

IV — LES PERSPECTIVES POUR 1972

Les perspectives économiques sont devenues particulièrement incertaines, en raison des perturbations monétaires et de l'adoption de mesures protectionnistes par les Etats-Unis. Il faut craindre que la reprise du commerce mondial en soit sérieusement affectée. En outre, les exportations de la Communauté à destination des pays tiers se trouveront fortement freinées aussi bien par la réévaluation des monnaies de la plupart des pays membres que par l'incidence défavorable découlant des mesures commerciales prises par les Etats-Unis. Alors que la reprise économique amorcée notamment aux Etats-Unis, au Canada et au Royaume-Uni laissait prévoir une expansion accélérée des ventes extérieures de la Communauté, il faut s'attendre maintenant à un plafonnement de la demande extérieure.

De même, les perspectives d'expansion de la demande dans la Communauté paraissent moins assurées, pour des raisons qui tiennent à l'évolution des investissements autant que de la consommation.

D'uatre part, l'insécurité monétaire, les entraves nouvelles imposées aux échanges commerciaux et aux mouvements de capitaux, le développement plus lent des affaires, la pression continue des coûts de production sur les marges d'autofinancement, la baisse des taux d'utilisation des capacités font présumer, pour 1972, un climat moins favorable pour les investissements des entreprises ; l'évolution des commandes de biens d'équipement et le résultat des enquêtes auprès des chefs d'entreprise l'annoncent déjà. D'autre part, si la progression du revenu des ménages sera sans aucun doute sensible en 1972, son rythme est susceptible de se ralentir en cours d'année du fait surtout d'une moindre progression des gains salariaux jointe à une diminution de la durée effective du travail.

En ce qui concerne les répercussions éventuelles des mesures prises par le gouvernement des Etats-Unis, selon une première estimation, les principales branches d'industrie touchées par l'introduction de la surtaxe de 10 % à l'im-

portation seraient — abstraction faite des biens d'équipement qui constituent un cas particulier dont il sera question plus tard — : véhicules automobiles, machines, fer et acier, textiles et vêtements, chaussures, produits chimiques, appareils sceintifiques, photo-cinéma, optique, horlogerie, articles manufacturés en métal, boissons.

L'impact sur les exportations de chacun des pays membres et sur leur activité économique est cependant très variable : ainsi, par exemple, plus de 80 % des exportations d'automobiles et de camions proviennent de l'Allemagne, tandis que la presque totalité des exportations de chaussures et de réfrigérateurs de la Communauté vers les Etats-Unis est d'origine italienne. De même, en ce qui concerne les vêtements, plus de 50 % des exportations sont faites par l'Italie. Dans les domaines des produits chimiques et des machines, la situation est très variable. Par exemple, les machines à calculer électroniques exportées vers les Etats-Unis sont fabriquées, pour la plus grande partie, aux Pays-Bas, les machines agricoles en Belgique et en France, les machines textiles en Allemagne et en France, les machines à coudre en Italie et les machines-outils en Allemagne et en Italie.

L'introduction de la surtaxe à l'importation pourrait donc entraîner, pour certaines branches d'industrie et/ou certaines régions, une limitation plus ou moins forte des exportations vers les Etats-Unis, et, faute d'autres marchés, le risque d'un certain chômage et/ou réduction des horaires de travail. Ceci vaut en particulier pour les produits chimiques, pour lesquels la surtaxe de 10 % vient s'ajouter à la protection classique déjà élevée aux Etats-Unis, ainsi que pour le secteur de l'acier, où l'accumulation conjoncturelle de stocks aux Etats-Unis a fait augmenter dans les derniers mois de près de 50 % les importations américaines en provenance de la Communauté et du Japon.

L'hypothèse d'une réduction du solde de la balance commerciale de la Communauté d'environ 2 milliards de dollars représente à peu près 1 % de la valeur de la production industrielle totale de la Communauté. Toutefois, à défaut de prévisions exactes concernant les incidences des mesures américaines sur les économies des Etats membres, il n'est pas possible, à l'heure actuelle, de déterminer leur impact sur l'emploi. On peut escompter que les effets seront très différents d'une industrie ou entreprise à l'autre dans leur ampleur, leur durée et leur rapidité de diffusion. En outre, il existe le danger d'effets indirects résultant d'une réorientation des courants d'échanges commerciaux mondiaux. Enfin, les mesures américaines apportent un élément d'incertitude dans l'évolution conjoncturelle au sein de la Communauté.

Le secteur des machines et du matériel de transport (automobiles) sera sans doute celui dans lequel le plus grand nombre de travailleurs risquent d'être affectés par les mesures américaines. En ce qui concerne leur impact sur l'activité économique et le niveau de l'emploi des différents Etats membres, il semble qu'il sera le plus sensible pour la république fédérale d'Allemagne ainsi que pour les Pays-Bas, étant donné, d'une part, la grande importance de

leurs exportations vers les Etats-Unis et, d'autre part, l'augmentation de leurs taux de change vis-à-vis du dollar.

L'emploi total devrait connaître un net ralentissement par rapport à 1971 dans les pays membres de la Communauté et rester pratiquement stable en 1972 au niveau communautaire. Cela devrait s'accompagner d'une diminution du nombre des indépendants nettement plus forte qu'en 1971, soit — 2,7 %, tandis que l'augmentation du nombre des salariés devrait être sensiblement comparable à celle de 1971, soit 1,2 %. La tendance à l'accroissement du niveau du chômage, amorcée en 1971, persistera dans la plupart des pays membres. Les gains de productivité, qui auront été assez faibles dans la Communauté dans son ensemble en 1971, ne devraient guère augmenter en 1972.

OFFICE DES PUBLICATIONS OFFICIELLES DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES Case postale 1003, Luxembourg 1

FB 70,-- FF 8,-- DM 5,-- Lit. 900,-- FI. 5,--